

02 - 2026

ÉTUDE

La social-écologie en action

15 expérimentations municipales

Coordination :

- Amandine Clavaud
- Timothée Duverger
- Achille Warnant

Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS



La social-écologie en action

15 expérimentations municipales

- Nathalie Appéré -Nadège Azzaz
- Florian Bercault -Olivier Bianchi
- François Cuillandre -Grégory Doucet
- Yann Galut -Pierre Hurmic
- Michel-Ange Jérémie -Mathieu Klein
- Nicolas Mayer-Rossignol
- Julie Nublat-Faure -Christian Paul
- Johanna Rolland - Alexandre Rubio
- Marie-Yveline Théobald Ponchateau

Coordination :

- Amandine Clavaud
- Timothée Duverger
- Achille Warnant

Introduction

– **Amandine Clavaud**

Codirectrice des études de la Fondation Jean-Jaurès, directrice de l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes de la Fondation Jean-Jaurès

– **Timothée Duverger**

Codirecteur de l'Observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locales de la Fondation Jean-Jaurès

– **Achille Warnant**

Codirecteur de l'Observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locales de la Fondation Jean-Jaurès

Les élections municipales de 2020 ont constitué un moment politique singulier dans l'histoire récente de la vie politique locale française. Organisées dans un contexte exceptionnel marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, elles se sont déroulées dans des conditions inédites¹ (interruption du processus électoral, abstention record, campagnes *a minima*...) qui invitent à en relativiser la portée strictement conjoncturelle. Pour autant, ce scrutin ne saurait être réduit à un épisode « hors norme » : on peut en effet supposer qu'il s'inscrit plus largement, et à bien des égards, dans des transformations structurelles du jeu politique municipal et qu'il contribue, à ce titre, à ouvrir un nouveau cycle à l'échelle locale.

En analysant les résultats de ce vote à froid, deux tendances lourdes semblent se dégager. D'une part, ce scrutin a confirmé la mise à distance, amorcée dès 2014, des partis politiques dans l'arène municipale au profit de configurations plus composites, souvent présentées comme « citoyennes », « locales » ou « sans étiquette », à droite comme à gauche de

l'échiquier politique². Cette tendance ne doit pas être confondue avec une forme de dépolitisation, mais être lue plutôt comme une reconfiguration des formes de politisation locale, dans un contexte de défiance durable à l'égard des organisations partisanes et de dénationalisation accrue des enjeux municipaux³. D'autre part, le scrutin s'est inscrit dans un moment favorable à l'écologie politique dans les espaces métropolitains⁴. Les marches pour le climat, les épisodes caniculaires et la séquence électorale des européennes de 2019 ont pu contribuer alors à installer (durablement ?) l'écologie comme un référentiel structurant dans les programmes des différents candidats, contraignant l'ensemble de l'échiquier politique à se saisir du sujet.

Bien sûr, ces tendances générales ne se sont pas traduites de la même manière dans l'ensemble du pays. Dans les métropoles, elles ont favorisé, ou à tout le moins rendu plus visibles d'importantes dynamiques de recomposition politique, avec la percée de coalitions associant la gauche et les écologistes. Ce

1. Martial Foucault, *Municipales 2020 : une élection si particulière*, note de recherche, Sciences Po/Cevipof, 2020.

2. Rémi Lefebvre, « Municipales 2020 : les partis politiques, invisibles et omniprésents », *La vie des idées*, 2020 ; Marie Acabo, « La "liste citoyenne" comme entreprise de discrétion. Enquête sur la campagne des municipales de la liste "Strasbourg écologiste & citoyenne" », *Politix*, vol. 2, n° 138, 2022, pp. 71-98.

3. Guillaume Gourgues, Vincent Lebrou et Jessica Sainty, « L'essor des "listes participatives" : autour de la campagne des élections municipales 2020 », *La vie des idées*, 2020.

4. Rémi Lefebvre et Sébastien Vignon (dir.), *Démobilisation électorale dans la France urbaine. Les élections municipales de 2020*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2023.

mouvement s'est notamment incarné dans les victoires enregistrées à Annecy, Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Poitiers, Strasbourg ou Tours, qui, parce qu'elles ont cristallisé des bascules symboliques, ont largement structuré les lectures nationales du scrutin¹.

En dépit de leur poids, démographique et symbolique, ces villes ne sauraient pourtant résumer à elles seules le mouvement opéré en 2020, et la lecture du scrutin dans les villes petites et moyennes en donne une autre image. La dynamique de la gauche et des écologistes y apparaît moins nette, le scrutin étant davantage marqué par une stabilité des exécutifs, caractérisée par une forte reconduction des sortants, dans une configuration globalement favorable à la droite, historiquement bien implantée dans une partie de ces municipalités². Si cette focale conduit donc, mécaniquement, à nuancer l'ampleur de la vague « rose et verte » de 2020, cette apparente stabilité ne doit toutefois pas être assimilée, trop rapidement, à une forme d'immobilisme sur le plan politique pour la gauche. Les socialistes en particulier et, dans une moindre mesure, les communistes y conservent des points d'ancrage durables et ont su, selon les situations locales, conserver ou reprendre certaines villes³. Dans ces territoires, la recomposition est certainement moins spectaculaire que dans les métropoles, mais elle n'est pas inexistante.

En ce sens, les élections de 2020 peuvent être envisagées comme une étape importante dans la recomposition de la gauche municipale. Sans produire partout des alternances aussi nettes, elles ont rouvert, dans de nombreux territoires, des perspectives nouvelles, à travers des alliances et des équipes renouvelées mais aussi à travers l'évolution des priorités municipales et des registres de légitimation de l'action locale.

Si la mandature qui s'en est suivie a été marquée par des contraintes fortes – liées à la crise sanitaire, d'abord, puis à l'inflation consécutive à la guerre en

Ukraine et à la crise des déficits publics, enfin –, ce ne furent pas six années « pour rien ». Les contributions rassemblées dans cette étude montrent que, dans des villes de tailles et de profils différents, les recompositions issues du scrutin de 2020 se sont traduites par des initiatives nouvelles et des formes d'expérimentation dans l'ensemble des domaines de l'action municipale, parfois au prix d'ajustements ou de « bricolages » imposés par des marges de manœuvre budgétaires de plus en plus contraintes⁴. Précisément, l'objet de cette étude est de regarder de près ces expérimentations municipales, leurs conditions de réussite ainsi que leurs limites, et ce qu'elles disent, plus largement, des transformations de la gauche et de l'écologie au niveau local.

Observer l'action municipale au prisme de l'expérimentation et de l'innovation locales

Cette étude s'inscrit dans un travail que nous menons depuis plusieurs années au sein de l'Observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locales (CEIL) de la Fondation Jean-Jaurès, créé pour repérer, analyser et mettre en discussion des initiatives territoriales. Il ne s'agit ici ni de proposer un bilan exhaustif des politiques municipales menées depuis 2020, ni de dresser un catalogue de « bonnes pratiques », pas davantage de livrer un discours programmatique clé en main. Une telle approche risquerait d'écraser la diversité des contextes locaux et de neutraliser ce qui fait précisément l'intérêt de la période observée.

Le choix que nous avons fait est différent. Il consiste à partir d'expérimentations et d'innovations localisées, portées par des municipalités de gauche et/ou écologistes, et à en rendre compte par le truchement de

1. Voir par exemple Abel Mestre, « Municipales 2020 : avec EELV, une vague verte historique déferle sur les grandes villes françaises », *Le Monde*, 29 juin 2020.
2. Achille Warnant, *Le « problème des villes moyennes » : l'action publique locale face à la décroissance urbaine (1970-2020)*, thèse de doctorat en géographie, EHESS, 2023.
3. Achille Warnant, *Pour qui vote la France des villes moyennes ?*, Fondation Jean-Jaurès, 21 août 2020.
4. Francesca Artioli, Daniel Florentin et Nicolas Maisetti, « La contractualisation financière entre l'État et les collectivités locales : la controverse des deux dépenses publiques », *Politix*, vol. 1, n° 149, 2025, pp. 51-72.

retours d'expérience livrés par les acteurs eux-mêmes. Les maires ont ainsi été invités à revenir sur une action jugée significative à l'échelle de leur territoire, qu'il s'agisse du bilan d'une politique locale, de la présentation d'un projet emblématique ou d'une réflexion prospective autour d'un enjeu clé. Il leur était demandé d'en retracer la genèse et la mise en œuvre, d'identifier les freins rencontrés et d'interroger les conditions de leur éventuelle répliquabilité, dans la perspective du prochain scrutin. Cette démarche ne relève donc pas d'une évaluation objectivée au sens académique du terme, mais d'un travail de mise en récit et en discussion d'actions municipales concrètes, assumé comme tel.

Les contributions réunies dans cette étude permettent ainsi de revenir, à partir de cas concrets, sur la manière dont ces recompositions et ces contraintes se traduisent, ou non, dans l'action municipale. Elles témoignent de la diversité des situations territoriales dans l'Hexagone et en Outre-mer : grandes villes, villes moyennes, communes plus petites, territoires urbains ou périurbains, municipalités populaires ou plus aisées. L'innovation municipale n'est pas ici un slogan mais le produit d'actions concrètes, mises en œuvre avec des marges de manœuvre parfois limitées, mais susceptibles de faire évoluer, bien souvent durablement, les façons d'agir et de gouverner à l'échelle locale.

À partir de cette focale, l'enjeu est moins de collectionner les études de cas que de repérer ce qui, au-delà de la diversité des contextes, se répond d'une contribution à l'autre. C'est ce travail de mise en perspective qui permet de faire apparaître un fil rouge commun : la question du « prendre soin » et de l'effectivité des droits.

Un fil rouge commun : prendre soin des habitants et des territoires, rendre les droits effectifs

Au-delà de la diversité des territoires et des thèmes abordés, les contributions réunies dans cette étude font émerger des points communs dans la manière dont certaines municipalités de gauche et écologistes

ont agi depuis 2020. Il ne s'agit pas d'un programme partagé ni d'une ligne unique, mais de préoccupations récurrentes et de choix d'action qui se répondent d'une ville à l'autre. Deux orientations se détachent nettement : prendre soin des habitants et des territoires, au sens large, et rendre effectifs et accessibles des droits auxquels beaucoup n'accèdent pas pleinement, faute de ressources, d'informations, de services ou de conditions de vie satisfaisantes.

Le « prendre soin » apparaît d'abord comme une façon de traiter des sujets très différents en partant des conditions de vie concrètes. À Châtillon, la tranquillité publique est pensée comme une question de qualité de vie et de confiance dans l'espace public, plus que comme un affichage sécuritaire. À Clermont-Ferrand, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles – notamment conjugales et intrafamiliales – s'est incarnée à travers la création d'un centre d'accueil, de santé et d'accompagnement pour les femmes et les enfants victimes afin de répondre aux besoins. À Lyon, cette même thématique, et plus spécifiquement dans le domaine du sport, montre comment une ville peut mobiliser ses leviers (subventions, équipements, exigences de prévention) pour mieux protéger les pratiquants, en particulier les femmes et les mineurs. À Nantes, la santé mentale est abordée comme un enjeu municipal à part entière, tandis qu'à Laval, les politiques familiales prennent au sérieux les contraintes quotidiennes qui pèsent sur les ménages. Le soin concerne aussi les lieux. À Baillif, en Guadeloupe, la réhabilitation du bâti existant sert de support à des actions sociales et culturelles. À Brest, la rénovation urbaine est organisée comme un moyen de mieux articuler transition écologique et cadre de vie. À Bassens, en Gironde, et à Lormes, dans la Nièvre, les tiers-lieux, espaces hybrides et démarches d'« aller vers » illustrent une même priorité : lutter contre l'isolement, recréer des espaces partagés et rendre des ressources accessibles. Dans l'ensemble de ces cas, le soin ne relève pas d'un registre compassionnel mais d'un principe structurant de l'action publique, qui redéfinit les priorités municipales et leurs finalités.

Cette attention portée aux personnes et aux territoires s'accompagne d'un second fil rouge, celui de l'effectivité des droits. À Sinnamary, en Guyane, l'accès à la santé en zone rurale rappelle les contraintes fortes qui pèsent sur les territoires ultramarins, posant de

manière criante la question de l'égalité réelle des citoyens face aux services publics. À Bourges, la culture est affirmée comme un droit et comme un bien commun, impliquant des choix en matière d'accès, de programmation et de médiation. À Bordeaux, la sécurité est envisagée comme un service public de proximité et ses moyens ont été renforcés pour garantir aux citoyens l'exercice de leurs libertés fondamentales en articulant la prévention et la répression. À Rouen, la qualité de l'air devient un enjeu central de justice environnementale, liant santé publique et inégalités sociales. À Nancy et à Rennes, les politiques municipales interrogent la capacité des collectivités à rendre concrets des droits fondamentaux – se nourrir et se loger dignement – pour les plus fragiles, davantage touchés par la succession des crises économiques et sociales et les politiques menées ces dernières années.

Ce que ces expériences révèlent du renouvellement de la gauche locale

Considérés ensemble, les textes réunis dans cette étude permettent de saisir des inflexions dans les façons dont la gauche, socialiste et écologiste en particulier, se pense et agit à l'échelle municipale. La commune n'y apparaît pas seulement comme un niveau d'exécution mais comme un lieu où se renouvellent les politiques publiques. On y voit se dessiner le retour d'une action municipale plus « stratégique », qui ne se contente pas de gérer des compétences de manière technique. Les expériences décrites dans cette étude montrent ainsi des exécutifs qui continuent d'investir des chantiers traditionnellement portés par la gauche à l'échelle municipale (services publics locaux, politiques sociales, accès à la culture ou au logement) tout en s'emparant de sujets longtemps restés périphériques dans l'action publique locale, comme les violences sexistes et sexuelles, la santé mentale ou la qualité de l'air. Elles montrent que les municipalités contribuent à la mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics, auxquels elles proposent des solutions.

Ce mouvement s'opère rarement à l'échelle abstraite de la « ville » dans son ensemble. Il se construit davantage dans des espaces et dispositifs situés souvent à l'échelle des quartiers, des équipements, des services de proximité, là où l'action municipale rencontre directement les usages et les attentes. Mais ces expériences rappellent aussi, de manière récurrente, que l'initiative locale ne tient pas seule. Qu'il s'agisse de tranquillité publique, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou de transition écologique, un même constat revient : l'action de ces municipalités s'inscrit dans un continuum d'acteurs et de compétences et suppose des partenariats à toutes les échelles. Les communes entendent « faire leur part » en mobilisant leurs leviers propres, mais elles le font le plus souvent en articulation avec d'autres niveaux d'action publique : les intercommunalités, les Départements, les Régions et, au premier chef, l'État.

Reste que ces innovations et expérimentations se déploient bien souvent sous contrainte, financière et réglementaire en particulier, ce qui pèse sur les ambitions, les rythmes et la capacité des exécutifs locaux à tenir dans la durée. Cela explique aussi pourquoi la question de l'articulation des échelles revient de manière récurrente : nombre d'initiatives municipales ne peuvent se consolider qu'à condition d'être mieux soutenues à d'autres échelles.

Vers un récit politique « par le bas » pour refonder la gauche ?

Les textes qui composent cette étude s'inscrivent ainsi dans un moment charnière, à l'approche des municipales de 2026, dans un contexte marqué par la progression, partout dans le monde, de forces politiques contestant frontalement les principes d'une action publique locale solidaire, redistributive et écologique.

À partir de situations concrètes, ils donnent à voir ce que des municipalités de gauche et écologistes ont été en mesure de faire depuis 2020, dans des contextes très différents. Parce qu'ils sont rédigés par les élus eux-mêmes, ces textes documentent des choix, des arbitrages et des tensions propres à

l'exercice du pouvoir municipal, et rappellent que, en dépit des contraintes, les communes ne sont pas dépourvues de leviers d'action pour changer concrètement le quotidien de leurs administrés.

Leur mise en regard invite dès lors à une interrogation plus large : dans quelle mesure les communes peuvent-elles constituer des espaces de résistance, voire de contre-pouvoir, face à la montée de l'extrême droite et aux remises en cause croissantes des politiques écologiques, auxquelles la France n'échappe pas ? Mais aussi, dans une posture plus offensive, comment l'échelle municipale peut-elle continuer à porter, dans la durée, des alternatives crédibles et concrètes en rendant visibles des solutions, en protégeant et en élargissant des droits, en retissant des solidarités ?

À un an de la prochaine présidentielle, l'enjeu des élections locales de 2026 est d'autant plus décisif

qu'elles peuvent peser sur la séquence nationale : l'histoire rappelle que la victoire de 1981 s'est aussi préparée par l'enracinement municipal conquis en 1977¹, lorsque des villes gagnées par la gauche ont servi de laboratoires, de vitrines et de points d'appui. La fin du cycle macroniste, qui a vu se manifester une importante disjonction entre les élections locales et nationales, va-t-elle s'accompagner d'un retour de la référence à ce qui correspond désormais moins à un socialisme qu'à une social-écologie municipale ?

Demeure, au terme de ce mandat, une question centrale : que restera-t-il de ces expérimentations, et à quelles conditions pourront-elles être consolidées, transmises et mises en récit pour nourrir, à nouveau, une dynamique de refondation de la gauche sociale-écologique ?

1. Matthieu Boisdrion et Michel Catala (dir.), *Les élections municipales de 1977*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020.

Rénover le bâti pour mettre en œuvre des politiques sociales et culturelles

– Marie-Yveline Théobald Ponchateau

Maire de Baillif (Guadeloupe)

En Guadeloupe, comme dans de nombreux départements de France, la plupart des communes sont confrontées au difficile arbitrage entre construire de nouveaux bâtiments et réutiliser le bâti existant. À Baillif, qui compte 5 000 habitants, dans un contexte où l'argent public est plus que jamais compté, cet arbitrage a conduit à un choix politique fort : celui de privilégier systématiquement la requalification et le réaménagement du patrimoine communal, dans le cadre d'un inventaire et d'un plan arrêté dès le début de la première mandature de notre équipe municipale, en 2014. Cette décision s'imposait d'autant plus que la commune, en déficit et lourdement endettée sous les mandatures précédentes, était sous la tutelle de la chambre régionale des comptes et devait s'engager dans un plan de rétablissement des finances communales.

Le projet de la Maison du tremplin culturel solidaire et social (MTC2S)

C'est donc d'abord dans la difficulté qu'à vu le jour le projet de la Maison du tremplin culturel solidaire et social, dit « MTC2S », sur le site d'une ancienne école primaire construite au début des années 1960 et désaffectée depuis une quinzaine d'années. L'ambition était de faire revivre cette ancienne école située dans un quartier prioritaire de la politique de

la ville (QPV) en conservant sa vocation d'espace de transmission du savoir mais également en lui conférant une dimension de lieu de création et d'expression culturelles, tout en répondant au besoin d'héberger dans les meilleures conditions une partie des services municipaux, ceux précisément chargés de la culture. La culture n'est pas un luxe, même – et surtout, en réalité – dans une petite ville comme la nôtre, où elle doit être une ardente nécessité. Nous avons pensé dès le départ la MTC2S comme un espace intergénérationnel destiné à retisser le lien social au moment où absolument tout, des modes de vie aux réseaux prétendument sociaux, favorise l'individualisme et peut conduire à l'isolement.

Si ce projet et ses objectifs étaient clairs sur les plans, il fallait encore pouvoir le réaliser. Car réhabiliter un bâtiment amiante, construit il y a soixante ans, sur un territoire totalement exposé aux risques cycloniques, sismiques et volcaniques implique le respect de normes devenues aujourd'hui draconiennes. Ce respect des normes est évidemment indispensable, mais il est tellement strict et coûteux qu'il peut faire parfois douter de la pertinence de privilégier la réhabilitation de l'existant. Toutefois, nous avons fait le choix de maintenir ce projet vaillle que vaillle, malgré les difficultés budgétaires et même lorsque la crise sanitaire a entraîné de nombreux retards.

Les difficultés dans le montage et la réalisation du projet

Ce projet, parce qu'il est exemplaire à de nombreux égards, a bénéficié de multiples cofinancements, aussi bien de l'État (Fonds vert et Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté) que de l'Union européenne (Fonds européen de développement régional – Feder) mais également des collectivités locales (la Région et le Département). Il a représenté un investissement total de 379 000 euros, qui peut paraître modeste, mais la Ville de Baillif a assuré à la fois l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage, ce qui a constitué un défi pour l'équipe municipale et l'administration communale. En définitive, si tous les cofinancements que nous avons sollicités ont été obtenus et si les services de l'État, à l'échelle locale, ont bien accompagné la commune grâce à une collaboration qui s'est fluidifiée au fil du temps, force est de constater que ce fut, comme toujours, un parcours du combattant. Nous ne pouvons, à ce titre, que déplorer la manière dont les communes sont mises en concurrence dans le cadre d'appels à projets nationaux. Un tel fonctionnement favorise les municipalités disposant en interne d'une équipe d'ingénierie dont les communes de moins de 10 000 habitants, particulièrement dans les outre-mer, manquent cruellement.

La phase de travaux a été complexe. Rappelons ici que les délais, longs, le sont davantage encore dans les outre-mer, pour l'essentiel des territoires insulaires. Cela augmente ainsi les difficultés structurelles du secteur du BTP : problématiques de disponibilité des matériaux, intempéries, conflits sociaux, sans oublier la fragilité des entreprises qui, parfois, peinent à trouver de la main-d'œuvre formée et qualifiée ou se retrouvent en cessation de paiement, voire en redressement judiciaire, alors même que les travaux ne sont pas achevés. Dans ces conditions, l'allongement des délais dans la réalisation des travaux a des conséquences sur le quotidien des administrés, en raison des nuisances générées pour le voisinage du chantier, tout comme sur la mise en œuvre du projet en tant que tel durant la mandature. Concernant la MTC2S, la réhabilitation a consisté, en lien avec la direction générale des services de la ville, gérée par Karyn Galoyer, à conserver la structure

des anciens bâtiments qui, pour le reste, ont été totalement rénovés : la toiture a été refaite, les menuiseries boisées et métalliques ont été remplacées, la plomberie et l'électricité ont été remises aux normes, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) a été réalisée et les salles ont été insonorisées avant les finitions (signalétique, équipement, mobilier).

La mise en œuvre de plusieurs politiques publiques sociales et culturelles

Inaugurée en juin 2024 en présence de plusieurs anciens élèves de l'école qui ont ressenti l'émotion de passer le porche de leurs souvenirs et de voir ainsi leur établissement revivre, la MTC2S est désormais pleinement opérationnelle et répond aux ambitions de départ. Au cœur du quartier prioritaire Jean-Jaurès, et entouré d'infrastructures éducatives (une crèche, une école maternelle, une école élémentaire et un collège), le bâtiment est aujourd'hui un véritable complexe socioculturel ouvert à toutes et à tous. Outre certains services municipaux, des salles sont mises à disposition des associations communales avec un espace multimédia, des points de lecture et une salle polyvalente nommée Espace Oum'ba qui offre une capacité d'accueil de 200 places. La MTC2S est le lieu où se développe une grande partie de la vie culturelle communale. Au quotidien, ses usagers y trouvent des informations et des ressources documentaires, mais ils peuvent aussi rencontrer des personnes référentes en matière de cohésion sociale, de parentalité et d'accès au numérique. Des activités culturelles, artistiques et sportives sont organisées en profitant de la large cour intérieure bitumée, qui peut aussi accueillir des spectacles, des conférences et des concerts. Jean-Michel Gustave-dit-Dufflo, premier adjoint au maire, souligne à ce propos : « C'est notre lieu privilégié d'accueil des familles, des enfants et des aînés, à qui nous proposons de nombreuses animations autour des valeurs du vivre-ensemble, de la solidarité, du partage et du lien intergénérationnel. C'est le lieu du tout-en-un, un point central. »

Baillif, comme de nombreuses petites communes rurales ou en montagne, doit en effet faire face aux problématiques d'illettrisme et d'illectronisme qui touchent une partie de la population, souvent âgée, mais pas seulement. Dans ces territoires, le sentiment d'exclusion est une réalité qui est à la source d'une colère citoyenne grandissante. Les administrés sont totalement perdus dans leurs démarches administratives (impôt, assurance maladie, mutuelle, etc.) qui ne se font plus que par voie électronique. Très souvent déjà isolés, faisant face à des difficultés et ayant particulièrement besoin de ces services, ces administrés ont le sentiment que la République d'aujourd'hui se construit sans eux. À la MTC2S, nous organisons donc très régulièrement, avec notre conseillère numérique communale, des ateliers d'apprentissage et de perfectionnement pour ces publics spécifiques, étant convaincus qu'il y a une attente citoyenne forte sur ces sujets.

Conclusion

L'enjeu sera donc de poursuivre cette politique, qui vise aussi bien à « aller vers » qu'à « prendre soin de » la population, en misant sur des lieux fédérateurs comme la MTC2S. L'autre objectif sera aussi de persévérer dans le choix politique de rénover le

patrimoine communal. Outre la MTC2S, un autre projet de réhabilitation a été concrétisé avec l'inauguration, fin août 2025, des locaux de l'ancienne mairie de la commune. Œuvre du grand architecte Ali Tur, qui avait reconstruit de nombreux bâtiments publics en Guadeloupe après le cyclone dévastateur de 1928, elle avait été désaffectée il y a dix ans, quelques mois après notre arrivée aux responsabilités. Depuis septembre 2025, ces locaux accueillent de nouveau des services administratifs et, en particulier, le poste de police municipale et le centre de supervision de la vidéoprotection du centre-ville. Nous entendons aussi nous attaquer résolument à la problématique des « dents creuses », ces immeubles abandonnés qui, particulièrement dans les villes ultramarines, sont un véritable fléau car ils multiplient les risques d'occupation illégale, d'incendie ou d'effondrement. Dans ce domaine, la ville de Baillif se veut innovante en ayant été la première commune de Guadeloupe à mettre en œuvre la « procédure de reconnaissance d'abandon manifeste ». Cette procédure consiste à exiger du ou des propriétaires connus d'un immeuble présentant des signes inquiétants de vétusté la réalisation des travaux d'urgence. Sans réponse de leur part, la collectivité est en droit de mettre en œuvre une procédure d'expropriation. Deux procédures sont ainsi en cours pour permettre à la commune d'intervenir de manière volontariste dans l'aménagement de son centre-bourg, afin de le transformer et de rendre ainsi la ville plus attractive.

Maintenir et renforcer le lien social et les solidarités entre habitantes et habitants

– Alexandre Rubio

Maire de Bassens (Gironde)

La genèse du projet

Inauguré en septembre 2021, l'espace Michel-Serres, pôle d'animation et de lien social qui regroupe agents municipaux, partenaires associatifs et équipements sportifs et de loisirs, s'efforce de répondre à des enjeux d'inclusion, de bien-vivre et de faire-ensemble.

Ce site municipal est implanté au cœur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), renommé quartier de l'Avenir (anciennement cité Prévert-Le Moura) et engagé dans une opération de renouvellement urbain. Le projet d'animation de la structure s'adresse, quant à lui, à l'ensemble des administrés de la commune, devenant le symbole de la politique municipale en faveur de la participation des habitants.

Le bâtiment de 500 m² est composé d'une salle polyvalente (120 m²), d'un premier bureau où se tiennent les différentes permanences, d'un deuxième bureau pour les agentes municipales, d'un hall d'entrée, d'une ludothèque (150 m² auxquels s'ajoutent un espace pour les poussettes, un vestiaire et des WC pour les enfants) gérée par l'association Ô fil du jeu et d'un vestiaire solidaire (90 m² plus un coin cuisine intégrée) tenu par l'association Solidar'vét. S'y trouvent également une cuisine attenante à la salle polyvalente, deux sanitaires ainsi que des locaux techniques et de rangement. Les espaces extérieurs accueillent un terrain multisports, ou *city stade*, un

skatepark, un terrain de basket et un de pétanque, deux aires de jeux – l'une pour les 3-6 ans et l'autre pour les 6-12 ans –, un module sport santé et un espace boisé et de verdure.

La volonté politique affirmée au cours des premiers mois de fonctionnement de l'espace Michel-Serres consistait à écouter et recueillir les demandes des habitants et leur permettre de s'approprier le lieu positivement et de formuler des envies. En effet, le souhait de l'équipe municipale n'a pas été de faire de ce lieu un centre social ou un espace de vie social encadré par un agrément, mais une page blanche à écrire au fil des mois.

Ce mode de fonctionnement a, en permanence, nécessité de la flexibilité et de l'adaptabilité vis-à-vis des différentes demandes. Le projet d'animation et de soutien du lien social de l'espace Michel-Serres s'est poursuivi en contribuant à la dynamique territoriale, notamment sur le secteur nord de la ville (Cap33, animations dans un « quartier d'été », braderies...), et en s'appuyant sur les services municipaux, les partenaires identifiés et d'autres qui se sont greffés au gré des diverses occasions et manifestations.

Aussi, depuis la création de cet espace, la transversalité et la mutualisation des ressources ont été déterminantes, ce qui a favorisé l'émergence de nouvelles initiatives. Toutes les actions et animations proposées sont venues amender le projet de la structure, décliné en orientations stratégiques et objectifs opérationnels.

Les orientations stratégiques et objectifs opérationnels du projet

L'espace Michel-Serres s'inscrit dans une démarche visant à renforcer le lien social, la solidarité et l'engagement citoyen au sein du territoire. Son ambition est de créer une dynamique collective qui favorise la mixité sociale, intergénérationnelle et de genre, tout en luttant contre l'isolement et en encourageant le dialogue entre l'ensemble des publics, quel que soit leur âge ou leur origine.

Pour y parvenir, l'équipement se donne pour mission de développer des projets fédérateurs et citoyens, qui permettent de tisser des liens et d'accroître la cohésion sociale. Il s'agit notamment de faciliter l'accès à la culture et à la découverte de l'autre, afin d'ouvrir la population sur l'extérieur et de briser le sentiment d'isolement. En parallèle, l'espace accompagne les habitants dans la réalisation de leurs initiatives en les sensibilisant aux enjeux locaux et internationaux et en promouvant une citoyenneté active et écoresponsable.

Un lieu dédié est ainsi conçu pour donner la possibilité aux résidents d'exprimer, de concevoir et de mener à bien leurs projets. Des actions d'éducation populaire sont proposées pour susciter la réflexion collective sur des questions sociétales majeures telles que le rapport à l'environnement, l'économie locale ou l'éducation. Des outils et des cadres de travail innovants sont mis à disposition pour soutenir les acteurs locaux et accompagner les projets émergents.

Par ailleurs, l'espace Michel-Serres joue un rôle clé dans l'accès aux droits et aux services publics. Il oriente les habitants vers des permanences adaptées à leurs besoins, communique activement sur les initiatives structurantes du territoire et facilite la participation du plus grand nombre à la vie locale. Un point d'accès au numérique est également prévu pour réduire la fracture existante à ce sujet.

En résumé, cet équipement remplit plusieurs fonctions essentielles : il anime le lien social et la solidarité entre les habitants, favorise la mixité des publics (s'agissant de l'âge, du genre et des origines culturelle et géographique), renforce le vivre-ensemble et rompt

l'isolement. Les actions proposées répondent aux besoins identifiés en amont et rapprochent les usagers de l'administration. Enfin, le projet contribue à rendre la culture accessible à tous et à multiplier les modes de participation, dans une volonté constante d'améliorer la qualité du service public et d'être à l'écoute des préoccupations des habitants.

Le fonctionnement de la structure et sa gouvernance

L'espace Michel-Serres a ouvert ses portes le 13 septembre 2021. Il fonctionne comme un bâtiment municipal accueillant à la fois du personnel de la mairie, des associations et des partenaires résidents. Au vu de l'investissement requis et de l'intérêt que revêt le projet, de son caractère inédit (en co-construction avec les partenaires et les habitants pour, *in fine*, faire de ce lieu un outil de participation de citoyens) et de sa position géographique (ces équipements dynamisent le secteur nord de la ville et replacent des services publics au plus près de la population), la Ville a fait le choix de créer un poste de coordination, géré par le pôle des politiques contractuelles et sous la responsabilité du coordinateur de la « participation des habitants ».

Cette coordination au sein de l'espace Michel-Serres ne se limite pas à une présence municipale pour gérer les ouvertures et fermetures, veiller au respect du cadre ou encore répondre aux demandes d'utilisation du lieu. L'agente responsable crée en permanence des liens de confiance par l'accueil, l'écoute et la disponibilité. Cette coordinatrice reçoit sans rendez-vous, en continu. L'arrivée en août 2022 de la référente citoyenneté, aussi animatrice de la Maison du projet, de surcroît avec des missions de terrain et de proximité spécifiquement auprès des habitants du quartier de l'Avenir, a contribué à renforcer cet accueil.

Pour mener l'expérimentation, les horaires d'ouverture au public proposés sont classiques. Seule la ludothèque propose des créneaux décalés. À ce jour, les usagers n'ont pas formulé de demande d'ajustement (ouverture tardive le matin, fermeture tardive

quelques soirs, ouverture un samedi entier...). Néanmoins, les horaires sont flexibles en fonction des animations ou activités se déroulant dans l'espace (jusqu'à tard le soir, notamment l'été). Les équipements extérieurs (*city stade*, skatepark, aires de jeux) sont en accès libre. La population s'en est saisie bien avant la fin des travaux. Selon les témoignages de nombreux usagers, l'utilisation des différents aménagements sportifs et de loisirs se fait, généralement, en bonne intelligence, dans le respect des biens et des personnes.

Afin de répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'utilisation des lieux, un schéma de proposition et de validation des projets et des réunions a été instauré en octobre 2021 puis revu en avril 2022. La salle polyvalente a été pensée comme un espace dédié aux initiatives des habitants et des partenaires. Par sa configuration, son mobilier adapté et ses équipements vidéo et sonores, elle permet l'organisation d'ateliers, d'expositions ainsi que de réunions de travail ou publiques, et obéit à une logique de souplesse.

La construction de la programmation et de l'animation du lieu

Durant l'année 2022, la participation et l'implication des habitants étaient au cœur de la construction du projet d'animation de l'espace Michel-Serres¹. Il était nécessaire de reconnaître leur statut d'utilisateur expert, capable et légitime de proposer des actions, notamment celles qui relèvent de l'intérêt commun.

Parallèlement, trois associations d'utilité sociale se sont installées au sein de la structure, comme prévu lors de la conception du bâtiment, et ont été impliquées dans la construction du projet global : une ludothèque Ô fil du jeu, un vestiaire solidaire Solidar'vêt et le conseil citoyen.

Aujourd'hui, le projet d'animation de la structure est le résultat des initiatives des habitants et des associations en place, qui s'imbriquent dans celles des services municipaux, ainsi que des permanences de partenaires plébiscitées par les citoyens. Il évolue au fil des envies et des opportunités, en adéquation avec la vision sociale de la co-construction.

À titre d'exemples, diverses activités destinées à favoriser l'engagement des citoyens y sont menées :

- des ateliers mensuels de jardinage autour de jardins partagés en extérieur ;
- des ateliers et cours hebdomadaires de bricolage ;
- des ateliers culinaires encourageant l'alimentation saine, durable et les circuits courts ;
- des ateliers de couture en lien avec le vestiaire solidaire ;
- des soirées de jeux en lien avec la ludothèque, cet espace intergénérationnel facilitant l'accès aux jeux pour tous ;
- du sport santé avec de la marche nordique tous les jeudis ;
- des formations autour des principes de la laïcité, du compostage, de la fresque du climat, etc. ;
- des réunions institutionnelles de concertation à propos du renouvellement urbain, du plan de gestion des Jalles, du projet de centre-bourg, etc. ;
- des expositions visant la sensibilisation générale à la coresponsabilité de chacun sur différents sujets : semaines métropolitaines de la résilience, de la collecte des déchets numériques et de l'arbre, mais aussi Quinzaine de l'égalité et de la diversité et Semaine européenne de la réduction des déchets ;
- des manifestations et dispositifs comme Cap33, « Quartier d'été » et la Nuit des étoiles, et des animations proposées par les habitants (défilé de mode, auberges espagnoles, bar à fruits gérés par des jeunes, etc.) ;
- deux bureaux de vote.

1. Voir le bilan d'activités 2022 de l'espace Michel-Serres.

Les points de vigilance et les améliorations à mettre en œuvre

L'accueil et l'écoute des Bassenais permettent de correctement prendre en compte leurs besoins, cerner les actions à conduire avec l'ensemble des volontaires et en mesurer l'impact. La mutualisation des moyens et compétences nécessaires rend possible la mise en place de synergies entre les interventions diverses, individuelles ou collectives, qui favorisent le renforcement des réseaux de proximité pour une meilleure connaissance, voire identification, des problématiques.

Toutefois, la culture du faire-ensemble n'est pas encore systématique. Certaines actions réalisées à l'espace Michel-Serres se sont réduites à une mise à disposition du lieu. Pourtant, ces dernières gagneraient en visibilité et attireraient encore davantage de public si leur organisation était anticipée et faisait appel aux forces vives en présence. Un tel fonctionnement pourrait être favorisé par la création d'une instance citoyenne ou d'un collectif qui aurait la charge d'étudier les projets à venir et de rappeler le cadre du faire-ensemble, lorsque les conditions sont favorables.

Enfin, le travail des deux agentes chargées de la gestion de la structure est primordial pour veiller à ce qu'aucun public particulier ne s'approprie les espaces, intérieurs et extérieurs, dans une logique de toujours mieux travailler collectivement.

L'espace Michel-Serres est plus qu'un simple lieu de rencontre et d'animation : il propose une nouvelle solution de démocratie locale et de participation citoyenne. L'engagement que nous avons pris a été de favoriser l'inclusion, la mixité sociale et la solidarité intergénérationnelle. En plaçant les habitants au cœur de l'animation de cet espace, la Ville démontre sa volonté de construire une commune où chacun a sa place et une voix.

Notre ambition est de créer un territoire solidaire, écoresponsable et citoyen en favorisant l'accès aux droits, renforçant les initiatives locales et promouvant le faire-ensemble.

L'espace Michel-Serres est un symbole fort de la volonté politique de renforcer l'accès aux services publics et d'encourager l'« aller vers ». Il peut être un exemple inspirant pour d'autres collectivités dans l'objectif de construire autrement les services publics des villes de demain.

BORDEAUX

Porter une conception nouvelle de la sécurité à l'échelle de la ville

– Pierre Hurmic

Maire de Bordeaux (Gironde)

À l'instar de toutes les grandes villes de France, Bordeaux a été confrontée à un phénomène d'augmentation des faits de délinquance sur son territoire, principalement entre 2016 et 2019 (+ 23,7 %), avant de connaître une légère diminution (- 4,1 %) entre 2019 et 2024¹. Face à cela, l'arrivée aux responsabilités, à Bordeaux, d'une majorité écologiste a été l'occasion de mettre en place une vision nouvelle de la sécurité, entre convictions et pragmatisme.

Certains médias et responsables politiques tentent d'installer un récit : un climat anti-sécuritaire régnerait dans les villes gouvernées par les écologistes. Sur cette base, la doctrine sécuritaire de ces derniers serait prise à revers par la réalité de la délinquance, ce qui alimente un discours taxant les élus écologistes, avec plus encore d'insistance que les autres élus de gauche, de laxisme.

S'il semble que la droite a gagné la bataille sémantique et médiatique sur le sujet, sans doute à force de l'instrumentaliser, il faut désormais sortir du cliché selon lequel les élus de droite seraient ceux de la sécurité et les élus de gauche, de doux rêveurs cherchant à excuser les délinquants et de dangereux idéologues qui méconnaîtraient la réalité de leur territoire. Ce schéma manichéen constitue un biais exploité par des stratégies politiciennes qui sont alimentées par des médias réactionnaires. Il est certain que la gauche a un discours à tenir sur l'insécurité. C'est même une demande forte des citoyennes et

citoyens. C'est une évidence pour les victimes, qui sont majoritairement des personnes en situation de fragilité. C'est une évidence aussi pour les maires des grandes villes de gauche qui mènent leur politique de sécurité dans les pas de Gilbert Bonnemaïson, ancien député-maire socialiste d'Épinay-sur-Seine décédé en 2008, auteur en 1982 d'un rapport sur la sécurité qui porte son nom. Il a su, dans les années 1980, à l'heure où les édiles n'avaient pas leur mot à dire face à la puissance régaliennne, dégager une véritable vision politique de gauche pour lutter contre l'insécurité. Face aux coups de menton des derniers ministres de l'Intérieur et de la Justice, les propos de Gilbert Bonnemaïson sont toujours d'une criante actualité : « On ne réglera pas le problème de la sécurité à l'aide d'une solution unique ou d'affirmations péremptoires. Il faut en apprécier tous les aspects – sociaux, économiques, culturels, urbains, financiers – et intervenir simultanément sur l'ensemble des causes². »

Une politique de sécurité à la fois équilibrée et pragmatique

Depuis le début de mon mandat, ma conception de la sécurité a été très claire : elle doit s'appuyer autant

1. « Bases statistiques communale, départementale et régionale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales », Data.gouv.fr, ministère de l'Intérieur.

2. « M. Gilbert Bonnemaïson : contre le simplisme », *Le Monde*, 12 mars 1983.

sur la prévention et la médiation que sur la répression, la sanction et la réparation. Elle doit aussi s'inscrire dans une démarche partenariale car rappelons, d'une part, que la sécurité publique demeure – et doit demeurer – une compétence régalienne, et, d'autre part, qu'elle mobilise, à l'échelle d'un territoire tel qu'une commune, un grand nombre de partenaires (transporteurs, bailleurs, collectifs de riverains...).

La définition de la sécurité défendue par l'équipe municipale s'appuie donc sur une vision bordelaise de cette notion : pragmatique, partenariale et équilibrée.

C'est précisément ce qui distingue la droite et la gauche en la matière. Une politique de sécurité efficace repose sur deux piliers : la prévention et la répression. Le premier pilier nécessite un travail de fond bien trop souvent négligé, car moins spectaculaire que le second. Pourtant, la meilleure façon d'éviter le passage à l'acte est d'agir en amont, de s'attaquer aux racines du problème et non seulement aux symptômes.

L'importance accordée à la prévention et la médiation est donc primordiale pour les élus de gauche, là où la droite, avec ses vieilles lunes, se concentre uniquement sur l'aspect répressif. Ainsi, un responsable politique de gauche est ferme pour condamner les actes délictueux qui nuisent à la cohésion sociale de notre démocratie, mais il s'intéresse aussi aux causes de ces actes, car c'est certainement le meilleur moyen d'y mettre un terme.

Très concrètement, j'ai salué, comme beaucoup de maires, le rapport établi par les sénateurs Jérôme Durain et Étienne Blanc au sujet de la lutte contre les narcotrafics¹. Celui-ci a été un électrochoc national du fait de sa description précise de ce que de nombreux concitoyens, en premier lieu, mais aussi de maires, vivaient réellement dans certains de leurs quartiers. Les dispositions législatives qui en ont découlé sont une très belle avancée dans la lutte contre les narcotrafics. Cependant, elles ignorent tout un pan de notre nécessaire action : celui du combat contre la demande de drogue, autrement dit

celui de la prévention et de la lutte contre les addictions. Je m'en suis bien évidemment ouvert aux sénateurs et sénatrices, mais j'ai aussi décidé d'agir à Bordeaux en mettant en place un plan de prévention des usages et de l'entrée dans les trafics de drogue chez les jeunes². Cela se traduit par des actions de sensibilisation auprès d'élèves de CM2 et de quatrième, pour les doter des compétences psychosociales indispensables afin de dire non à la drogue et au trafic. Ce plan s'adresse aussi aux parents et à la communauté éducative ainsi qu'aux professionnels de santé, du médico-social, de la justice ou de la police, notamment au travers de l'organisation de cafés des parents, de conférences dédiées ainsi que d'états généraux. L'objectif est de porter sur ce sujet une vision à 360° et de trouver des solutions très concrètes et innovantes – solutions qu'une collectivité locale puisse déployer sur son territoire.

Mais la vision de la sécurité portée par notre majorité est également pragmatique. Elle se nourrit de nos échanges partenariaux avec les services de la préfecture et de la police nationale, ainsi que des remontées des médiateurs et des agents de la police municipale sur le terrain. Sans tabou, sans idéologie, sans dogmatisme. L'épreuve du pouvoir est une épreuve de vérité. C'est être constamment tiraillé entre l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité. C'est pourquoi la politique mise en œuvre implique de revenir sur certaines positions afin de faire face à l'évolution de la délinquance, aux réalités de terrain et à la crise de recrutement des agents.

C'est le cas, entre autres, sur la question de l'armement légal. Face à l'augmentation de la violence et au désengagement des forces de police nationale dans nos rues, les réalités du terrain ont profondément changé, tout comme les conditions de travail et d'exercice des agents de la police municipale. Lors de rixes ou d'agressions physiques, les auteurs sont de plus en plus armés, et les policiers municipaux sont désormais très souvent des primo-intervenants. Les délinquants regardent d'abord si les policiers municipaux sont armés ou non. Le respect des forces

1. Jérôme Durain et Étienne Blanc, « Un nécessaire sursaut : sortir du piège du narcotrafic », rapport n° 588 (2023-2024) de la commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier, Sénat, 7 mai 2024.

2. « Usages et trafics de drogues : la Ville déploie un plan de prévention », site de la Ville de Bordeaux, mis à jour le 7 mai 2025.

de police, qu'elles soient nationales ou municipales, passe par le port ou non d'une arme. C'est pourquoi la municipalité de Bordeaux a fait le choix de l'armement partiel de sa police avec la création d'une Brigade d'appui et de sécurisation (BAS). Mise en place dans le cadre d'un plan de renforcement¹, celle-ci compte 57 agents équipés d'une arme de poing qui interviennent la nuit aussi bien qu'en journée, en appui des autres brigades. Un bilan médical et psychologique est effectué lors du recrutement. En outre, les agents suivent une formation exigeante et sont soumis à une évaluation annuelle.

La majorité a aussi travaillé sur la question de la vidéoprotection, concomitamment à l'évolution des techniques de surveillance². En 2020, il y avait 130 caméras et aucun lieu ne permettait de centraliser les flux d'images en lien avec les demandes d'intervention. Une réflexion partenariale a donc été menée sur l'utilité de la vidéoprotection et sur son déploiement, ce qui a conduit à la nécessité de renforcer le dispositif actuel pour mieux sécuriser les forces de secours et de l'ordre dans leurs interventions, d'accompagner la résolution d'enquêtes judiciaires (700 réquisitions par an) et de vidéoverbaliser certaines infractions (comme le stationnement sauvage ou les atteintes à l'environnement). Le nombre de caméras a donc été augmenté et passera à 268 d'ici 2026. Un centre de supervision urbaine a également été ouvert pour centraliser le flux d'images et le coordonner avec les sollicitations que nous recevons. Enfin, afin de prévenir toute atteinte aux droits et libertés individuels, un comité éthique *ad hoc* de la vidéoprotection composé d'universitaires, de juristes et de spécialistes des nouvelles technologies a été mis en place.

Il s'agit là de deux exemples qui illustrent bien une approche à la fois pragmatique mais équilibrée de la sécurité.

Une réelle exigence de proximité

La sécurité doit également se concevoir comme un service public de proximité, garant pour nos concitoyens de l'exercice de leurs libertés fondamentales. Il était donc essentiel de consolider les relations partenariales entre l'État et la Ville. Nous le faisons, notamment, à travers le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, une instance qui permet d'analyser collectivement l'évolution de la délinquance sur le territoire communal et de définir des orientations partagées. Nous mettons également en œuvre des conventions contractuelles telles que la convention de coordination entre polices nationale et municipale et le contrat de sécurité intégrée.

Il est tout aussi essentiel de conforter la police municipale dans ses missions de proximité, afin de construire une police municipale pour tous, partout et en tout temps. Une conception de la sécurité qui a pris vie dans le cadre du plan de renforcement de la police municipale, présenté en novembre 2024³. L'ambition de ce dernier est double : renforcer les missions de proximité de la police municipale bordelaise en la dotant d'une doctrine d'emploi et en réorganisant ses brigades dans cette optique, et renforcer les effectifs par l'amélioration de son attractivité et des conditions de travail des agents.

Un an après, les premiers effets sont déjà perceptibles : le déploiement territorialisé des brigades de la police municipale a débuté dans deux quartiers de la ville avec, à terme, le souhait de couvrir l'ensemble des cinq secteurs. Ces brigades territorialisées seront complétées de dispositifs renforçant la proximité grâce, entre autres, à un poste mobile qui sillonnera tous les quartiers de la ville afin de développer une relation de confiance accrue avec la population, tout en assurant la visibilité de la police municipale.

1. *Proximité et sécurité. Plan de renforcement de la Police municipale*, dossier de presse, Ville de Bordeaux, 12 novembre 2024.

2. Voir « La vidéoprotection urbaine à Bordeaux », site de la Ville de Bordeaux, mis à jour le 22 avril 2025.

3. *Ibid.*

Une présence policière et des moyens renforcés

Pour faire face à cette évolution de la délinquance, les moyens de la police municipale ont donc été profondément renforcés. Son budget a été porté à 13,3 millions d'euros en 2025, contre 9 millions seulement en 2020, et les effectifs sont continuellement consolidés avec 210 agents prévus en 2026 (138 en 2020), complétés par 46 agents de surveillance de la voie publique¹. Il en va de même pour ses capacités d'action, notamment dans le cadre de la lutte contre les incivilités du quotidien. Quelle que soit leur gravité, celles-ci sont de plus en plus mal vécues par les riverains et contribuent à créer un sentiment d'insécurité dans la ville. Pour y faire face, ont été mises en place des brigades anti-incivilités, dont la priorité est de combattre la malpropreté urbaine, toujours dans une logique d'écoute et de présence renforcée de la police de proximité.

En articulation avec le plan de renforcement de la police municipale, la majorité a également acté la consolidation de la médiation afin de développer la présence des médiateurs sociaux dans l'ensemble des bassins de vie. À cet égard, la mission de prévention

de la délinquance a été étoffée et compte, sur toute la ville, cinq agents en 2024 : une directrice et quatre coordinateurs au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Les effectifs de médiateurs ont également été renforcés : ils sont 36 aujourd'hui (+ 50 % depuis le début du mandat)².

En intégrant des dimensions sociales et écologiques dans notre démarche, nous avons construit, à Bordeaux, une politique de sécurité équilibrée et pragmatique qui répond aux enjeux de la délinquance en s'inscrivant dans une logique de responsabilité sociale. Cette approche propre aux idées de gauche s'inscrit pleinement dans les convictions écologistes que je porte avec mon équipe municipale, nous qui œuvrons pour une ville plus sûre, plus inclusive et plus durable. En tant que maire écologiste, j'ai, bien sûr, dû faire face à une instrumentalisation politique, à une lecture biaisée des chiffres et de la réalité et à des discours tissés de contrevérités historiques ne s'embarrassant pas des faits, tous visant à discréditer notre action. C'est en tenant le cap et en portant une approche globale et pragmatique de la sécurité contre toutes formes de raccourcis idéologiques que j'ai œuvré en élu de gauche pour protéger les habitantes et les habitants de Bordeaux.

1. « Tranquillité, sécurité, agir au quotidien », site de la Ville de Bordeaux, mis à jour le 8 août 2025.

2. « Prévention de la délinquance et médiation », site de la Ville de Bordeaux, mis à jour le 22 avril 2025.

BOURGES

Construire une politique culturelle pour et par toutes et tous

– Yann Galut

Maire de Bourges (Cher)

Depuis le XII^e siècle, Bourges s'affirme comme un foyer de création et de rayonnement culturels. De la cathédrale Saint-Étienne, classée par deux fois au patrimoine mondial de l'Unesco et fréquentée chaque année par plus de 600 000 visiteurs¹, au mécénat audacieux de Jacques Cœur, en passant par l'héritage de la Maison de la culture, inaugurée par André Malraux en 1964, la ville a toujours su allier patrimoine et innovation. Aujourd'hui, cette tradition ne se contente pas d'être commémorée : elle est réinventée et transformée en un choix politique fort.

En 2020, lors de l'arrivée de notre équipe municipale, Bourges a en effet décidé de placer la culture au premier rang de ses priorités, avec un engagement budgétaire sans précédent. Entre 2020 et 2025, le budget de fonctionnement dédié à la politique culturelle a augmenté de 45 %, passant de 2,38 à 3,46 millions d'euros². Cette hausse, actée dans un contexte marqué par la crise sanitaire et ses répercussions économiques, témoigne d'une conviction : la culture n'est pas une dépense superflue mais un investissement stratégique dans le capital humain et social. Alors que de nombreuses collectivités réduisaient leurs budgets culturels, Bourges a choisi d'amplifier son soutien, considérant que la reconstruction

sociale et la résilience territoriale passaient nécessairement par un accès élargi à l'art, à la connaissance et à la création.

Faire de la ville le lieu de la culture pour toutes et tous

Cette ambition se traduit concrètement par la modernisation et la réouverture d'équipements majeurs. La nouvelle Maison de la culture – Scène nationale, après d'importants travaux de construction, enregistre plus de 100 000 entrées par an, avec une programmation diversifiée et exigeante³. Le musée Estève, consacré à l'œuvre du peintre Maurice Estève, a rouvert ses portes après deux années de travaux, attirant près de 3 500 visiteurs pour le seul mois de juillet 2025⁴. Plus globalement, les musées de Bourges font l'objet d'une attention particulière, après des décennies de sous-investissement et d'une organisation parfois figée. La municipalité a engagé un vaste plan de rénovation et de réorganisation qui vise à transformer ces lieux en un véritable pôle muséal du XXI^e siècle.

1. Direction des musées et du patrimoine historique, *Bilan du plan de gestion (2020-2024) - Cathédrale Saint-Étienne – Patrimoine mondial de l'Unesco*, Ville de Bourges, 14 novembre 2025.

2. Délibération n° 4, Budget primitif 2020, Conseil municipal du 19 décembre 2019, Ville de Bourges.
Délibération n° 77, Budget primitif 2025, Conseil municipal du 7 avril 2025, Ville de Bourges.

3. Olivier Atlan, « Édito. Panem et circensis », site de la Maison de la culture de Bourges, 3 juin 2025.

4. Hannah Amiot, « Le musée Estève séduit touristes et Berruyers », *Le Berry républicain*, 26 août 2025.

Il ne s'agit plus seulement de préserver des collections, avec la création à long terme de nouvelles réserves muséales, mais de les rendre vivantes, accessibles et en dialogue avec tous les publics. Enfin, la médiathèque Leïla-Slimani, entièrement repensée, propose désormais des ateliers numériques et des zones dédiées aux familles, avec une fréquentation en hausse de 30 % depuis sa réouverture¹.

Pour lever les obstacles économiques à l'accès à la culture, la Ville a également modifié sa politique tarifaire. L'abonnement annuel aux médiathèques est désormais fixé à 12 euros, contre de 18 à 27 euros auparavant². Parallèlement, les horaires d'ouverture ont été étendus, avec une ouverture le lundi et une fermeture plus tardive le samedi, pour s'adapter aux rythmes de vie des actifs et des familles monoparentales.

Mais la démocratisation culturelle ne se limite pas aux équipements traditionnels. À Bourges, la culture ne se confine pas entre les murs des institutions : elle s'exprime pleinement dans l'espace public, au cœur de la vie quotidienne. La municipalité a fait le choix audacieux d'investir massivement cet espace, en mobilisant à la fois les moyens publics et l'énergie des initiatives privées. Résultat : une programmation annuelle exceptionnelle (concerts, spectacles de rue, expositions éphémères, projections en plein air, fêtes de quartier, rencontres sportives ou encore ateliers participatifs), qui transforment la ville en une scène vivante et accessible à toutes et tous. À titre d'exemple, le Bel Été européen, qui anime l'ensemble des quartiers durant la période estivale, a réuni plus de 23 600 participants en 2025³.

Dans le même temps, la création de parcours de street art dédiés à l'œuvre de Marcel Bascouard a enrichi l'offre culturelle urbaine. Ces initiatives, couplées à des événements associatifs comme les Berry Sunday ou les cinémas de plein air, font de la ville un territoire en mouvement permanent, où la culture est

accessible à l'ensemble de la population, sans distinction sociale ou géographique.

L'éducation artistique et culturelle occupe également une place centrale dans la politique culturelle de la municipalité. Bourges a été labellisée ville « 100 % éducation artistique et culturelle » par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, reconnaissance de la cohérence et de l'ambition de sa stratégie. Le programme Aux arts les enfants, doté de 25 000 euros annuels, permet à plus de 3 000 élèves de bénéficier d'interventions d'artistes professionnels dans les écoles⁴. Deux classes à horaires aménagés, l'une en théâtre au collège Le-Grand-Meaulnes, l'autre en musique à l'école Beaumont, offrent à 50 élèves motivés une pratique artistique intensive. La résidence du Paris Mozart Orchestra in Bourges, en place depuis 2022, accompagne les jeunes mélomanes, notamment issus du Conservatoire à rayonnement départemental de Bourges, à travers des masterclass, des orchestres scolaires et des concerts pédagogiques.

Cette politique éducative ne se limite pas aux enfants. Les seniors, *via* le Centre communal d'action sociale (CCAS), bénéficient de sorties culturelles régulières, tandis que les publics fragilisés (personnes âgées, familles monoparentales, personnes en situation de précarité) sont spécifiquement ciblés par des ateliers et des interventions dans les centres sociaux. L'objectif est clair : réduire les inégalités d'accès à la culture, qui jouent un rôle majeur dans la reproduction des hiérarchies sociales.

Pour structurer un écosystème artistique local dynamique, la Ville a développé une politique de résidences et de commandes publiques. Le Paris Mozart Orchestra in Bourges, en résidence longue durée, a déjà réalisé près de 38 interventions en milieu scolaire et hospitalier pour l'année 2021-2022⁵. Le Château d'eau – Château d'art et l'Hôtel-Dieu accueillent régulièrement des expositions tant d'artistes reconnus

1. Tristan-Sacha Brunet, « La ville de Bourges veut vous faire "adorer les lundis" en ouvrant les portes de sa médiathèque Leïla-Slimani », *Le Berry républicain*, 7 janvier 2025.

2. François Lesbre, « Après plusieurs mois de travaux, la médiathèque Leïla-Slimani, à Bourges, inaugurée ce vendredi à 18 heures », *Le Berry républicain*, 24 mars 2023.

3. François Lesbre, « Retour sur le Bel Été européen passé cet été à Bourges », *Le Berry républicain*, 11 septembre 2025.

4. Voir la page consacrée sur le site de la Ville de Bourges : ville-bourges.fr/site/aux-arts-les-enfants/.

5. Claire Gibault, *Bilan 2022-2023. Saison inaugurale de la résidence du PMO à Bourges et en Centre-Val de Loire*, Paris Mozart Orchestra, janvier 2024.

que d'étudiants de l'École nationale supérieure d'arts (ENSA). Le premier Mois de la photo, lancé en 2025, a permis de mettre en lumière la création contemporaine et de séduire un public nouveau. Enfin, la commande publique *L'Écoute* d'Olivier Leroi, intégrée à la nouvelle Maison de la culture, témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur de la création contemporaine.

Devenir capitale européenne de la culture : une révolution culturelle, sociale et écologique

Au-delà du secteur culturel, Bourges a choisi d'intégrer la culture dans l'ensemble de ses politiques publiques. L'installation du Paris Mozart Orchestra au centre hospitalier George-Sand, par exemple, a permis de créer un tiers-lieu artistique et hospitalier, où les interventions musicales régulières auprès des patients, du personnel soignant et des visiteurs contribuent à améliorer le bien-être psychologique et le lien social. Cette initiative, unique en France, place Bourges à l'avant-garde des politiques culturelles en milieu hospitalier, avec en outre des colloques spécialisés sur l'art-thérapie¹.

Cette politique culturelle aboutit à la désignation en 2023 de Bourges comme capitale européenne de la culture. Ce label prestigieux, qui attirera entre un et deux millions de visiteurs supplémentaires, aura permis de mettre en lumière le potentiel créatif des villes à taille humaine². Il s'accompagnera d'un ambitieux programme de rénovation patrimoniale : chapelle de l'Hôtel-Dieu, friche L'Épicentre, bibliothèque des Quatre-Piliers, maison Bouriant, musée du Berry, théâtre Jacques-Cœur. Ces chantiers structurants confirment Bourges comme une ville incontournable pour les manifestations culturelles de grande envergure.

Ce label n'est pas un simple titre honorifique. Il représente une révolution culturelle, sociale et écologique pour les villes à taille humaine, souvent éclipsées par les dynamiques des grandes métropoles. Sur le plan écologique, Bourges 2028 s'engage dans une véritable transition environnementale et énergétique en intégrant la sobriété carbone à toutes les dimensions de son projet culturel.

Cela se traduit par le développement d'infrastructures durables, la promotion de la mobilité douce et le soutien à une économie circulaire. La programmation artistique et culturelle est pensée pour minimiser l'empreinte carbone en favorisant des partenariats européens accessibles par des modes de transport durables, en limitant les déplacements aériens et en associant les citoyens à des projets locaux valorisant la nature et le patrimoine.

Bourges 2028 vise ainsi à devenir un modèle de ville à taille humaine, résiliente et exemplaire, où art, culture et écologie se conjuguent pour relever les défis climatiques.

Au-delà de la culture du quotidien, Bourges 2028 permettra également de mettre en place une programmation artistique ambitieuse et inclusive, mêlant patrimoine et projets d'avant-garde, pour repenser la place de la culture dans la société³. Plusieurs initiatives emblématiques illustrent cette dynamique :

- la Cité européenne des artistes – Melina Mercouri qui sera installée dans l'ancienne structure de l'Hôtel-Dieu pour devenir un incubateur unique en Europe. Elle projette d'accueillir 400 artistes en résidence chaque année et offrira un accompagnement personnalisé pour des projets artistiques paneuropéens ;
- les gares végétales qui transformeront les gares en espaces artistiques et écologiques. La gare de Bourges, réinventée par l'artiste Eva Jospin et l'agence belge Bento, utilisera des matériaux innovants comme le mycélium, issu de déchets urbains recyclés ;

1. Marie-Claire Raymond, « Une chaire de philosophie créée au Centre Hospitalier George Sand de Bourges pour mener des projets de recherches scientifiques », *Le Berry républicain*, 22 décembre 2025.

2. Michel Benoît, « Bourges : la capacité d'hébergement sera suffisante pour 2028, capitale européenne de la culture », *Ici Berry*, 13 juillet 2025.

3. Bourges 2028 Association, « Territoires d'avenir. Sélection », 2023.

- le RER Europa et le Soleil ligérien qui représente un nouveau système de mobilité douce et artistique, déjà exploité durant la phase de candidature. Ce dernier relie les sites patrimoniaux de la région (notamment, les châteaux et les abbayes) par des navettes bas carbone pour augmenter de 30 % la fréquentation touristique dans des zones rurales souvent délaissées, tout en réduisant significativement l’empreinte carbone des déplacements.

Bâtir une politique culturelle avec les citoyennes et les citoyens

Dans cette même dynamique offerte par le label des capitales européennes de la culture, l’appel à projet Contributions pour réinventer les imaginaires – CR! a joué un rôle clé en mettant à disposition une plateforme inédite pour que chacun puisse contribuer à façonner l’avenir de Bourges et de son territoire¹.

Contrairement aux modèles traditionnels, où la programmation est souvent conçue par des institutions, nous avons fait le pari de l’ouverture et de la co-construction. Le CR! est bien plus qu’un simple appel à projets : c’est une invitation à réinventer ensemble nos imaginaires, à faire émerger des initiatives porteuses des aspirations, des défis et des rêves des habitants de la région Centre-Val de Loire et des villes partenaires faisant partie de la Matrice. Initiative informelle née en 2023, la Matrice fédère 22 villes de moins de 100 000 habitants parmi lesquelles Châteauroux, Guingamp, Issoudun, Blois et Vierzon autour d’une ambition : expérimenter des modèles d’action publique résilients, sobres en carbone et ancrés dans les réalités locales². En s’appuyant sur l’intelligence collective et le prototypage, ce réseau incarne une réponse concrète aux attentes des citoyens de Centre-Val de Loire et des territoires partenaires, tout en anticipant les défis de demain.

Dès 2025, le CR! a été lancé avec un premier appel à projets intitulé « Thèmes libres », offrant une liberté totale aux porteurs d’idées pour proposer des créations artistiques et culturelles. Le succès du CR! s’est mesuré à l’engouement qu’il a suscité : plus de 400 candidatures ont afflué de toute la région Centre-Val de Loire, mais aussi des villes partenaires de la Matrice. Les projets sélectionnés, de l’ordre de 93 pour la première année, ont couvert un large spectre de disciplines : arts visuels, spectacle vivant (théâtre, musique, danse, etc.), patrimoine et littérature, cinéma et arts numériques ou encore projets sociaux et écologiques. Certains ont mis en lumière des savoir-faire locaux, comme les ateliers d’écriture de livres et traditions orales du Berry, tandis que d’autres ont exploré des thématiques contemporaines telles que la transition écologique, l’inclusion sociale ou les nouvelles formes de citoyenneté³.

Conclusion

L’expérience de Bourges démontre ainsi qu’une politique culturelle ambitieuse est possible à l’échelle d’une ville à taille humaine, malgré les contraintes budgétaires successives des différentes lois de finances. Elle repose sur une conviction forte : la culture n’est pas un luxe, mais une dimension constitutive de la citoyenneté démocratique. Dans une société marquée par la fragmentation sociale et la défiance envers les institutions, la culture offre des espaces de partage, de débat et de construction commune. En investissant dans la culture, Bourges investit dans son avenir collectif, dans l’intelligence de ses habitants et dans leur capacité à faire société ensemble.

À l’heure où les moyens dédiés à la culture s’amenuisent et où les fondements mêmes de notre modèle culturel sont menacés, Bourges incarne une autre voie : celle d’une culture partout, pour et par toutes et tous. Une culture populaire et émancipatrice, qui

1. Voir page consacrée sur le site de Bourges 2028 : bourges2028.org/bourges-2028-lance-son-cri/.

2. Voir page consacrée sur le site de Bourges 2028 : bourges2028.org/nos-projets/la-matrice/.

3. Voir page consacrée sur le site de Bourges 2028 : bourges2028.org/cr/les-laureats-du-cr-2025/.

ne se contente pas de célébrer un patrimoine mais le fait vivre, le réinvente et le partage. Une culture qui n'est ni un privilège ni une menace, mais un droit, un bien commun et un levier de transformation sociale.

L'enjeu est clair : défendre la culture, c'est défendre l'idée même d'une société plus juste, plus solidaire et plus créative. C'est refuser de laisser les stéréotypes et les préjugés étouffer ce qui, depuis des siècles, fait la force des territoires et des citoyens.

Bourges le montre chaque jour : la culture n'est pas un supplément d'âme, mais le cœur battant de la démocratie. Il s'agit, peut-être, du dernier ciment républicain. Il appartient à chacune et chacun de s'en emparer, de la défendre et de la faire vivre en affirmant, dans les échéances électorales à venir, que la culture doit demeurer un pilier intangible de notre société.

BREST

Concevoir la rénovation urbaine comme un levier de la planification écologique

– François Cuillandre

Maire de Brest (Finistère), président de Brest Métropole

Composée depuis 1974 de seulement huit communes, Brest Métropole, qui compte 213 400 habitants, est une « petite métropole agile ». Elle se pose en métropole locomotive de l'Ouest breton, notamment du fait des importantes fonctions structurantes qu'elle accueille (santé, défense, enseignement supérieur et recherche...), et dispose d'une administration fortement intégrée. En raison du poids démographique et des capacités financières limitées de la métropole, les élus brestois n'ont eu de cesse de réinventer un socialisme municipal résolument ancré dans la social-écologie du XXI^e siècle. Pour favoriser un développement urbain harmonieux, les élus métropolitains souhaitent en effet combiner planification stratégique ambitieuse et nouvelles manières de conduire l'action publique locale. Cela s'illustre entre autres en intervenant dans la réhabilitation des logements constitués d'ensembles de copropriétés.

Aux origines du centre reconstruit de Brest

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Brest est occupé par l'armée allemande et en particulier par la Marine, qui y a édifié une base sous-marine. La ville a subi de nombreux bombardements de la part des Alliés visant la Marine allemande : 30 000 tonnes de bombes et 100 000 obus ont détruit le centre-ville à plus de 80 %. Du vieux Brest, seuls le château, la tour

Tanguy, des parties du quartier de Recouvrance ainsi que les faubourgs ont résisté aux bombes américaines et anglaises. Sur la rive gauche, « Brest même » d'avant-guerre est détruit et enseveli sous les décombres, servant de remblais. C'est aussi la disparition d'une ville qui reste un traumatisme pour la population. Le centre-ville est débarrassé de ses remparts et voit le plateau sur lequel il se trouve aplani, ce qui coupe la ville des rives de la Penfeld. Par endroits, le plancher originel du centre-ville se situe à plusieurs dizaines de mètres au-dessous de l'actuel.

Malgré l'ampleur des dégâts, la reconstruction de Brest est menée avec une extrême rapidité, de 1945 à 1961, sous la direction de l'architecte en chef Jean-Baptiste Mathon, grand prix de Rome, secondé par Maurice Piquemal, inspecteur général des Ponts et Chaussées. Ni reconstitution à l'identique, comme à Saint-Malo, ni geste architectural, comme au Havre, le Brest de Jean-Baptiste Mathon se pose comme une véritable réflexion sur l'aménagement urbain moderne.

C'est un nouveau Brest, moderne et ordonnancé, qui a fait la fierté de celles et ceux qui l'ont bâti et habité : on surnommait le Brest d'alors Brest la Blanche, du fait de la clarté des enduits recouvrant les immeubles visibles depuis la rade. Il s'organise autour de deux lignes fortes : un axe majeur nord-sud (la rue de Siam) et un axe mineur est-ouest. La monotonie admise du style moderne de la ville reconstruite contraste avec la diversité relative des façades : aucune n'est identique. La rigueur, la monumentalité et l'impression de répétition règnent dans la ville, où

les corniches jouent un rôle unifiant à l'échelle des groupes d'immeubles d'angle. Loin de l'étroitesse qu'elles avaient dans l'ex-Brest intra-muros, les rues sont maintenant aérées et rectilignes.

Le centre reconstruit aujourd'hui : un cœur de métropole vigoureux

Le quartier de Siam est un centre urbain moderne et fonctionnel, qui fait aujourd'hui l'identité et la singularité de la ville de Brest et de la métropole. Accessible par des transports publics performants, il accueille, au-delà de sa fonction résidentielle, des fonctions métropolitaines majeures : des grands projets qui ont façonné un nouveau visage à la métropole, lequel a redonné de la fierté aux Brestoises et aux Brestois. Dans le quartier de Siam, la faculté Victor-Segalen, le multiplexe Liberté – qui ont été implantés sur les anciens glacis – et les Halles Saint-Louis vont prochainement être totalement transformés. En parallèle, la Métropole a souhaité une planification urbaine qui redonne ses lettres de noblesse à l'architecture du centre reconstruit : par la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap) d'abord, et par l'obtention du label Ville et pays d'art et d'histoire ensuite.

Brest Métropole a établi le plan-guide « Brest 2040, ville paysage en transition » en 2021 afin de mettre en rapport son cœur de métropole aux enjeux sociaux et écologiques de notre temps. Adaptation au changement climatique, reconnexion de la ville à son paysage naturel, évolution des mobilités et nouvelles continuités, liaisons entre ville haute et ville basse, évolution des modes d'habiter et de travailler, mixité des activités, qualité du cadre de vie et devenir des abords de la Penfeld sont autant de sujets qui ont guidé la réflexion. Construit avec une participation importante des Brestoises et des Brestois, le

plan-guide se décline autour de quatre axes, dont l'un concerne la mise en valeur du centre reconstruit du quartier de Siam et son adaptation aux enjeux de notre temps : un grand projet de rénovation qui n'a pas encore pu faire l'objet d'une intervention globale.

Le centre reconstruit de Brest : un ensemble de copropriétés remarquable et vulnérable

Le centre-ville de Brest, principalement constitué de son centre reconstruit de 1945 à 1965, est aujourd'hui qualifié de vulnérable. Son parc immobilier est essentiellement composé de copropriétés (6 666 logements) au sein d'une centaine d'îlots. Il présente, malgré ses atouts, des signes de fragilités¹.

Pourvu de nombreuses fonctions stratégiques, le quartier de Siam est le principal secteur du cœur de la métropole. Il est également un lieu privilégié d'animations culturelles et de destination pour le tourisme et les loisirs. L'offre de commerces et de services y est foisonnante, et le nombre d'emplois (7 000) se dresse à la quasi-hauteur du nombre de résidents². La population résidente comprend une grande partie de jeunes (la moitié des 8 800 habitants est âgée de 18 à 39 ans³). Les logements, traversants, y sont de grande taille et disposent de hauteurs sous plafond généreuses.

En revanche, comme dans d'autres villes, les jeunes ménages avec enfants ont tendance à quitter ce quartier. Ce dernier accueille une forte part de logements en location privée (60 %) et dont le taux de rotation est élevé : ces indicateurs renforcent l'idée de fonction de « rotule » dans les parcours résidentiels des ménages arrivant sur le territoire métropolitain. Les logements locatifs sociaux y sont peu nombreux (4,3 % des résidences principales). La part des ménages constitués d'une seule personne augmentant, un nombre important de logements y sont

1. Johane Colloc, « Siamorphose : grand projet de régénération urbaine du centre-ville reconstruit de Brest », Adeupa, 3 juillet 2023.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

sous-occupés¹, et des risques sur les effectifs scolaires sont observés. En tout, 87 % du secteur est imperméabilisé, ce qui a un impact sur la fragilité des espaces en matière d'îlots de chaleur et de qualité d'un espace naturel exceptionnel à proximité immédiate : la rade de Brest. Les espaces publics très minéraux nécessitent ainsi des évolutions (qualité, organisation des mobilités, place de la nature, usages), tout comme les cœurs d'îlots tout aussi imperméables (à 96,5 %) et fonctionnellement pauvres. Ces espaces sont autant de potentialités pour rehausser la qualité globale du cadre de vie et déployer des réponses urbaines aux aspirations d'aujourd'hui.

Comment renforcer le confort de ces logements et leur permettre de ne plus subir la concurrence du marché du neuf ? Comment les adapter aux exigences de performances énergétique et phonique et d'accessibilité ? Comment renouveler les usages des espaces communs selon les attentes des habitants ? Comment accompagner les espaces ouverts (publics et privés) pour rendre les sols plus « vivants » ? Comment accroître la diversité des habitants qui résident dans ces logements ? Autant de questions et d'enjeux qui fondent le projet Siamorphose, pour « métamorphose du quartier de Siam », porté par Brest Métropole.

La genèse du projet Siamorphose

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt porté par la Banque des territoires dans le cadre du plan France 2030, Brest Métropole s'est engagée dans une régénération de son centre reconstruit. Sans détruire ni faire table rase, il s'agit de transformer et de valoriser le cadre de vie urbain dans un contexte de sobriété foncière, philosophie incarnée au sein du plan-guide précité réalisé en 2021. Le projet Siamorphose vise à traiter la complexité par une expérimentation grandeur nature et invite à l'innovation dans les champs technique (bâtimeataire, juridique, financier...) et

organisationnel (exigence de co-construction, à des degrés divers, avec les professionnels, les propriétaires, les habitants et les usagers).

L'îlot urbain (couronne d'immeubles ceinturant une cour) est considéré dans le projet comme l'unité pertinente pour envisager une requalification globale intégrant l'espace public, le bâti privé et le cœur d'îlot. Plus qu'un projet d'aménagement urbain standard qui recherche la qualité de l'habitat et la mutualisation des ressources ou qui encourage la densification douce, Siamorphose porte l'ambition de générer de nouvelles formes de coopération à l'échelle, encore peu courante, de l'îlot urbain. Il questionne fondamentalement la manière dont l'îlot urbain peut devenir une « unité de vie » cohérente et mieux organisée, pour favoriser sa transformation. Le programme d'intervention opérationnel sur deux îlots « démonstrateurs » propose :

- la rénovation complète d'une séquence de plusieurs immeubles mitoyens (cinq à six adresses) : isolation thermique, raccordement au réseau de chaleur, réalisation de parties communes (structure extérieure avec ascenseur et locaux communs) ;
- la création de nouveaux logements en surélévation ou en extension du bâti existant ;
- la désimperméabilisation et l'aménagement paysager des cœurs d'îlot ;
- la mise en place de dispositifs de mutualisation des ressources (eau, énergie, biodéchets) ;
- le réaménagement des espaces publics attenants ;
- des possibilités d'extension des commerces et des logements « à la demande ».

Pour mettre en œuvre le projet, Brest Métropole fait le choix de s'appuyer sur un « guichet unique », interlocuteur privilégié des multiples maîtrises d'ouvrage identifiées. Il animera le dispositif et coordonnera l'ensemble des travaux programmés, en concession ou en mandat selon le maître d'ouvrage et l'échelle d'intervention. En définitive, l'expérimentation portée par Brest Métropole vise à inventer un montage opérationnel « sur mesure » pour aller plus vite, plus loin, et que, copropriété par copropriété, cela soit moins cher qu'individuellement. Au-delà des innovations

1. Par exemple, sur 500 ménages d'une ou deux personnes de 80 ans ou plus, près de la moitié vit dans des logements de plus de 80 m².

d'ingénierie environnementale et technique, l'innovation du démonstrateur Siamorphose réside en quatre points clés, qui sont au cœur de ce projet.

Intervenir en amont des dégradations

Pour y parvenir, les copropriétés s'étendant sur de grands espaces, il est primordial de coordonner les interventions publiques et privées afin de les amplifier mutuellement. Le rôle de la collectivité, par le biais d'un opérateur public « guichet unique » en tant que chef d'orchestre, est ici fondamental. L'objectif premier est d'engager des travaux de réhabilitation en amont d'une dégradation trop importante des immeubles et des logements. Le droit actuel ne permet aux collectivités locales d'intervenir que dans un champ restreint d'opérations d'intérêt général¹. Or, on le voit aujourd'hui, l'accompagnement public des copropriétés dans la réhabilitation globale des immeubles est nécessaire en amont de leur dégradation afin d'éviter le déclassement structurel et social.

Intervenir à l'échelle de l'îlot : un guichet unique pour faire « block »

Pour la réussite du projet, l'implication des propriétaires occupants ou bailleurs est essentielle. La reconstruction de Brest dans l'immédiate après-guerre s'est réalisée sur le modèle des associations syndicales libres, avant que la loi de 1965² inscrive le statut des copropriétés. La structuration juridique de l'écosystème de l'habitat pose aujourd'hui des questions sur les modalités d'intervention et de gouvernance : comment mener un projet avec un grand nombre de propriétaires, à l'échelle de l'îlot, et prendre autant de décisions en assemblées générales syndicales ? Il s'agit donc de susciter l'adhésion pour imaginer, au-delà du logement, l'ambition de transformer un quartier. Là où des solutions d'accessibilité (par ascenseur) ou de végétalisation peuvent ne pas aboutir

pour des raisons techniques ou de coûts, la mutualisation permet de dépasser ces limites au bénéfice de plusieurs immeubles. La collectivité porte l'ambition d'animer et de coordonner, avec l'aide de ses partenaires, les nombreux acteurs privés concernés par les îlots démonstrateurs pour co-construire et mettre en œuvre le projet, et ainsi amorcer la dynamique de rénovation portée par le guichet unique. Ce dernier se chargera de la réflexion et de la conception à l'échelle de l'îlot à travers une structuration juridique pour chaque niveau d'intervention concernant plusieurs copropriétés. Ainsi, l'on pourrait imaginer une co-élaboration du centre reconstruit renouvelé entre acteurs publics et privés : il faudrait intervenir non plus à l'échelle du logement ou de l'immeuble mais à celle de l'îlot, voire du quartier. Les habitantes et habitants outre-Atlantique comprennent et vivent particulièrement la notion de « block ». Il s'agit ainsi de traduire cette notion pour inventer une nouvelle manière de faire la ville et de l'habiter.

La répliquabilité comme condition sine qua non du projet

Pour créer et stimuler une dynamique d'entraînement, le projet doit aussi s'appuyer sur un écosystème partenarial des professionnels de l'habitat : architectes, constructeurs, syndicats de copropriétés, notaires et juristes. Des espaces de discussion et de travail *ad hoc* ont été pensés pour diagnostiquer, expertiser et accompagner les habitants vers l'avenir de leur lieu de vie requalifié. L'évaluation et la diffusion du retour d'expérience de ce démonstrateur sont au cœur du projet. Le démonstrateur Siamorphose, situé au sein du patrimoine remarquable de la reconstruction, donne au projet une spécificité patrimoniale dont il faut tenir compte, mais lui confère également une cohérence architecturale et une plasticité qui permet de répliquer facilement l'ensemble des principes d'aménagement imaginés à une échelle

1. Comme les projets inscrits au Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour l'habitat public, ou les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (Opah-RU) pour l'habitat privé, mais aussi les copropriétés en grande difficulté visées par la loi du 9 avril 2024.
2. Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

plus vaste et immédiate : le reste des 96 îlots du quartier, et dans des territoires de la reconstruction similaires¹ ou même dans la plupart des centres-villes denses. Ce projet, développé sur des séquences urbaines de deux îlots, considère donc l'échelle de l'îlot urbain comme l'unité de réflexion et de rénovation à privilégier pour créer un effet d'entraînement efficace et crédible à un degré élargi.

« Faire bouger les lignes » pour garantir une transformation massive et durable des centres urbains

À côté des montages opérationnel et juridique d'un nouveau genre décrits plus haut, le montage financier demeure également l'un des grands défis du projet, avec l'enjeu de définir un programme opérationnel et des « restes à charge » soutenables pour les propriétaires. Il s'agit dès lors de mobiliser les acteurs publics pour développer des modèles d'intervention afin de faciliter la création de locaux communs et de renaissance d'espaces collectifs. À l'heure où les agences d'État² sont décriées, elles doivent au contraire être soutenues pour relever le défi d'élargissement de leurs financements en faveur d'une transition écologique dans les quartiers urbains denses. On dit que 80 % de la ville de demain est déjà là ; 80 % de la ville d'aujourd'hui est aussi composée par la propriété privée. Pour répondre au défi d'une massification de la réhabilitation du bâti, il est nécessaire de l'inscrire dans la perspective d'une fabrique de la ville renouvelée, entraînée par une transition sociale et climatique forte. Cette perspective permettra, par le changement d'échelle et avec le soutien des acteurs publics, d'évoluer d'une logique artisanale, à l'immeu-

ble, vers une logique industrielle, à l'îlot. Pour ce faire, 7,25 millions d'euros du plan de relance France 2030 accompagnent la réalisation de ces prototypes, dont le budget global s'élève à 18,5 millions d'euros³. Il paraît dès lors difficile d'envisager à ce stade une reproduction soutenable de ce modèle toutes choses égales par ailleurs. Le projet Siamorphose étudie une diversité de produits bancaires (prêts individuels, prêts collectifs à adhésion individuelle, prêts collectifs, prêts relais...), avec des partenaires dédiés, ainsi que des solutions de tiers-financement pour faciliter le passage à l'action. Il semble ainsi opportun de permettre la création d'un service public local dédié à la massification de la rénovation du bâti afin d'en garantir le succès.

Conclusion

Dans le contexte écologique et social que nous connaissons, il paraît indispensable de réorienter et renforcer les financements publics pour améliorer le cadre de vie des habitantes et habitants. Les attermolements du gouvernement en matière de rénovation énergétique, les coupes budgétaires pour le logement social et l'assèchement des finances des collectivités locales sont insupportables. Une réorientation franche et l'engagement fort des élues et élus de gauche sont nécessaires. Le projet Siamorphose que nous portons à Brest est l'illustration d'un retour en force de l'action publique locale au service des populations et des générations à venir.

1. Le réseau du Club Prisme des villes reconstruites est partie prenante au projet.

2. Telles que l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence de la transition écologique (Ademe) ou les agences de l'eau.

3. « Siamorphose : le projet de régénération du centre reconstruit », site de Brest Métropole et Ville, 17 septembre 2025.

CHÂTILLON

S'appuyer sur la police municipale pour la sécurité et la tranquillité publiques

– Nadège Azzaz

Maire de Châtillon (Hauts-de-Seine), conseillère régionale d'Île-de-France

Situé dans le département des Hauts-de-Seine, Châtillon s'inscrit au cœur de la zone dense parisienne. Ce département, pourtant le septième plus peuplé de France avec plus de 1,6 million d'habitants¹, ne compte que trente-six communes. Cette singularité structurelle produit un tissu urbain extrêmement concentré, composé quasi exclusivement de villes fortement peuplées, confrontées à des enjeux de sécurité et de tranquillité publiques propres aux grandes densités urbaines.

Châtillon illustre pleinement cette réalité : avec plus de 12 000 habitants au kilomètre carré, notre commune figure parmi les trente villes les plus densément peuplées de France. Cette promiscuité urbaine crée un espace de vie contraint, traversé par des interactions humaines constantes, parfois conflictuelles, qui appellent une action publique volontariste pour préserver l'apaisement et le vivre-ensemble.

À cette densité s'ajoute un facteur de pression supplémentaire : la présence, à la porte nord de la ville, d'un pôle de transports multimodal majeur accueillant les terminus de la ligne 13 du métro parisien et de la ligne T6 du tramway et, à l'horizon 2027, une station du Grand Paris Express (ligne 15 Sud). Ce nœud de mobilités génère déjà des flux très importants de voyageurs en transit et en produira davantage dans les années à venir, avec des impacts directs sur la tranquillité publique du territoire.

Enfin, Châtillon présente une particularité préoccupante : l'absence de commissariat de police sur son sol. Pour une commune de près de 37 000 habitants, cette situation demeure exceptionnelle. Intégrée à la circonscription de sécurité publique Châtillon-Montrouge, notre ville dépend du commissariat intercommunal implanté dans la commune voisine. Cette réalité impose aux élus municipaux une responsabilité accrue face aux attentes légitimes de leurs concitoyens.

Eu égard à ces trois constats – densité extrême, flux massifs de population et absence de commissariat –, il m'est apparu indispensable d'assumer pleinement, à l'échelle municipale, une politique ambitieuse de sécurité et de tranquillité publiques. Il ne s'agissait pas de nier le rôle régalién de l'État mais de refuser l'inaction face à un désengagement devenu, depuis de trop nombreuses années, tangible sur le terrain.

Des politiques attendues mais coûteuses

Maire d'une commune appartenant à un département souvent qualifié de « plus riche de France », je mesure entièrement la responsabilité qui est la

1. Insee, *Recensement de la population*, 29 décembre 2025.

mienne. Oui, Châtillon dispose de moyens que nombre de collectivités n'ont pas. Cet argument a d'ailleurs longtemps été mobilisé, notamment par la gauche, pour rappeler que seul l'État pouvait garantir une égalité réelle entre citoyens en matière de sécurité.

Mais les faits sont là. À partir de 2007, la suppression massive de postes dans la fonction publique, engagée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, a profondément affaibli les effectifs de la Police nationale. Cette dernière a été contrainte de se recentrer sur ses missions d'investigation, au détriment de la présence visible et quotidienne dans l'espace public. La suppression préalable de la police de proximité, décidée lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, a achevé de creuser ce vide.

Dans ce contexte, les communes qui en avaient la capacité financière n'ont pas eu d'autre choix que de prendre le relais. Le développement des polices municipales n'a pas été un luxe mais une nécessité démocratique : celle de maintenir un lien de proximité, de garantir une présence humaine rassurante et de préserver la continuité du service public de sécurité.

Or, une police municipale de proximité digne de ce nom a un coût. Elle suppose une présence quotidienne quasi permanente, donc des effectifs suffisants et des charges salariales importantes. Elle exige également un haut niveau de professionnalisation à travers des formations exigeantes et des équipements performants, indispensables à la sécurité des agents comme à l'efficacité de leurs interventions. Ces investissements pèsent lourdement sur les budgets communaux, bien davantage que nombre d'autres politiques municipales.

Il en va de même pour la vidéoprotection. Lorsqu'elle est pensée de manière cohérente et déployée à une échelle convenable, elle constitue un outil précieux que ce soit pour l'élucidation des faits, la dissuasion ou la protection des forces de l'ordre engagées sur le terrain, grâce au soutien des centres de supervision urbains. Mais son implantation comme son entretien représentent des coûts considérables.

Ainsi, mener une politique municipale ambitieuse de sécurité et de tranquillité publiques induit des choix budgétaires lourds, dans un contexte où les

ressources des collectivités se contractent année après année. Ces choix se font nécessairement au détriment d'autres politiques publiques. À Châtillon, même si la situation reste plus apaisée que dans d'autres communes de la petite couronne, la réalité urbaine impose désormais ces investissements.

La proximité, encore et toujours

La sécurité et la tranquillité publiques sont devenues des préoccupations majeures de nos concitoyens. Dans ces domaines, la commune est, de fait, le premier interlocuteur, le point d'entrée naturel, le « guichet unique » vers lequel se tournent les habitants pour exprimer attentes, inquiétudes et exaspérations.

L'une de ces inquiétudes revient avec constance : le recul de la visibilité policière au niveau national dans l'espace public, observé depuis près de vingt ans. Ce retrait a progressivement été compensé par l'action des polices municipales. Leur présence est essentielle. Elle rassure, dissuade, mais surtout elle crée du lien. En arpentant quotidiennement les mêmes quartiers, les agents développent une connaissance fine du terrain et tissent des relations de confiance avec les habitants. Cette proximité nourrit l'action publique et renforce le sentiment collectif que l'espace public n'est pas abandonné.

Si certaines missions de sécurité relèvent exclusivement de l'État, garant de l'égalité républicaine, les maires ont aujourd'hui, lorsqu'ils et elles en ont les moyens, un rôle déterminant à jouer. Nos sociétés se crispent, les conflits de voisinage se multiplient, le dialogue recule. De plus en plus souvent, les habitants se tournent vers la commune pour arbitrer des situations qui relevaient autrefois de relations interpersonnelles. Incivilités, nuisances, tensions du quotidien : le vivre-ensemble est fragilisé.

Dans ce contexte, la police municipale est un outil précieux. Contrairement aux caricatures, ces agents sont avant tout des professionnels du dialogue. Leur vocation première est l'apaisement. Ils interviennent pour désamorcer les conflits avant que ceux-ci ne dégèrent. Ils sont devenus, de fait, des médiateurs indispensables dans nos villes.

C'est aussi dans cette logique que, en lien étroit avec le parquet de Nanterre, nous avons mis en place des commissions de rappel à l'ordre. Ces dispositifs permettent, après validation judiciaire, de convoquer des administrés ayant commis des délits significatifs sans recourir immédiatement à la sanction pénale. L'échange direct avec l'élu et le responsable de la police municipale favorise une prise de conscience souvent plus efficace qu'une simple verbalisation. Là encore, la prévention prime.

Un exemple d'action ciblée : la lutte contre la vente de cigarettes de contrebande

Dans un contexte national marqué par la montée des trafics et de la violence qu'ils génèrent, les attentes des maires vis-à-vis de l'État sont fortes. Mais une commune peut aussi elle-même agir, accompagner et impulser une dynamique collective.

À Châtillon, nous avons choisi de mener une action déterminée contre la vente de cigarettes de contrebande, particulièrement présente aux abords des terminus du métro et du tramway. À mon arrivée aux responsabilités en 2020, ces espaces étaient devenus invivables. Les méthodes de vente étaient agressives, et de nombreuses femmes m'avaient témoigné leur sentiment d'exclusion progressive de cet espace public. Cette situation était inacceptable.

J'ai donc fait le choix d'une stratégie de visibilité et de proximité : l'acquisition d'un local au cœur de la zone concernée et l'implantation d'une annexe de la police municipale. Une présence quotidienne, de 6 h à 8 h, a été assurée. Parallèlement, un travail de sensibilisation a été mené avec les entreprises et les usagers, et des actions conjointes ont été régulièrement mises en œuvre avec la Police nationale et les douanes.

Cette mobilisation constante a été reconnue au plus haut niveau de l'État. Le préfet de police de Paris de l'époque, aujourd'hui ministre de l'Intérieur, s'est rendu à Châtillon à l'été 2024 pour saluer ce dispositif exemplaire. Si le trafic de cigarettes n'a pas totalement disparu, les nuisances ont été très significativement réduites, au bénéfice des habitants et des voyageurs.

Alors que des projets de loi envisagent aujourd'hui d'élargir les compétences des polices municipales, les maires doivent rester vigilants. Il est essentiel que ces évolutions ne déposent pas les communes de cet outil de proximité au profit d'une recentralisation qui en viderait le sens.

Les polices municipales sont désormais incontournables dans nos villes. Elles incarnent une sécurité humaine, visible et accessible. Le lien de confiance qu'elles tissent chaque jour avec nos habitants est l'une des clés de la préservation de notre vivre-ensemble républicain.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles grâce à un lieu unique d'accueil, de suivi en santé et de ressources pour toutes les femmes

– Olivier Bianchi

Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), président de Clermont Auvergne Métropole

Le 25-Gisèle Halimi est un lieu d'accueil et un centre de santé, de ressources et de répit pour toutes les femmes qui a été inauguré à Clermont-Ferrand le 25 novembre 2023, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

C'est l'aboutissement d'un processus de réflexion et d'action partenariale débuté dès mon premier mandat de maire de Clermont-Ferrand, qui créa la première mission Égalité au sein des services de la Ville et lança l'initiative d'un lieu refuge sur la base d'un constat fait à l'époque : le manque criant de places en hébergement d'urgence à l'échelle du département du Puy-de-Dôme.

Peu à peu, alors que le nombre de places augmentaient, sous la pression, notamment, du Grenelle des violences conjugales en 2019, mais que les alertes ne cessaient de se multiplier face à la situation dramatique vécue par les femmes victimes de violences intrafamiliales et par leurs enfants, le projet s'est enrichi de propositions pour faire de cet espace un centre d'accueil, d'écoute et de soins ainsi qu'un lieu ressources.

Le sexisme continue de faire des ravages, comme le mesure et le documente le Haut Conseil à l'égalité

entre les femmes et les hommes dans ses rapports annuels¹. Malgré les appels insistants des associations et les témoignages courageux de celles qui osent parler, la protection et la mise à l'abri restent encore insuffisantes dans notre société. Par conséquent, nous peinons collectivement à enrayer durablement ces violences.

À Clermont-Ferrand comme ailleurs, les violences sexistes et sexuelles (VSS) persistent et détruisent des vies. Le 25-Gisèle Halimi est un centre d'accueil et de soins destiné à toutes les femmes, quels que soient leurs parcours et leurs besoins. Très fréquenté, ce centre démontre à la fois l'ampleur de la demande et l'urgence de renforcer la lutte contre les VSS.

La genèse

Les années 2010 sont marquées par de nombreuses alertes venant des associations de défense des droits des femmes concernant la situation dramatique des femmes victimes de violences conjugales, sans solution de mise à l'abri ni de relogement pour

1. Lire les rapports annuels sur l'état du sexisme en France sur le site du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes : www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/travaux-et-thematiques/stereotypes-et-roles-sociaux/travaux-de-la-commission.

elles-mêmes et leurs enfants. En effet, en 2014, le département du Puy-de-Dôme ne compte que trois places d'hébergement d'urgence, ce qui illustre la faiblesse des moyens consacrés à la protection de ces personnes¹.

Avec le mouvement #MeToo, vague féministe qui a déferlé dès octobre 2017 sur les réseaux sociaux, la prise de conscience du sexisme systémique et du continuum de violences que subissent les femmes tout au long de leur vie est massive et collective : une fenêtre mondiale s'ouvre pour des conquêtes majeures. Ce tournant a favorisé l'énonciation des violences supportées par les victimes, révélant leurs ampleur et banalisation alors qu'elles étaient longtemps restées dans l'angle mort des politiques publiques.

La pression est telle qu'en 2019, un Grenelle des violences conjugales est organisé au niveau national. Dans ce cadre, à Clermont-Ferrand, une conférence inversée, à l'initiative de la préfète, invite neuf femmes à témoigner des violences que leur inflige leur conjoint. Sont présents le procureur de la République de Clermont-Ferrand, des élus locaux, des psychologues ou encore des représentants d'associations. Ces témoignages ont eu pour effet de lever le voile sur la violence quotidienne vécue par de nombreuses femmes dans l'indifférence des pouvoirs publics. Ces femmes ont également exprimé leurs attentes en matière de prévention contre les violences et de prise en charge des victimes.

La municipalité réélue en 2020, forte des travaux déjà engagés au cours du mandat précédent et de ceux du Grenelle des violences conjugales, a fait de la protection et de la mise à l'abri des femmes victimes de violences et de leurs enfants une priorité politique du nouveau mandat.

Dans le Puy-de-Dôme, le Grenelle a été suivi d'une augmentation significative du nombre de places d'hébergement d'urgence, passé de trois en 2014 à quatre-vingt-seize aujourd'hui². Mais la sortie des violences, en raison d'une multitude de structures intervenant dans les territoires – et c'est heureux –, reste un parcours de la combattante. La situation est donc toujours une préoccupation forte pour la majorité municipale clermontoise, notamment parce que les confinements de l'année 2020 sont allés de pair avec une recrudescence des violences intrafamiliales.

Désormais, la réflexion s'affine et se porte sur l'accès aux droits et à la santé, en particulier la santé sexuelle et reproductive. Notre ville connaît une baisse de la démographie médicale, en raison d'une population de praticiens vieillissante, et n'échappe pas au phénomène national de désertification médicale, entre autres de spécialistes comme les gynécologues. Pour répondre aux besoins des femmes dans leur diversité, il apparaît que la mise en place d'un guichet unique et la structuration en réseau des parties prenantes sont à même de lever les freins, simplifier les démarches et garantir un accompagnement digne et efficace.

La problématique

Porter plainte, quitter le domicile familial avec enfants, chercher un emploi pour assurer son autonomie financière, etc. : ces démarches pour sortir des violences constituent un véritable parcours de la combattante en raison de l'isolement de ces femmes et de la multiplicité des interlocuteurs et interlocutrices. Beaucoup de femmes victimes de violences

1. Sur ce sujet, voir :

- Conseil départemental du Puy-de-Dôme, « Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017-2022 » ;

- Pablo Aiquel, « Hébergement d'urgence : le Puy-de-Dôme fait condamner l'État », *La Gazette des communes*, 2 novembre 2011 ;

- *Rapport à Mme la secrétaire d'État chargée des droits des femmes, sur l'évaluation de dispositifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes*, Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance, novembre 2015. Dans ce rapport, il est indiqué qu'« il n'a pas été créé de places supplémentaires faute de crédits et parce que ces places entraient en concurrence avec les autres publics prioritaires. Dès lors, seules des places existantes "tous publics" pouvaient être réattribuées à ces femmes ».

2. Conseil départemental du Puy-de-Dôme, « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : l'État mobilisé », 14 février 2022.

conjugales abandonnent leurs requêtes parce qu'elles ne savent pas vers qui se tourner et doivent parfois frapper à de nombreuses portes avant de trouver la structure idoine, en répétant le récit de leur histoire à chaque partie prenante – police, gendarmerie, hôpital, services sociaux... Ces errements et répétitions ajoutent au traumatisme et engendrent lassitude et découragement.

La méconnaissance de leurs droits et des solutions existantes entrave la mise à l'abri d'un mari violent. Par exemple, certaines victimes ignorent qu'elles ont le droit de divorcer. À cela s'additionnent des obstacles matériels. Une femme isolée dans la métropole clermontoise, sans véhicule, doit parfois prendre deux bus, trouver un mode de garde pour ses enfants et perdre une journée entière de salaire – quand elle travaille – pour rejoindre une permanence juridique ou médicale. Trop compliqué : elle finit par renoncer.

Les freins psychologiques sont également nombreux. Ainsi, des victimes expliquent qu'elles n'osent pas franchir la porte du commissariat de Clermont-Ferrand par peur de ne pas être crues. Témoigner, dénoncer une violence et expliquer sa situation à une personne inconnue suppose de surmonter la honte et l'angoisse de l'indifférence.

Enfin, la complexité du parcours tient à la fragmentation des interlocuteurs et interlocutrices. Chaque acteur est spécialisé, et le premier rencontré n'est pas toujours le bon. Les besoins juridiques, sociaux et médicaux s'entrecroisent, et la coordination entre associations et services publics peut être difficile.

Un lieu pour toutes les femmes

Le 25-Gisèle Halimi est à la fois un guichet unique et un espace de répit pour toutes les femmes. Géré par la mission Égalité des droits de la Ville de Clermont-Ferrand, il accueille, oriente et accompagne les femmes victimes, et favorise l'entraide.

Pour répondre efficacement aux besoins, trois associations y sont présentes en permanence :

- AVEC-France Victimes 63 (accueil des victimes de violences, soutien psychologique et social) ;

- le Planning familial (accès aux soins gynécologiques et accompagnement à la santé sexuelle et reproductive) ;
- le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles – CIDFF (accompagnement socio-professionnel et accès aux droits).

À leurs côtés, de nombreux partenaires interviennent ponctuellement : Caisse d'allocations familiales (CAF), Conseil départemental, Défenseur des droits, Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)... Au total, une soixantaine d'opérateurs apportent leurs connaissances susceptibles de répondre aux besoins spécifiques des Clermontoises. Le centre tisse également des liens étroits avec d'autres structures locales, comme la Maison des femmes du CHU ou la Maison de protection des familles, afin d'assurer un maillage cohérent du territoire, de créer une dynamique collective forte et d'éviter les ruptures de parcours.

Le réseau de partenaires s'étoffe constamment. Ainsi, la Ville et l'Ordre des avocats du barreau de Clermont-Ferrand ont officialisé, en mai 2025, leur partenariat par la signature d'une convention visant à renforcer l'accès aux droits pour toutes les Clermontoises. Cette convention formalise l'organisation de permanences juridiques gratuites au sein du 25-Gisèle Halimi.

Dans cet espace de 742 m², toutes les femmes – étudiantes, transgenres, seniors, en situation de précarité, migrantes ou simplement en recherche de réponses – sont accueillies sans condition. Le centre agit aussi en dehors de ses murs pour aller vers celles qui sont le plus éloignées de leurs droits fondamentaux.

Les missions principales de cet espace sont de :

- garantir l'accès aux droits et à la santé ;
- accompagner les femmes victimes de VSS ;
- soutenir l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle ;
- renforcer l'entraide et la socialisation ;
- promouvoir l'égalité et lutter contre les stéréotypes de genre, notamment à travers le Projet éducatif de la Ville.

Le 25-Gisèle Halimi, construit par la Société d'économie mixte (SEM) Assemblia, dispose de cinq cabinets médicaux, quatorze bureaux, deux salles de réunion et de formation ainsi que d'un espace convivial et de répit avec un coin de jeu pour les

enfants, complété par un jardin et une terrasse. Le loyer annuel s'élève à 150 000 euros.

Le centre est animé par la mission Égalité de la Ville de Clermont-Ferrand, composée de quatre agentes – un effectif doublé pour l'ouverture –, et accueille trois associations qui mobilisent vingt et un salarié·es.

Une fréquentation qui confirme son utilité

Durant ses dix premiers mois d'existence, le 25-Gisèle Halimi a reçu 7 872 personnes, pour une fréquentation mensuelle comprise entre 667 et 1 098 femmes.

- Le centre de santé concentre une grande partie de l'activité avec 4 604 consultations : suivi gynécologique, accompagnement de grossesse, IVG médicalementes (environ trente par mois, soit une par jour) et suivi de 200 parcours de transition de genre.
- L'accueil de jour d'AVEC-France Victimes 63 a accompagné 691 femmes victimes de violences conjugales et 174 enfants depuis son ouverture.
- Le CIDFF du Puy-de-Dôme a assuré 191 entretiens individualisés et 13 actions collectives pour l'insertion socioprofessionnelle.
- Enfin, la mission Égalité a pris en charge près de 1 000 demandes d'information de premier niveau et mené 142 entretiens de première évaluation, tous ayant abouti à une réponse immédiate ou à une orientation adaptée.

En 2024, 10 000 personnes ont été reçues, pour 11 500 services rendus. Ces chiffres confirment la nécessité d'un tel lieu et démontrent son rôle central dans l'écosystème local d'accompagnement et de protection des femmes.

La particularité clermontoise qui fait le succès du 25-Gisèle Halimi est la centralisation des services dans un unique lieu et l'inconditionnalité de son accueil. Dans cet espace, aucune femme n'a besoin

de se demander si elle a le droit d'être reçue : toutes trouvent écoute et soutien, quel que soit le problème qu'elles ont et quelle que soit leur situation.

La diversité de ses services dans un seul et même lieu – accueil et écoute, centre de santé sexuelle et reproductive, accompagnement dans l'accès aux droits, orientation et espace de répit – en fait plus qu'un simple refuge : c'est un véritable lieu de vie et de ressources, unique en France, où chaque femme peut se sentir reconnue et épaulée.

Un engagement à l'échelle d'un large territoire

La démarche autour du 25-Gisèle Halimi s'ajoute à d'autres mesures de soutien et de protection des femmes sur notre territoire.

L'association AVEC-France Victimes 63 dispose de trois intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG), dont un poste est financé par la Ville et la Métropole.

Il existe désormais dans le département quatre-vingt-seize places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violence, dont trente à Clermont-Ferrand¹. La Ville subventionne également un dispositif d'accompagnement pluridisciplinaire par l'association AVEC-France Victimes 63 auprès des femmes accueillies en structures d'urgence.

En outre, depuis 2019, le tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand a mis en place une chambre pénale dédiée aux violences intrafamiliales et conjugales (il n'en existe que deux en France).

La mission Égalité des droits mène, en outre, des interventions en milieu scolaire sur les thématiques de la non-discrimination et de la promotion de l'égalité : au total, 355 jeunes ont été sensibilisé·es².

1. Voir : Chloé Alff, « Inauguration d'un lieu unique : le 25-Gisèle Halimi à Clermont-Ferrand », *Le Connecteur*, 6 décembre 2023 ; « 25-Gisèle Halimi : pilotage municipal et collaboration partenariale », Info Clermont Métropole, 11 décembre 2023.

2. Données issues de la mission Égalité des droits de la Ville de Clermont-Ferrand.

Un dispositif de suivi et d'évaluation

Dans le cadre d'un important dispositif de démocratie participative développé par la Ville de Clermont-Ferrand à travers l'Observatoire citoyen des transitions, une enquête réalisée par des citoyennes et citoyens clermontois en direction des usagères du 25-Gisèle Halimi a été menée. Il en ressort que 97,5 % des personnes interrogées sont « satisfaites » ou « tout à fait satisfaites » de l'accueil et des accompagnements proposés au sein de la structure. De plus, elles ont dit trouver le lieu rassurant, agréable et chaleureux, ainsi que les différentes professionnelles, accueillantes, à l'écoute et pertinentes dans leurs réponses.

Et maintenant ?

L'inauguration du 25-Gisèle Halimi a eu lieu le 25 novembre 2023, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Une date symbolique qui rappelle qu'en France le sexisme ne recule pas et que certaines de ses manifestations les plus violentes s'aggravent.

Au regard des conséquences considérables, et parfois létales, pour les femmes, notre collectivité a décidé de prendre sa part de responsabilité dans la lutte contre les stéréotypes de genre. Dans une société historiquement marquée par une culture sexiste, ces

combats ont permis aux femmes d'aujourd'hui de bénéficier des mêmes droits que les hommes. À travers cette politique publique, nous faisons un pas supplémentaire sur le chemin pour l'égalité. Les menaces qui planent sur les conquêtes que sont la contraception, l'avortement ou encore l'indépendance économique nous rappellent que la situation d'égalité sociale ne va pas de soi, qu'aucun droit ne s'acquiert « naturellement » et que notre vigilance collective est de mise.

Le label « lieux audacieux » délivré au 25-Gisèle Halimi par la Fondation des femmes en septembre 2025 vient couronner deux années d'existence et de services rendus aux femmes de notre territoire. Il permet de continuer à faire connaître cet espace et inspirera, nous l'espérons, d'autres décideuses et décideurs politiques partout en France.

L'objectif est, dorénavant, de pérenniser ce dispositif. Le projet de rachat du bâtiment (pour un montant de 2,6 millions d'euros) ainsi que le passage en régie autonome, qui dotera la structure d'un budget dédié, devraient permettre de perpétuer cette dernière indépendamment des alternances politiques.

L'égalité femmes-hommes doit également être transversalisée afin d'être prise en compte dès l'élaboration de nos politiques publiques (urbanisme, mobilité, culture, économie...).

Favoriser l'accès des femmes à la santé, au travail, à l'autonomie financière, c'est défendre l'effectivité des droits des femmes. Et ce travail n'est pas qu'une « affaire de femmes » : c'est l'affaire de la société tout entière.

Donner la priorité à nos enfants : pour une nouvelle politique familiale de solidarité émancipatrice

– Florian Bercault

Maire de Laval (Mayenne)

Traditionnel pré carré des partis conservateurs, la politique familiale est pourtant un acquis social majeur et la résultante d'un combat social séculaire. Elle est née de la volonté de bâtir une société plus juste en offrant à chaque enfant, quel que soit son milieu social, les conditions d'une vie digne et les chances de s'épanouir. La droite et l'extrême droite se sont toujours employées à la préempter, en la tordant selon leur prisme idéologique. Aujourd'hui, une offensive puissante s'organise pour transformer ce qu'elle était – un instrument de solidarité – en outil d'exclusion réservé à certaines familles en fonction de leur nationalité, de leur histoire, de leur sexualité ou de leur mode de vie. Le projet de ce camp politique, qui se nourrit des peurs démographiques avec la crainte du déclin et des inquiétudes sociales, est dangereux. Il menace le socle républicain de notre société et détourne la politique familiale de sa finalité première : faire grandir la génération qui vient et lui offrir les conditions de sa réussite.

Face à cette offensive, la gauche apparaît peu audible. Or, elle a beaucoup de choses à dire. Elle doit les dire avec force, en défendant une politique familiale qui réponde aux besoins sociaux plus qu'aux idéologies délétères et qui soit porteuse de la

promesse républicaine de solidarité, d'égalité et d'émancipation. Dans cette bataille culturelle, les expériences communales ont un rôle majeur à jouer.

Adapter la politique familiale aux réalités du XXI^e siècle

La famille française du XXI^e siècle n'est plus celle d'après-guerre, pour laquelle les premières mesures familiales ont été bâties. Le nombre d'enfants par foyer a diminué : aujourd'hui, la majorité des familles élèvent un ou deux enfants au maximum. Dans le même temps, le nombre de familles monoparentales a fortement augmenté : elles représentaient 9,4 % des foyers en 1975, elles en représentent aujourd'hui plus du double – 25,9 %¹. De plus, la double activité des couples se généralise et pose la question du temps à consacrer à la parentalité. Ce bouleversement n'est pas neutre : il a exposé des milliers de parents – souvent des mères seules² – à la précarité. En France, un enfant sur cinq vit encore sous le seuil de pauvreté³. Peut-on, dans ces conditions, se satisfaire

1. « Familles monoparentales : la progression continue », Centre d'observation de la société, 25 mars 2025, à partir des données de l'Insee en 2021.
2. « Dans plus de quatre cas sur cinq, les femmes sont à la tête des familles monoparentales », dans Catherine Barkovic et Noémie Cavan, « Des conditions de vie plus difficiles pour les mères isolées », Insee, 8 mars 2022.
3. « Niveau de vie et pauvreté des enfants », dans Insee, « Les revenus et les patrimoines des ménages. Édition 2024 », 17 octobre 2024.

d'une politique familiale qui se contente de distribuer des allocations sans tenir compte de l'évolution des besoins sociaux ?

Répondre aux défis du XXI^e siècle, c'est aussi regarder en face trois grandes urgences : la démographie, l'écologie et l'éducation. La France vieillit : sans un renouvellement suffisant des générations, le lien entre actifs et retraités, entre production et solidarité, se fragilise. Mais il serait absurde de répondre à cette situation par une politique nataliste aveugle qui enferme les familles dans une logique utilitariste. La vraie question est : comment créer les conditions pour que les enfants qui naissent et grandissent aujourd'hui puissent s'épanouir dans une société durable, qui ne sacrifie pas leur avenir écologique à la logique du court terme ?

C'est là que la gauche doit affirmer un cap : une politique familiale qui prend soin à la fois des enfants, des parents et du monde dans lequel ils vivront.

Entre privé et collectif : un choix de société

L'éducation des enfants représente un coût et une tâche considérables. Comment cette prise en charge doit-elle être répartie entre les parents et la collectivité ? C'est un choix politique, un choix de société.

Deux logiques existent. Selon la logique individualiste, l'éducation des enfants est une affaire privée : il revient aux parents seuls de subvenir à leurs besoins, sans soutien particulier de la collectivité. Selon la logique collective, au contraire, les enfants sont l'avenir de la société : leur éducation est un bien commun, leur protection, une responsabilité collective. La politique familiale française, historiquement, a cherché un équilibre entre ces deux visions. Cet équilibre doit aujourd'hui être à nouveau recherché pour s'adapter aux réalités.

Faut-il privilégier l'« équité horizontale », en assurant que les familles, à revenus équivalents, aient le même niveau de vie quelle que soit leur taille ? Ou faut-il viser avant tout l'égalité des enfants et garantir à chacun d'entre eux un niveau de vie correct et un

accès aux droits indépendamment des revenus de leurs parents ? Ce débat n'est pas théorique : il engage le visage de notre société. De mon point de vue de responsable politique, il ne peut y avoir selon moi d'ambiguïté : chaque enfant, quel que soit son milieu social, doit avoir accès à un accompagnement de qualité, à une éducation inclusive, à des conditions de vie dignes. C'est cela, la solidarité émancipatrice.

Le rôle décisif des communes

La politique familiale ne peut être l'affaire exclusive de l'État. Elle doit être partagée avec le bloc communal, au plus près des réalités quotidiennes des familles. Les maires sont les premiers témoins des difficultés et des réussites des enfants et des parents. Ils disposent d'outils puissants pour accompagner les parcours de vie, de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte.

Le principal levier reste l'action des communes en matière extra et périscolaire. La commune est le pivot des projets éducatifs locaux. Pour le maire que je suis, l'action municipale relative à l'éducation n'est pas supplétive ou annexe : elle doit rendre possible et contribuer à l'exercice de la mission pleine et entière de l'école républicaine, lui redonner son sens et son rôle. Il y a encore des champs à explorer, notamment dans l'articulation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Aujourd'hui, la bonne articulation de ces temps doit permettre, d'une part, de concentrer les temps scolaires d'apprentissage au meilleur moment de la journée, d'abord dans l'intérêt des enfants, et, d'autre part, d'offrir aux familles une organisation facilitée et sereine des temps de vie privés.

Mais l'enjeu d'un projet éducatif est encore plus large, il vise à prendre en charge collectivement des problématiques transverses : protection contre l'utilisation abusive des écrans, éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, lutte contre le harcèlement, promotion de la santé et prévention en matière de comportements alimentaires... Face à ces enjeux, l'école manque de ressources humaines et financières, les parents sont souvent désarmés et

les mouvements d'éducation populaire ont des savoir-faire mais n'ont pas toujours les moyens de les mettre en œuvre. De leur côté, les communes savent impulser des programmes réunissant l'ensemble de ces parties prenantes pour construire un cadre éducatif partagé.

À Laval, nous avons fait le pari de créer les conditions d'émancipation des enfants à l'échelle de leur ville. Nous avons engagé un travail avec une convention citoyenne visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers populaires. Deux enseignements en sont sortis : d'abord, un consensus fort sur la nécessité de « faire réussir la génération d'après » ; ensuite, la conviction que cette réussite passe par celle des parents eux-mêmes. Ce ne sont pas les questions de sécurité, de logement ou de propreté qui préoccupaient prioritairement les habitants engagés dans cette convention, même si ces thèmes sont naturellement ressortis. Les débats se sont surtout concentrés sur la question de la parentalité. Cette convention citoyenne nous a également permis de nous recentrer sur notre analyse des besoins sociaux (ABS), réalisée en début de mandat, qui avait identifié trois populations prioritaires : les enfants de 0 à 3 ans dont les deux parents ne travaillent pas, les 18-25 ans sans emploi ni formation et les personnes âgées qui souffrent de la solitude. C'est autour de ces réalités que nous avons organisé nos expérimentations, en développant une politique familiale comme politique de solidarité qui émancipe. Une politique qui vise à sécuriser le parcours de vie et la capacité de chacun à faire des choix.

Des actions concrètes et un fil rouge pour chaque âge de la vie : inclure, accompagner, grandir ensemble

Notre démarche s'appuie sur un principe simple : à chaque âge de la vie, les besoins spécifiques exigent des réponses adaptées.

Pour les 0-3 ans, la Maison des 1 000 premiers jours a été ouverte afin d'accompagner les premiers pas dans la parentalité, avec des ateliers de pair-aidance et le dispositif Parenthèse qui permettent aux parents épuisés et sans solution dans le cercle amical ou familial d'avoir une place de garde d'enfant pour bénéficier de temps de répit. Nous avons également renforcé la scolarisation avant 3 ans, afin de réduire les inégalités dès le départ, en signant une convention avec l'Éducation nationale.

Pour les 3-12 ans, le 100 % éducation artistique et culturelle (EAC) a été mis en place. Chaque enfant des écoles de Laval se voit ainsi proposer de vivre une expérience artistique durant sa scolarité. Nous avons maintenu une semaine de quatre jours et demi et garanti la présence d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), ouvert des classes inclusives pour les enfants en situation de handicap, instauré une tarification sociale dans les cantines, proposé des mini-camps – des séjours au cœur de la nature – et distribué à chaque enfant une carte de bibliothèque ainsi qu'un diplôme de fin de CM2. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) propose également des temps pour l'aide aux devoirs, en lien avec les parents. Nous avons lancé, dans le cadre du contrat local pour la sécurité et la prévention de la délinquance, le « rappel à l'ordre », qui permet au maire de convoquer les enfants avec leurs parents dans des situations de faits mineurs de délinquance. Le dispositif replace le parent dans son rôle et son autorité.

Pour les 12-25 ans, un conseil des jeunes et un budget participatif dédié ont été instaurés, auxquels s'ajoutent l'accès à la piscine pour un euro, la gratuité des bus le week-end et la mise en œuvre d'un partenariat avec l'association Banlieues climat pour associer et co-former la jeunesse à la transition écologique.

Ces mesures ne sont pas anecdotiques, elles traduisent une conviction profonde : faire réussir nos enfants, c'est leur donner des outils pour s'émanciper. C'est leur ouvrir des horizons plutôt que de les enfermer dans un destin social déjà écrit.

Une politique familiale intégrant le « prendre soin » et la pair-aidance pour les parents

Nous avons aussi identifié un autre défi à relever : comment inventer une politique familiale qui mette l'accompagnement à la parentalité au cœur de ses dispositifs ?

Faire réussir les enfants, c'est aussi prendre soin de ceux qui les entourent. Les parents doivent être soutenus dans leur rôle, dans un contexte où les solidarités familiales s'estompent pour de multiples raisons. Quel maire en France n'a pas reçu en permanence des parents d'enfants en situation de handicap, dépourvus ou désemparés face à la promesse partiellement tenue de l'école inclusive ?

Les fonctions pivots de directeurs d'école élémentaire et maternelle doivent être repensées en reconnaissant l'évolution des missions de ces derniers.

Les maires sont, quant à eux, des maillons essentiels pour leur capacité à rassembler, autour d'enjeux communs, des intervenants variés mais qui doivent travailler ensemble pour rendre visible, lisible et compréhensible l'action publique. Une politique familiale qui répond concrètement aux besoins sociaux intègre les enseignants, les professionnels de la petite enfance ou encore les travailleurs sociaux, considérés comme des partenaires de cette politique familiale élargie. Les entreprises doivent également mener une réflexion sur les temps accordés à leurs salariés pour contribuer à leur rôle de parent (congé parental, etc.).

Au fond, la politique familiale ne concerne pas seulement la natalité : elle engage également la santé mentale, le climat scolaire, la qualité de vie dans nos quartiers. Elle façonne la société dans laquelle nous vivrons demain. Nul besoin d'en appeler au « réar-

mement démographique¹ ». La famille n'est pas une forteresse qui se protège de l'extérieur ; elle est une cellule vivante qui s'épanouit dans un tissu collectif.

Elle est aussi facteur de liens. La convention citoyenne réunie à Laval a permis de parler de différences culturelles, d'immigration, de racisme et de discriminations. Si nous voulons trouver la voie d'une société apaisée avec les questions d'intégration, il est nécessaire d'ouvrir des temps et des espaces d'échanges et de dialogue sur ce qui rassemble. Or, rien ne rassemble autant que l'avenir de nos enfants. Que nous soyons primo-arrivants, issus de milieux modestes ou bien de familles fortunées, nous sommes confrontés au même défi : quelle société souhaitons-nous transmettre ?

Nous avons une responsabilité historique. Si nous laissons l'extrême droite imposer son récit, la politique familiale deviendra un outil d'exclusion car elle sera considérée sous l'angle identitaire, en s'appuyant sur une conception de la famille et de la nationalité réactionnaire. Elle sera réservée aux familles qui entrent dans le schéma « un papa, une maman », excluant les immigrés, sanctionnant les parents en difficulté. La politique familiale sera une arme de l'offensive idéologique de l'extrême droite. À l'inverse, si nous avons le courage d'affirmer notre propre projet, elle redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un levier pour bâtir une société plus juste, plus solidaire et plus durable, et la déclinaison concrète de la république sociale.

À Laval, nous avons fait notre choix. Nous avons fait le pari d'une politique familiale qui ne se contente pas d'accompagner, mais qui émancipe. Nous invitons l'État, les autres communes et l'ensemble des acteurs publics à nous rejoindre. Car faire réussir nos enfants, c'est faire réussir notre société tout entière. La vraie question est de savoir dans quelles conditions ces enfants grandiront et quel avenir nous leur préparons.

1. Expression employée par le président de la République, Emmanuel Macron, à l'occasion d'une conférence de presse le 16 janvier 2024.

LORMES

Penser les « villages du futur » pour amorcer les transitions dans les ruralités

– Christian Paul

Maire de Lormes (Nièvre)

En de nombreux lieux, les ruralités françaises sont sorties de leur torpeur – autre nom du déclin – que la désindustrialisation, succédant à l'exode rural, avait amplifié.

L'exemple de Lormes peut être donné en réflexion, parmi beaucoup d'autres, comme récit d'une renaissance. Cette histoire s'est déroulée sur trois décennies. Et si l'ouverture d'esprit et l'hospitalité étaient les clés de la ruralité moderne que nous voulons ? L'accueil des idées nouvelles, des projets qui surprennent ou décoiffent, la porte ouverte à ceux qui arrivent comme à ceux qui restent sont le talisman pour reconstruire une société locale. Le village, comme ailleurs le quartier, ce n'est pas seulement du béton, mais du lien. Déroulons ici l'aventure de cette « petite ville du futur ».

L'ouverture d'esprit comme moteur du changement

Il s'agit d'un bourg rural de 1 300 habitants, l'une de ces petites cités dont l'histoire traverse les siècles. La III^e République, apportant ou consolidant les institutions locales, avait donné un nouveau rang et des moyens à la démocratie communale : l'instruction publique, la sécurité avec les gendarmeries et des centres de secours, le Trésor public, l'offre de soins... La France rurale, dont on entend ces temps-ci

revaloriser aussi les sous-préfectures, vit d'abord avec ce réseau de chefs-lieux de canton. La carte électorale redessinée en 2013 du fait de la réforme des scrutins locaux n'a pas changé la donne.

Lormes est l'un de ces chefs-lieux de canton, au milieu des petites montagnes du Morvan, cette île de granit au cœur de la Bourgogne. Depuis toujours, l'élevage et l'exploitation forestière ont organisé les espaces environnants, les bocages et les futaies. Au centre du bourg, un habitat resserré venu du Moyen Âge ; à la périphérie, les constructions pavillonnaires. C'est la géographie classique de la France rurale.

Depuis les Trente Glorieuses, et encore récemment, les investissements locaux incarnaient le progrès désirable. Le succès des équipes municipales se mesurait essentiellement à la capacité à capter des budgets pour l'investissement public, de l'hôpital local reconstruit jusqu'à la très récente crèche. Une première transformation à la fin des années 1990 a précédé l'actuelle seconde vague commencée il y a dix ans. Les équipements publics sont debout, pour l'essentiel, et peu à peu les ruines et les friches sont effacées et remplacées. La fibre optique, en place depuis quinze ans pour une expérience pionnière, a reconnecté au monde un territoire que les TER proches relient à Paris au prix d'un intense et collectif plaidoyer.

Mais tout indique que la réussite emprunte aujourd'hui d'autres voies, plus immatérielles. Elle se fonde sur l'écoute, les espaces de débats, la

construction partagée, la fête. L'ouverture d'esprit, c'est l'hospitalité aux personnes, aux idées et aux projets. Le contraire des archaïsmes féodaux qui ont si souvent vitrifié la « France des terroirs ».

Une course contre la montre est engagée : certes, des commerces ont fermé, mais d'autres ouvrent. Et une nouvelle vie s'invente, des collectifs s'engagent. Ce n'est probablement qu'un début.

Un « village du futur »

Longtemps, nous avons cherché la manière d'agir, la « martingale » pour échapper à la routine de l'action municipale. Nous pensons l'avoir trouvée autour de 2015, à l'échelle du Pays Nivernais-Morvan. Le programme des « villages du futur¹ », incubé initialement par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, a permis, en lointain écho aux politiques de la Ville imaginées trente ou quarante ans plus tôt, de dessiner un projet global de transformation durable quand, jusqu'alors, la gestion locale opérait au fil de l'eau.

Se mêlèrent ainsi une créativité collective qui ne demandait qu'à s'exprimer et une méthode rigoureuse et agile qui emprunte beaucoup aux nouvelles pratiques du design public. Lormes, comme d'autres communes du Morvan, a exploré un « triangle magique » : faire réfléchir pour créer des représentations de l'avenir des habitants, des élus et des équipes expertes embarquées.

À l'origine, il s'agissait de revitaliser le centre-bourg, avec de l'aménagement urbain, des boutiques prêtes à l'emploi, de nouveaux services. Mais le dessein initial s'est enrichi. La bataille se gagne dans les têtes. De vitrine du déclin rural proche de Paris – que les équipes de télévision aimaient filmer en mode misérabiliste –, Lormes est devenu la bonne destination pour qui veut montrer que la ruralité était désormais tendance. L'arrivée d'artistes et l'ouverture de galeries à la place de magasins fermés depuis une génération au moins furent comme un détonateur. Et si cette présence culturelle bienveillante et généreuse fait débat, elle offre un exemple de greffe en bonne voie.

Une cité tiers-lieux

Un premier, puis un deuxième et un troisième, et d'autres encore... les nouveaux lieux s'installent. Fruits d'initiatives collectives, de réponses à un appel à projet ou d'activités artistiques et commerciales, ils font du neuf, du brassage, parfois du clivage². La commune encourage, facilite, explique, crée des événements, coanime le réseau des tiers-lieux avec La Tisserie, une fabrique de territoires soutenue par l'État. Historiquement, le premier lieu atypique fut la Mission numérique, installée dans un ancien abattoir, qui soutient le développement du numérique pour les familles comme pour les entreprises.

Le Relai-s des futurs, créé par une équipe d'amis *via* le rachat d'une vieille auberge, invente le modèle d'un sas entre l'urbain et le rural, accueille le temps de la découverte celles et ceux qui cherchent, parfois hésitent, à vivre ici. Restaurant associatif, salle de bal et hôtel *roots* : c'est un endroit dont le potentiel illimité réserve encore de belles surprises.

L'Ehpad a lui aussi son tiers-lieu : une cuisine partagée, une micro-brasserie et une salle des fêtes, à l'entrée de l'établissement. Dans l'univers feutré de la maison de retraite, c'est une irruption qui ne dit pas son nom. Il faut y voir un champ de possibles.

Les hébergements touristiques ont muté. Les hôtels de campagne qui faisaient la joie des routes départementales ont pour beaucoup, hélas, baissé le rideau. Institution locale, l'hôtel Perreau deviendra un hôtel multi-usages accueillant des touristes, des résidents âgés et les apprenants d'un campus rural en cours de développement.

1. « L'aventure des villages du futur », Pays Nivernais-Morvan, 2019.

2. Camille Bordenet, « "Écolos-bobos", chasseurs, tiers-lieux... À Lormes, anciens et nouveaux habitants bousculent les codes villageois », *Le Monde*, 19 février 2023.

La transition, ou la bascule vers un monde nouveau

Ne demandez pas dans les rues de Lormes ce qu'est la transition : on en fait comme de la prose, sans la nommer ou sans le savoir.

Elle passe par l'expérimentation sociale. L'initiative Territoires zéro chômeur de longue durée a permis la création d'une entreprise à but d'emploi qui réunit trente salariés en CDI. Est relancé un centre social, qui anime des services pour toutes les générations, avec une attention particulière aux familles. Dans les tiroirs, on trouve aussi une opération d'aide aux anciens par le voisinage, nommée « Faire compagnie », avec juste un peu de numérique.

Dans le domaine tellement sensible de l'offre de soins, l'heure est aussi à faire tomber les tabous. La médecine libérale traditionnelle s'est progressivement effacée. À Lormes comme dans de nombreux cantons ruraux, une maison de santé pluridisciplinaire a ouvert ses portes, bientôt renforcée par un centre de santé pluridisciplinaire. Enfin, le désert médical recule.

Dans les « villages du futur », la prise de conscience écologique ne fut pas précoce. Pour beaucoup, le rapport direct avec la nature valait passeport. Aujourd'hui s'enchaînent à l'agenda les débats sur les énergies renouvelables et la production locale, les initiatives pour une meilleure alimentation, les efforts pour une meilleure gestion de l'eau en quantité et en qualité, la compréhension et l'amélioration des paysages, la fin des pesticides sur la voie publique, une gestion radicalement différente de la forêt communale et l'utilisation locale d'une partie (raisonnable) de sa production.

Changer les modes d'intervention, tout un programme

Pour amorcer les transitions, il faut faire preuve d'imagination, d'expérimentation, d'innovation. Là

encore, si des budgets publics sont nécessaires (et l'on pressent qu'ils vont manquer...), ils sont loin d'être une réponse suffisante, à l'heure où tout pousse à penser de nouveaux modes d'action.

Dans une volonté farouche d'extraire les villages du mal-logement et de l'offre trop faible d'habitat, ainsi que d'éliminer les ruines, les maîtres d'ouvrage, les architectes et les artisans doivent apprendre à réparer, et plus seulement à rénover lourdement. C'est un très rude challenge. Les écoconditionnalités pèsent sur les coûts, alors que les techniques pour l'habitat rural, ancien en priorité, mais aussi neuf, doivent être réinventées.

À Lormes, nous rêvons d'une recherche et développement (R&D) partagée en ce domaine et de la possibilité de tester des habitats légers, en locatif, pour de jeunes actifs ou des bi-résidentiels qui seront les Lormois de demain.

Le tissu économique de proximité n'est pas à l'écart du changement. Il s'agit de réduire le ticket d'entrée à l'installation, de découvrir de nouvelles façons d'entreprendre et de travailler. On pratique les locaux prêts à l'emploi et les boutiques éphémères. Le *coworking* et le *repair-café* se déclinent en morvandiau. Une manufacture de proximité, IciMorvan, membre du réseau national MakeIci, propose des abonnements pour des ateliers partagés et équipés à la porte d'un site naturel classé.

La « diagonale du plein »

L'esprit d'ouverture, à rebours d'une vision dévalorisante, déclenche une bataille de représentation qu'il faut mener sans relâche. La « diagonale du vide » – récit ou mythologie qui mêle affaiblissement démographique, effondrement économique et domination culturelle subie – enterre vivante, si l'on ne réagit pas, une population que trop longtemps la gloire métropolitaine a reléguée et méprisée. Décomplexer une commune rurale est un joyeux combat qui mobilise de nombreux volontaires.

L'alternative qu'il faut afficher et affirmer, c'est la « diagonale du plein ». Elle s'impose quand on invoque

l'intensité de la vie associative. Plus de soixante associations existent à Lormes. Le calendrier événementiel est débordant. Des offres festives ou culturelles germent toute l'année, alors que les hivers ont longtemps charrié leur lot d'idées noires.

La « bataille des imaginaires », dont parle justement Gabrielle Halpern¹, si on la mène, permet de relever la tête. L'hyperconcentration, quand elle fait craquer les villes, donne des envies de campagne. Pour la plupart de celles et ceux qui arrivent à Lormes, l'affaire est classée. Ils ne repartiront pas. Nous sommes devant la révolution tranquille de la fierté rurale qui, sans emphase, s'est amplifiée au cours des années récentes. Le cauchemar de la pandémie du Covid-19, s'il n'a pas produit un exode urbain massif, a rebattu les cartes.

« Petits flux, grands effets », c'est ainsi que les études savantes et les perceptions empiriques retracent les effets des arrivées avant, pendant et après la pandémie. Le marché immobilier a flambé en quantité, pas en prix. Les événements culturels et plus généralement l'image de la ville aimantent vers Lormes de nouveaux arrivants.

La leçon de ce nouveau développement rural n'est pas de chercher à tout prix des forces exogènes, mais bien de se nourrir aussi des énergies d'ici. Au fond, c'est leur convergence qui est à réussir. Un art difficile, mais tellement prometteur.

Nos villages et vos quartiers

Si l'on remplace « villages » par « quartiers », dans cette tension vers le futur, on s'aperçoit aisément que la plupart des ressorts utiles à la transformation locale sont très proches dans les métropoles et dans les mondes ruraux. Un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) se distingue par beaucoup de critères démographiques, économiques et sociaux d'un village des campagnes françaises. Mais villages et quartiers sont condamnés à l'immobilisme si la transformation vient d'en haut et sans les habitants, si le goût pour la reconstruction des tours et des bourgs fait l'impasse sur l'intelligence d'ici, les approches sensibles, les coups de gueule de comptoir et les petites agoras où l'on dessine ensemble l'avenir de la rue principale.

Lormes est loin d'être une démocratie idéale. La participation des habitants rencontre comme ailleurs des limites qu'une approche paresseuse tendrait à considérer comme une fatalité. Nous faisons un autre pari : celui de la jeunesse invitée à concevoir ses espaces propres. Celui d'un « Parlement des hameaux » à inventer. Celui d'un métissage rural, tellement enrichissant lorsqu'il réussit.

1. Gabrielle Halpern, *Et si le rural inspirait l'urbain ? Pour une nouvelle approche du développement territorial*, Fondation Jean-Jaurès, 4 décembre 2025.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport au niveau local

– **Grégory Doucet**

Maire de Lyon (Rhône)

– **Julie Nublat-Faure**

Adjointe aux Sports, mairie de Lyon

Une politique locale face à un fléau national

Les violences sexistes et sexuelles (VSS), au même titre que les violences physiques ou psychologiques, forment un ensemble systémique de faits particulièrement ancré et néfaste au cœur du milieu sportif. La prise de conscience de leur matérialité par le grand public en France et dans le monde s'est accélérée, notamment sous l'effet du mouvement #MeToo, grâce aux témoignages de sportives de haut niveau et à des enquêtes médiatiques à large échelle. Ces révélations ont mis en lumière un système où les violences sont parfois sous-tendues par des relations de pouvoir et de contrôle, d'entre-soi entre entraîneurs et sportifs/sportives mais aussi bénévoles. Elles s'inscrivent dans un contexte d'emprise très enraciné dans la culture de la pratique autant amatrice que professionnelle.

L'ouvrage *Violences sexuelles et sport : l'essentiel pour agir*¹, coordonné par Olivier Coste et Philippe Liotard et paru quelques semaines avant l'ouverture des Jeux

olympiques et paralympiques de Paris 2024, dresse un constat édifiant à travers les travaux d'une trentaine de chercheuses et chercheurs et propose des outils pour remédier à ce fléau. Qu'il s'agisse de pédocriminalité, de harcèlement, de violences physiques ou de manipulations psychiques, le sport demeure un espace pouvant se révéler d'une grande brutalité et dont la réalité a très longtemps été de cacher cette dernière plutôt que de la dénoncer. Malgré l'apparition de dispositifs d'information ou de signalement assez récents, les fédérations ou clubs ne sont, à ce jour, toujours pas munis d'outils obligatoires et coercitifs permettant de lutter efficacement contre ces faits inacceptables qui concernent pourtant de très nombreux citoyens et citoyennes. Les chiffres suivants le reflètent :

- près de 14 % des adultes interrogés ont subi des violences sexuelles avant 18 ans lors de leur pratique sportive² ;
- dans le cas des sportifs et sportives mineurs, un enfant sur sept déclare subir des violences dans le cadre de son activité³ ;
- le tome II du rapport au gouvernement sur les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité

1. Olivier Coste et Philippe Liotard (dir.), *Violences sexuelles et sport : l'essentiel pour agir*, Paris, Elsevier Masson, 2024.

2. Greg Décamps, Sabine Afflelou, Anne Jolly, Nadia Dominguez, Olivier Cosnefroy et Franck Eisenberg, « Étude des violences sexuelles dans le sport en France : contextes de survenue et incidences psychologiques », ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, 2009.

3. « Baromètre des violences éducatives ordinaires. Vague 2 », enquête Ifop pour la Fondation de l'enfance, avril 2024.

ou de pouvoir mettait en exergue en septembre 2024 les chiffres issus de la cellule Signal-Sports depuis sa création, en 2020¹ :

- 1 284 individus accusés de violences, dont 95 % d'hommes et 911 éducateurs sportifs (professionnels, stagiaires ou bénévoles), au sein de 65 fédérations ;
- parmi les victimes, 81 % des victimes sont de sexe féminin et 77 % étaient mineures.

Ces violences et ces agressions sexuelles sont un fléau qui balaie la confiance des victimes, repousse la dignité humaine et détruit des vocations. Depuis plusieurs années, à la faveur de cris d'alarme personnels et salutaires, la société se transforme : la parole se libère, les signalements augmentent, les sanctions se renforcent et la prévention progresse. Mais l'omerta n'a pas disparu.

Alors que les communes sont les premières partenaires du sport amateur, comment peuvent-elles mobiliser les leviers à leur disposition – subventions, équipements, formation – pour faire reculer les VSS dans les pratiques sportives locales ? Peut-on encore considérer le soutien public au sport comme neutre si les collectivités ne conditionnent pas leurs aides à des engagements clairs contre les VSS ?

Une réponse politique de protection et de responsabilisation

Le 4 juin 2023, à l'occasion d'une interview de son maire par le journal *L'Équipe*, la Ville de Lyon a annoncé un dispositif inédit : à partir de septembre 2024, toute attribution de subvention à caractère sportif ou toute mise à disposition de créneaux ou de locaux municipaux à des fins sportives sera conditionnée à la participation obligatoire à une sensibilisation aux VSS².

Concrètement, chaque structure sportive souhaitant accéder à des financements ou à des équipements municipaux doit désigner au moins deux personnes de son équipe dirigeante ou encadrante pour suivre une formation relative aux violences sexuelles, aux comportements sexistes et aux LGBTIphobies dans le sport. Cette mesure concerne près de 500 clubs et associations lyonnaises, dont 180 bénéficient de subventions et environ 400 utilisent les équipements municipaux.

Ce dispositif, à l'initiative de la collectivité, a été porté en partenariat avec :

- la Métropole de Lyon ;
- le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) du Rhône ;
- la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- l'association OSL (Office des sports de Lyon).

Il s'inscrit dans une dynamique locale de coconstruction avec les acteurs du territoire, en lien étroit avec les associations spécialisées.

Une mise en œuvre progressive, inclusive et reconnue

La mise en œuvre du plan lyonnais de lutte contre les VSS dans le sport s'est construite progressivement, dans une logique de dialogue et de responsabilisation. Ce plan trouve ses origines dans deux moments clé de la vie municipale :

- tout d'abord, la Ville de Lyon a souhaité revoir les modalités d'obtention des subventions de fonctionnement avec une approche globale ; un sujet épineux du point de vue politique, d'autant qu'il n'avait pas fait l'objet d'un dépoussiérage depuis plusieurs mandats. Pour sensibiliser les clubs à

1. *Rapport au gouvernement sur les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir. Agir contre le fléau trop longtemps ignoré. Tome II, Vie publique, septembre 2024.*

2. « Grégory Doucet, maire de Lyon : "On a besoin d'un engagement massif" contre les violences sexistes et sexuelles », *L'Équipe*, 4 juin 2023.

des réponses plus étayées concernant leurs projets associatifs et pour prendre le contre-pied de démarches de « simplification » parfois réductrices, la Ville a donc proposé gratuitement aux clubs du territoire des formations sur des thématiques prioritaires : transition écologique, inclusion, égalité ;

- en complément de cette démarche de réforme, le contexte de dialogue renouvelé avec le tissu associatif sportif local et l'émergence de questionnements liés à la multiplication d'actualités judiciaires dans le cadre de #MeTooSport conduisent à des discussions animées avec les clubs, parfois très peu informés de leurs droits et de leurs devoirs en matière de signalement de faits de violences. À l'inverse, d'autres structures pionnières ont incité la nouvelle équipe municipale à s'engager. À titre d'exemple, le club de football de Lyon-La Duchère, implanté en quartiers prioritaires de la politique de la ville, a, par la voix de son président Jean-Christophe Vincent, été un allié précieux, portant lui-même une démarche similaire de formation et de signalement au sein de sa structure associative. De même, les actions de l'association Cargo, qui porte depuis le début des années 2000 une démarche inclusive en direction des publics LGBTI+, ont été particulièrement inspirantes dans la structuration de ce projet municipal.

Depuis 2022, des conférences et ateliers gratuits étaient d'ores et déjà proposés aux clubs sur les freins à la féminisation afin d'apporter des solutions concrètes, mais également de prévenir, identifier et signaler les VSS et les LGBTIphobies. Mais le caractère obligatoire lié à l'annonce de juin 2023 a rendu le sujet incontournable pour les clubs. Alors que ces derniers auraient pu être véhéments, l'aspect particulièrement fédérateur de la thématique a permis, depuis le lancement de la démarche, de sensibiliser et d'accompagner la totalité des clubs bénéficiant de créneaux sportifs ou de soutiens financiers, certains clubs envoyant même l'entière responsabilité de leurs équipes dirigeantes ou de leurs éducateurs.

En matière de lutte contre les VSS, cette démarche a permis à la Ville de tisser des partenariats solides avec des structures spécialisées comme Colosse aux pieds d'argile ou encore Filactions. Ces collaborations ont posé les premières pierres d'une formation du mouvement sportif local. La Ville reconnaît toutefois que ce combat ne peut être porté seul : il doit être assumé en premier lieu par les hautes instances du sport et ses fédérations.

En 2024, la conditionnalité des subventions et des créneaux à un temps de sensibilisation est donc entrée en vigueur. Quinze sessions ont eu lieu, ce qui représente 480 clubs et plus de 1 200 personnes formées¹. Pour garantir l'effectivité du dispositif, des contrôles sont prévus avant le versement des subventions. Pour les structures ayant mené des initiatives en autonomie, des justificatifs sont demandés. De plus, les clubs doivent déposer les actions supplémentaires qu'ils pourraient mettre en place de leur côté sur une nouvelle plateforme dédiée. À l'issue de ces formations et ateliers gratuits, les clubs déclarent un ou une référent-e VSS en interne.

Cette politique a été saluée à l'échelle nationale par le prix spécial de la Fondation Alice-Milliat récompensant la Ville de Lyon pour ses politiques sportives en faveur de la féminisation et de la lutte contre les VSS. Ce prix met en lumière le travail mené auprès des clubs amateurs, notamment à travers :

- une meilleure prise en compte des actions favorisant la pratique féminine dans l'attribution des subventions ;
- l'accompagnement des clubs sur le volet de la féminisation, tant sur le plan administratif que financier ;
- l'appel à projets Trait d'union, qui priorise les initiatives en lien avec l'égalité femmes-hommes ou l'inclusion ;
- des formations et des conférences gratuites sur les VSS pendant cinq ans ;
- la visibilité du sport professionnel féminin avec l'Asvel Féminin, nouveau club résident du Palais des sports Lyon-Gerland, auquel la Ville met à disposition les infrastructures nécessaires.

1. Chiffres de la Direction des sports de la Ville de Lyon, voir *Délibération du Conseil municipal n° D_24_0286*, Ville de Lyon, 30 mai 2024.

Une politique répliquable et inspirante s'appuyant sur la mixité, l'inclusion et la parité

Le conditionnement des subventions et des créneaux sportifs au suivi d'une formation gratuite et obligatoire sur les VSS constitue un levier très fort, indispensable même, pour lutter efficacement contre ce fléau, mais il ne saurait être le seul. Il est essentiel d'agir aussi sur l'égalité femmes-hommes dans le sport et sur la prise en compte des publics LGBTI+. Cette démarche implique de casser les logiques d'entre-soi masculin ou hétéronormées qui persistent dans de nombreux clubs et instances de gouvernance. Plus les espaces de décision reflètent une diversité de publics, d'encadrement et de pratiques, plus le sport se dote de garde-fous contre le sexisme ordinaire, les LGBTIphobies – et *in fine* contre les violences.

Favoriser la mixité, soutenir la féminisation des fonctions dirigeantes (cela alors que le sport français accuse une réelle carence, comme l'attestent les élections au niveau des fédérations et de leurs présidences¹) et encourager la pratique féminine sont autant de conditions nécessaires pour faire du sport un espace réellement protecteur et inclusif.

L'expérience lyonnaise montre qu'une telle approche est possible à l'échelle municipale, à condition de mobiliser les bons leviers et de s'appuyer sur une vision systémique des violences.

Par ailleurs, la Ville de Lyon bénéficie d'une assise financière solide permettant d'offrir une gratuité des cycles de sensibilisation aux clubs sportifs du territoire. La prise en charge par les fédérations et par l'État de ces cycles offrirait la possibilité de toucher des territoires de façon plus équitable et cohérente. Cet argument de la gratuité reste en effet la clé de voûte de la participation et donc de l'évolution des clubs face à ce fléau. Bien qu'assumant d'amorcer la

démarche, la Ville de Lyon est consciente du frein que ce coût peut représenter pour d'autres collectivités dotées de budgets plus réduits.

Une articulation entre social, écologie et égalité

Ce dispositif s'inscrit dans le récit municipal porté par Lyon depuis 2020 : une ville inclusive, écologique, féministe et solidaire. Il s'accompagne d'un travail approfondi sur les infrastructures sportives municipales et leur accessibilité.

En parallèle de la mise en place de la conditionnalité des créneaux et des subventions et dans le cadre d'un budgétisation « sensible au genre² », des enquêtes ont été menées sur la fréquentation des créneaux d'entraînement dans les équipements sportifs³. Ainsi, 33 % de présence féminine en moyenne a été observée, dont :

- 14 % sur les stades ;
- 31 % dans les gymnases ;
- 61 % dans les salles.

Concernant les espaces sportifs en accès libre⁴, en proportion de l'ensemble des utilisateurs, les utilisatrices comptent pour :

- 15 % sur les skateparks ;
- 10 % dans les aires de fitness ;
- 16 % sur les terrains de proximité.

Pour favoriser une meilleure appropriation de ces lieux par les femmes, indispensable en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les VSS, la Ville agit sur plusieurs leviers :

- l'adaptation de la typologie des agrès ;
- la mise en place de conventions avec des associations pour animer des temps de pratique dédiés au public féminin sur les espaces sportifs dans l'espace public.

1. « Toujours aussi peu de femmes à la tête des fédérations sportives françaises, malgré la loi sport visant la parité », *Le Monde*, 20 décembre 2024.
 2. « Budgétisation sensible au genre et sports : un premier bilan lyonnais », *La Gazette des communes*, 14 octobre 2024.
 3. « Égal accès gymnases, salles et stades : dans le cadre de la démarche budget sensible au genre », enquête interne, Ville de Lyon, juillet 2023.
 4. « Égale utilisation des espaces sportifs en accès libre : dans le cadre de la démarche budget sensible au genre », enquête interne, Ville de Lyon, juillet 2023.

La féminisation du sport passe aussi par un soutien renforcé au sport professionnel féminin. Depuis 2020, la Ville a rééquilibré le nombre de places achetées à l'Olympique lyonnais (OL) masculin et à l'OL féminin pour proposer plus de billetteries solidaires dédiées au sport féminin à destination des structures associatives du territoire. De même, l'Asvel féminin est devenu club résident du Palais des sports Lyon-Gerland, ce qui permet aux joueuses de bénéficier de meilleures conditions d'accueil, de pratique et de développement, à l'instar de leurs homologues masculins jouant à Villeurbanne. La dénomination féminine d'équipements sportifs joue également un rôle symbolique fort. Ainsi, le gymnase Anne-Barnéoud, récemment inauguré, rend hommage à l'athlète paravogiste multimédaillée paralympique, sociétaire du Tennis de table de Gerland. Cela, pour permettre d'inscrire dans les espaces public et sportif le nom d'une sportive multimédaillée et de la faire connaître et reconnaître.

Enfin, la Ville de Lyon a particulièrement accompagné l'accueil des Eurogames, compétition omnisport LGBTI+, apportant son concours de la phase de candidature à la manifestation ; elle a pu se réjouir du record de fréquentation affiché par l'événement européen en juillet 2025¹.

Conclusion : une ville qui protège et transforme

La politique municipale sportive lyonnaise témoigne d'un volontarisme assumé, à la hauteur des enjeux. Elle répond à une nécessité : celle de faire du sport un espace sûr, inclusif et respectueux des droits. En

agissant sur les VSS dans le sport, la Ville de Lyon s'inscrit dans un mouvement de transformation, amorcé localement, qui préfigure ce qui devrait être une norme nationale : conditionner les soutiens publics à des engagements clairs et concrets en matière de prévention, de formation et de protection. De cette manière, elle transforme les pratiques, responsabilise les acteurs et protège les pratiquantes et pratiquants. Plus largement et tout au long du mandat, la Ville de Lyon a souhaité mener un combat pour l'égalité et contre les discriminations et violences, et cela de façon transversale dans ses compétences et délégations. La démarche concernant le sport est une des facettes de cette action pluridisciplinaire qui anime le collectif municipal au nom de la dignité humaine et du respect de l'égalité².

La Ville appelle solennellement les fédérations, avec l'expérience avérée de leurs clubs, à s'emparer pleinement de ce sujet. Elle invite aussi ses collègues maires et présidents d'exécutifs locaux à s'engager dans cette voie. Car ce combat ne peut être porté seul : il exige une mobilisation collective, une volonté politique affirmée et une coordination nationale.

Notre plan est un exemple de politique locale volontariste et répliquable. Il illustre la capacité des collectivités à agir sur des enjeux sensibles, à construire des alliances territoriales et à incarner un récit municipal de transformation sociale.

À l'approche des élections municipales, cette initiative peut nourrir un projet politique cohérent, ancré dans les réalités locales et porteur d'un horizon émancipateur. Elle montre que l'articulation entre le social et l'écologie passe également par la lutte contre les violences, par la défense des droits et par la construction d'espaces sûrs pour toutes et tous, à commencer par le sport.

1. Voir la page Eurogames Lyon 2025 sur le site de la Fondation Fier.

2. *Rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes*, Ville de Lyon, octobre 2025.

NANCY

Concilier agriculture, écologie et alimentation pour toutes et tous

– Mathieu Klein

Maire de Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Se nourrir est un besoin vital. C'est peut-être pour cela que le sujet figure en bonne place dans le débat public, à mesure que nous prenons conscience de la vulnérabilité de nos territoires face aux bouleversements à venir – sur l'aire urbaine du Grand Nancy, moins de 1 % des produits consommés est produit localement¹. Manger est aussi un plaisir, qui renvoie à des considérations de goûts, d'héritage et de marqueurs culturels. Enfin, c'est un acte éminemment politique, qui implique un choix de modèle agricole face à la crise écologique et au mal-être exprimé par les agriculteurs et agricultrices. La notion de choix doit être rapidement relativisée puisque nombre de nos concitoyens subissent leur alimentation, pour des raisons d'abord financières, mais aussi de disponibilité des produits ou de barrière symbolique à l'accès à certains modes de consommation auxquels l'étiquette de « bobo » est souvent collée.

Face à ces considérations, la puissance publique a un rôle à jouer dans l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité car c'est un enjeu pour la santé humaine, les liens entre alimentation et santé n'étant plus à démontrer. Dans le même temps, les bénéfices d'une alimentation durable et en circuits de proximité, pour les consommateurs comme pour la profession agricole, s'imposent de plus en plus comme les moteurs d'une politique volontariste des collectivités locales.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT), créés il y a dix ans, constituent un cadre efficient pour agir en commun. Au sein du PAT Sud 54, chaque collectivité a son champ d'action privilégié selon l'échelle la plus pertinente pour porter les sujets : le Département de Meurthe-et-Moselle se concentre sur la dignité dans les assiettes, la Multipôle Nancy-Sud-Lorraine – organe de coopération réunissant les treize intercommunalités du Sud lorrain – sur le foncier agricole et la Métropole du Grand Nancy pilote depuis quelques années un projet de création d'un marché d'intérêt local (MIL).

Ces coopérations témoignent d'un phénomène de fond : dans le contexte de transition alimentaire, les interdépendances entre centres urbains et territoires ruraux voisins se retissent. Les chaînes qui s'étaient distendues depuis la Seconde Guerre mondiale, au profit d'échanges européens ou internationaux, se resserrent et se recentrent sur le territoire. Il faut désormais recréer les outils qui existaient jadis et permettaient d'approvisionner la ville à partir des ceintures agricoles qui l'entouraient. C'est tout le sens du projet de MIL, qui doit apporter les outils logistiques et les services dont le territoire a besoin pour rapprocher producteurs et consommateurs locaux, et ainsi structurer des filières alimentaires 100 % locales.

1. Pierre Viard, Aurore Maire, Élisabeth Laville, Arnaud Florentin et Boris Chabanel, « Autonomie alimentaire des villes : état des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française », Utopies, note de position n°12, mai 2017.

Actionner le levier de la commande publique

Sur les enjeux alimentaires, la Métropole a un rôle moteur puisqu'elle concentre une multitude de consommateurs, et peut donc faire levier sur la production. Avec plus de 4 000 repas par jour rien que pour la restauration scolaire de la ville de Nancy, la commande publique des territoires urbains constitue un moyen important pour garantir des débouchés stables aux producteurs. De manière agrégée, comme le vise le projet de création d'une nouvelle cuisine centrale intercommunale, la restauration collective des communes du Grand Nancy représente à elle seule plus de 13 000 repas par jour¹.

Cette future cuisine centrale a vocation à être un lieu adossé au MIL, où une majorité de produits bruts, durables et achetés localement seront cuisinés chaque jour. La cuisine centrale et le MIL sont les briques principales d'un futur pôle d'excellence alimentaire, le Grand Carreau, qui abordera l'alimentation sous toutes ses dimensions et répondra aux besoins de différents acteurs.

Au démarrage de la réflexion, il y avait la volonté de recréer un marché de gros sur le Grand Nancy, mais doté de fonctions nouvelles par rapport au modèle du siècle dernier. Aujourd'hui, alors que les chaînes logistiques internationales sont parfaitement opérationnelles, nos territoires manquent cruellement d'outils efficaces pour qu'il soit simple pour un restaurateur ou un gestionnaire de cantine de s'approvisionner localement. Le Grand Carreau a vocation à apporter ces solutions logistiques : plateformes de commercialisation physique et numérique, outils de livraison et espaces mutualisés dédiés à la transformation et à la conservation des produits. L'écosystème d'acteurs liés à l'alimentation sera en partie rassemblé en un lieu, pour encourager les coopérations entre les organismes de recherche, les start-up ou

encore les établissements d'enseignement dans le champ agricole et alimentaire. Enfin, le Grand Carreau aura vocation à être une vitrine pour la production locale, qui ne doit plus être présente seulement dans les marchés bio de proximité – bien que leur développement soit indispensable – mais également dans les assiettes de nos restaurants, des cantines scolaires ou dans les repas des aînés.

Le foncier : un enjeu incontournable

L'ambition de structurer des filières courtes du champ à l'assiette en créant de nouveaux débouchés pour les producteurs ne peut néanmoins être séparée de mesures fortes pour faciliter l'accès au foncier. En agriculture, le foncier est le nerf de la guerre, tant pour développer la production locale que pour assurer le renouvellement des générations en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs et agricultrices. Dominique Potier, député socialiste de la 5^e circonscription de Meurthe-et-Moselle, y travaille depuis 2013 avec quelques pionniers et plaide régulièrement pour enrayer les dérives d'accaparement des terres agricoles par la régulation des marchés fonciers². Ces réflexions nourrissent les acteurs du territoire, qui s'emparent de la problématique foncière avec, par exemple, un projet de foncière travaillé à l'échelle de la Multipôle Nancy-Sud-Lorraine.

Le zéro artificialisation nette (ZAN), objectif que la Métropole a fait sien dans son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) adopté à la fin de l'année 2025, va rendre à l'agriculture environ 29 hectares de terres initialement vouées à la construction et offrira ainsi des opportunités nouvelles d'installation. En lien avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) mais aussi en recherchant la collaboration d'acteurs comme

1. Les chiffres cités sont issus de l'étude relative à l'évolution de la cuisine centrale de la ville de Nancy menée par le cabinet SPQR dans le cadre de la mission qui lui a été confiée en 2024 par la Ville de Nancy.

2. Dominique Potier, *Agriculture : les angles morts des réponses politiques à la crise*, Fondation Jean-Jaurès, 28 février 2024.

Terres de Liens¹, la cession du foncier sera en priorité orientée vers le développement des filières déficitaires telles que le maraîchage et le soutien à un modèle de polyculture-élevage respectueux de l'environnement et qui réponde aux besoins alimentaires locaux.

Des relations d'interdépendances à recréer entre les territoires

Ces initiatives qui émergent dans le champ alimentaire façonnent de nouveaux modes de collaboration à plusieurs échelles : le Grand Carreau porté par la Métropole, un projet de restauration scolaire intercommunale qui prendra la forme d'une société publique locale rassemblant la majorité des communes du Grand Nancy et un rayonnement et une ambition globaux portés à l'échelle régionale.

Ce mouvement marque aussi un renouveau des relations entre villes et campagnes. Dans le contexte de transition écologique, le rapport entre territoires urbains et ruraux tend à évoluer, en passant d'une relation de dépendance des territoires dits « périphériques » aux centres urbains, qui s'était renforcée ces dernières décennies, à un lien d'égalité et de complémentarité.

Le Grand Nancy doit en effet compter sur la coopération avec son *hinterland* rural pour remplir ses engagements écologiques, par exemple en matière de production d'énergies renouvelables : pour atteindre l'objectif de 70 % d'énergies renouvelables dans sa consommation énergétique en 2050, dont 35 % produites localement, la Métropole est contrainte par sa typologie dense et urbanisée et aura besoin des capacités de production des territoires ruraux.

Pour cela, de nouvelles collaborations sont à inventer. À ce titre, les contrats de réciprocité signés entre le

Grand Nancy et plusieurs de ses intercommunalités voisines – à ce jour, les communautés de communes de Moselle et Madon, du Bassin de Pompey et des Pays du Sel et du Vermois – sont un exemple de cadre renouvelé permettant d'approfondir des sujets partagés entre deux collectivités. Sur l'alimentation, les enjeux se croisent, entre la recherche de débouchés stables pour les producteurs et la volonté de renforcer l'autonomie alimentaire de la Métropole et de préserver la qualité de l'eau potable fournie en régie à ses 260 000 habitants. Ainsi, alors que le projet de Grand Carreau vient impulser une dynamique, d'autres initiatives la prolongent, comme le projet de préservation de la ressource en eau, mené en lien avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, le Département de Meurthe-et-Moselle, deux pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ainsi que la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois. Il vise à accompagner financièrement les producteurs engagés dans des démarches d'élevage à l'herbe ou d'agriculture biologique.

Il peut sembler *a priori* étonnant qu'une Métropole urbaine soutienne directement certaines pratiques agricoles vertueuses. C'est en réalité cohérent si l'on regarde les enjeux dans leur globalité. Là est bien l'esprit du Grand Carreau, dont la vocation n'est pas de concentrer toutes les actions à l'échelle métropolitaine mais de poser une stratégie à l'échelle régionale, pertinente pour aborder les circuits de proximité tout en assurant la disponibilité de la production et de faire en sorte que notre territoire se dote des outils nécessaires pour atteindre ses ambitions.

Agriculture et alimentation : des ponts entre urbain et rural

Au-delà de son rôle littéral de structuration de circuits alimentaires de proximité, le Grand Carreau a aussi une dimension symbolique. La multiplication

1. « Assemblage inédit d'acteurs et actrices de la société civile, du monde agricole et de la finance solidaire, le mouvement Terre de Liens tire son originalité de l'articulation entre un réseau associatif actif dans toute la France, une entreprise d'investissement solidaire et une fondation reconnue d'utilité publique. » : voir le site dédié : lucioles-avignon.fr/initiative/terre-de-liens/.

des intermédiaires entre le champ et l'assiette participe de l'éloignement réel ou ressenti entre les espaces agricoles et les espaces urbains. Ainsi, avec sa mission de permettre aux consommateurs de voir que ce qu'ils mangent est produit près de chez eux et ce dès l'enfance dans le cadre de la restauration scolaire, le Grand Carreau redonne un sens territorial à l'alimentation. C'est aussi un enjeu humain – celui de pouvoir rencontrer la personne qui produit et sur laquelle notre mode de consommation a un impact direct – voire un intérêt sociétal en permettant de recréer du lien et une relation de solidarité entre villes et campagnes.

Il faut ici évoquer le rôle que peut jouer l'agriculture urbaine dans le renouvellement des générations d'agriculteurs, en faisant découvrir les métiers de la terre à des publics qui en sont a priori éloignés. L'agriculture urbaine est un terrain de formation, un moyen de créer des ponts entre le monde de l'insertion et le monde agricole, comme le fait l'association Lortie, qui oriente des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du Grand Nancy vers les métiers de l'agriculture.

Ces initiatives sont une opportunité politique de renouer des liens entre deux mondes que les caricatures des éditorialistes opposent. Lorsque l'associa-

tion Emplettes et Cagettes vend à prix coûtant des produits locaux dans les QPV, parfois pour aider les producteurs à écouler leurs surplus, une relation de solidarité et d'interconnaissance se noue, au bénéfice du bien-manger. L'accès à une alimentation locale et de qualité constitue ainsi une alternative à un système agroalimentaire néfaste tant pour la santé des plus précaires que pour les agriculteurs et l'environnement.

L'alimentation doit être un sujet rassembleur et, en ce sens, le Grand Carreau contribue à dépasser le modèle d'une agriculture biologique chère, réservée à quelques privilégiés, pour favoriser une alimentation de qualité, produite localement, accessible et rémunératrice pour la profession. Cela suppose de limiter les intermédiaires et de fixer des règles de commerce international équitables, tel que la gauche le soutient lorsqu'elle a demandé, en vain, l'application de véritables « clauses miroirs » dans le Mercosur.

Les initiatives locales comme le Grand Carreau visent donc à encourager l'émergence de nouveaux modèles et imaginaires pour ne pas laisser le terrain de l'agriculture à l'extrême droite, qui instrumentalise le mal-être des agriculteurs et propose des explications et des réponses caricaturales et de façade, qui ne feront qu'accroître les fractures et la crise climatique.

NANTES

Faire de la santé mentale une priorité transversale dans nos communes

– Johanna Rolland

Maire de Nantes (Loire-Atlantique), présidente de Nantes Métropole

Le 24 avril 2025, un lycéen a tué une de ses camarades à Nantes et en a blessé trois autres¹. Le 10 juin suivant, un élève de 14 ans a tué une surveillante d'un collège à Nogent². Le même jour, un ancien élève d'une école à Graz, en Autriche, tue dix personnes lors d'une fusillade³. Ces drames rappellent, avec violence, l'urgence d'agir pour la santé mentale.

Les professionnels et les experts du secteur sont nombreux à nous alerter, et ce depuis longtemps. La santé mentale se dégrade de manière continue depuis la pandémie de Covid-19. Tous les indicateurs sont au rouge. Cette situation est particulièrement préoccupante pour la jeunesse. Plus d'un enfant sur dix âgé de 6 à 11 ans présenterait un trouble probable de santé mentale⁴. Dans chaque classe, ce sont trois enfants concernés. Chez les lycéennes et lycéens, ils sont près d'un sur quatre à avoir, au cours des douze derniers mois, déclaré avoir eu des pensées suicidaires⁵. Derrière, ce sont des familles et des équipes éducatives impactées, souvent démunies.

Pourtant, l'offre de prévention et de prise en charge n'est pas à la hauteur des besoins. Dans nos universités, il n'y a qu'un psychologue pour plus de 30 000 étudiants⁶.

Les délais d'attente pour un rendez-vous en centre médico-psychologique (CMP) s'étendent de huit à dix-huit mois⁷. La situation dramatique de la pédopsychiatrie conduit régulièrement à renvoyer des enfants et des jeunes chez eux faute de places, alors qu'ils sont en danger. Les hospitalisations de mineurs dans des services pensés pour les adultes se multiplient⁸. Cette situation indigné tous les services de pédopsychiatrie qui la connaissent en France.

Les personnes concernées par ces troubles de santé mentale sont les premières à en souffrir, dans tous les aspects de leur vie : personnel, social, professionnel. Leur mal-être peut aller jusqu'à l'exclusion, et parfois jusqu'à la mort. Dans des cas isolés, qui ne sont cependant pas uniques, ces maladies conduisent à des drames dont l'horreur insoutenable attire un instant l'attention collective, avant, bien souvent, que le sujet ne retombe dans l'oubli.

Parce que la santé mentale est un enjeu profondément politique, dont je refuse qu'il soit relégué à la sphère privée, j'ai interpellé les Premiers ministres et ministres de la Santé successifs pour appeler à un plan national d'urgence pour la santé mentale.

1. « Attaque au couteau à Nantes : "Ce soir, je ne ferai pas de politique", tacle la maire de la ville », France Info, 24 avril 2025.
2. « Meurtre dans un collège à Nogent : l'adolescent mis en cause voulait tuer une surveillante, "n'importe laquelle" », *Le Monde* avec AFP, 11 juin 2025.
3. « Fusillade dans une école en Autriche : qui est Arthur A., le tireur présumé, ancien lycéen qui aurait été victime de harcèlement scolaire », *Le Parisien*, 11 juin 2025.
4. Pascale Santi, « 13 % des écoliers de 6 à 11 ans présenteraient un trouble mental probable », *Le Monde*, 20 juin 2023.
5. « La santé mentale et le bien-être des collégiens et lycéens en France hexagonale – Résultats de l'enquête EnCLASS 2022 », Santé publique France, 9 avril 2024.
6. Léa Iribarnegaray, « On compte en France un psychologue pour 30 000 étudiants. C'est consternant », *Le Monde*, 16 novembre 2020.
7. Camille Stromboni, « Dans les centres médico-psychologiques, porte d'entrée du soin psychiatrique, le tri des patients s'impose de plus en plus », *Le Monde*, 14 juillet 2025.
8. Ségolène Ginter d'Agrain et Service Infographie, « Santé mentale des enfants : la pédopsychiatrie en souffrance », *Le Figaro*, 21 novembre 2021.

À rebours de la fermeture de lits, les Françaises et les Français ont besoin de services d'urgences renforcés, de CMP aptes à accueillir sans délai et de plus grandes capacités d'accueil en psychiatrie adulte et enfant.

Le rôle des communes dans la prise en charge et la prévention en matière de santé mentale

L'approche sanitaire n'est cependant pas le seul angle à partir duquel considérer cet enjeu crucial. Tous les travaux des chercheurs en médecine, mais aussi en sciences humaines, nous le disent : les villes ont un rôle important à jouer en matière de santé mentale¹. Dès 2018, nombre d'entre elles, dont Nantes, se sont emparées de ce sujet en adoptant le Consensus de Copenhague², qui pose les bases d'une démarche transformatrice pour des sociétés sûres, inclusives, durables et résilientes. Notre objectif commun est de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être dans les villes, pour toutes et tous.

Dans ce sillage, le colloque international « Villes et santé mentale » organisé à Nantes en décembre 2022 a constitué une étape majeure. Plus de trente villes et trois réseaux de villes en France, en Europe et à l'international y ont lancé l'Appel de Nantes, qui exhorte les villes à agir concrètement en luttant avant tout contre les inégalités et les discriminations, en se mobilisant pour créer un environnement favorable à la santé et à la prévention³.

Pour une ville, favoriser la bonne santé mentale, c'est utiliser tous les leviers à sa disposition pour agir sur les déterminants sociaux et environnementaux : lutte contre la pauvreté, lutte contre l'isolement, lutte contre les discriminations, urbanisme apaisé avec un

travail adapté sur la lumière, la végétalisation, les circulations et les espaces, politique de prévention précoce grâce à l'action en crèches ou dans les écoles sur l'alimentation, le sport ou la culture, etc. C'est ce que nous mettons en place à Nantes depuis plus de dix ans.

Les actions sont d'abord globales. Le premier objectif est en effet de créer un environnement favorable à la bonne santé, notamment mentale. Toutes les études le prouvent : une ville grise, triste, polluée et où chacun vit dans son coin a un impact sur le bien-être des individus. Davantage de nature en ville, c'est un impératif écologique. Ce sont aussi des îlots de fraîcheur en été, des espaces de détente, de repos, de promenade ou de sport, ainsi que des espaces de rencontre qui rompent avec l'isolement. À Nantes, au cours de cette mandature, nous avons ainsi doublé nos objectifs de végétalisation en débitumant quatorze hectares, dans tous les quartiers. Au-delà, c'est l'ensemble de l'urbanisme qui est redessiné, en passant d'un urbanisme fonctionnel qui pense la ville en termes d'efficacité, comme un espace de flux, à un urbanisme relationnel qui favorise à la fois le lien aux autres mais aussi à la nature, et donne le pouvoir d'agir aux habitants. C'est dans cet esprit que nous avons imaginé la rénovation d'un pont sur la Loire, le pont Anne-de-Bretagne, qui sera trois fois plus large pour devenir un nouveau lieu de vie, un belvédère végétalisé, un lieu de circulation pour les piétons et les vélos mais aussi de promenade, de pause et de contemplation. C'est aussi ce qui nous guide quand nous transformons le parking de la Petite-Hollande, au cœur de Nantes. Le « parking aux mille voitures » deviendra bientôt le « parc aux mille arbres », avec des espaces de vie et de jeux pour les habitants.

Le deuxième levier global est bien sûr l'ensemble des actions pour permettre à chacune et chacun de s'émanciper et de mener une vie digne. Cela passe par l'accès au logement, à une alimentation de qualité et à l'emploi. Cela comprend aussi toutes les actions de lutte contre les discriminations. On le sait bien,

1. « Place de la santé mentale dans les politiques des villes, retour sur l'Appel de Nantes », Le dossier du mois, Société française de santé publique, janvier 2023 ; Juhie Bhatia « Les effets de l'urbanisme sur notre santé mentale : comment créer la ville idéale ? », *National Geographic*, 12 mai 2025.
2. « Consensus de Copenhague entre les maires : une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous : une démarche transformatrice pour des sociétés sûres, inclusives, durables et résilientes », Organisation mondiale de la santé, 13 février 2018.
3. « Appel de Nantes : "La santé mentale, c'est aussi l'affaire des villes" », *Le Monde*, 5 décembre 2022.

l'exclusion est un terreau fertile favorisant les problèmes de santé mentale.

Prendre en charge, prévenir et travailler en synergie : la démocratie sanitaire en action

Au-delà de ces préalables qui bénéficient à l'ensemble de la population, les villes peuvent mener de véritables politiques de santé. C'est le choix que nous faisons à Nantes en actionnant tous les leviers à notre disposition pour renforcer pas à pas le système de santé.

La création d'un quartier de la santé est sans doute le symbole le plus frappant. Ce projet unique, l'un des plus grands projets de santé publique d'Europe, illustre la vision stratégique que nous portons pour notre territoire¹. Véritable pôle d'excellence pour le soin, la formation, la recherche et l'innovation en santé, ce quartier accueillera dès 2027 le nouvel hôpital à côté du campus santé et de laboratoires de recherche et d'innovation. Il offrira de meilleures conditions d'accueil et de prise en charge des patients, ainsi que de meilleures conditions de travail pour le personnel de l'hôpital.

Nous nous sommes aussi attelés à la recherche de locaux à Nantes pour aider le centre hospitalier universitaire (CHU) à renforcer notamment l'offre de psychiatrie, avec des résultats concrets pour des unités dédiées aux enfants et aux jeunes. Nous menons également une action engagée pour installer des maisons, centres de santé et médecins en proximité, en priorité dans les quartiers populaires où les besoins sont les plus grands. Avec le concours du Conseil départemental de Loire-Atlantique, nous avons, de plus, renforcé le maillage des antennes de la Maison des adolescents dans les quartiers populaires et dans les communes de la métropole.

J'ai annoncé, en début d'année 2025, un projet qui me tient beaucoup à cœur : une Maison de l'enfant,

que nous créerons avec nos partenaires tels que l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil départemental de Loire-Atlantique. Son objectif est d'apporter des solutions pour les enfants de 6 à 11 ans dès les premiers signes de mal-être ou de souffrance psychique. Concrètement, en poussant la porte de ce nouveau lieu d'accueil inconditionnel, gratuit et accessible à toutes et tous, un enfant y rencontrera avec ses parents une équipe pluriprofessionnelle – médicale, paramédicale, éducative et sociale.

Notre politique en matière de santé s'engage également sur le terrain de la prévention. Nous sommes seulement onze villes en France à conserver, avec volontarisme, un service municipal de santé scolaire. Nous faisons même le choix, à Nantes, d'en renforcer les effectifs. Pratiquement, ce service réalise chaque année des milliers de bilans de santé pour les 26 000 élèves nantais, et permet le dépistage précoce ainsi que l'orientation vers des professionnels de santé.

Nous menons aussi une action déterminée auprès des acteurs associatifs, avec le déploiement de formations en premiers secours en santé mentale. Ainsi, plus de 200 bénévoles d'associations intervenant dans le champ de la grande précarité ou dans les quartiers populaires ont déjà été formés, ce qui permet un meilleur accompagnement et une orientation plus rapide vers le bon interlocuteur.

Lutter contre la dégradation de la santé mentale, c'est également déstigmatiser. Dans ce but, nous avons organisé en octobre 2024, au cœur de la ville, un premier village dédié à la santé mentale. Plus de trente associations et partenaires se sont mobilisés pour proposer aux Nantaises et aux Nantais de s'informer, comprendre et identifier les ressources nécessaires, à l'occasion de la 35^e édition des Semaines d'information sur la santé mentale. Ces semaines sont aussi l'opportunité d'éditer chaque année un guide pensé à la fois pour les professionnels, les associations et les citoyens pour comprendre et détecter la souffrance psychique afin qu'elle puisse être prise en charge. La mobilisation collective permet la rencontre et le partage d'expériences entre acteurs, une démarche qui a été unanimement saluée.

1. Voir le site internet du nouvel hôpital du CHU de Nantes : nouvelhopital-chu-nantes.fr.

Cet engagement est possible parce qu'à Nantes, nous pouvons compter sur l'engagement de l'ensemble des acteurs associatifs, économiques et institutionnels. C'est cette synergie que nous avons voulu faire vivre en devenant l'une des premières collectivités en France à créer un Conseil local de santé mentale. Ces types d'espaces de gouvernance, de dialogue, de coordination et d'innovation sont essentiels. Ils doivent être reconnus et renforcés. À Nantes, cent quarante membres et une soixantaine de structures sont mobilisés collectivement : des citoyennes et citoyens, des professionnels de santé, des associations, des entreprises, des universitaires ainsi que des organisations non étatiques. Leur utilité est très concrète. Un exemple : cela permet à des bailleurs d'échanger avec des psychiatres et de mieux comprendre les troubles psychiques de certains de leurs locataires, et ainsi de trouver des solutions pour éviter une mise à la rue.

Ce conseil, nous l'avons pensé pour qu'il associe des professionnels de santé à des personnes concernées et des aidants, qui sont eux aussi des experts de la maladie qu'ils côtoient de près. À Nantes, nous croyons fortement à ce principe de la démocratie sanitaire et du patient-expert. Nous refusons que les personnes malades soient exclues de la société, que soient mis à l'écart ces malades que nous ne saurions voir.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons une démarche comme celle du Clubhouse, ce lieu non médicalisé qui propose de l'accueil de jour pour les personnes qui vivent avec un trouble psychique, un lieu géré par ses propres membres afin de les accompagner vers l'autonomie.

Nous menons aussi un travail pour créer une équipe de rue intervenant auprès des personnes en grande précarité qui souffrent, notamment, de troubles psychologiques et d'addictions, et se retrouvent sur l'espace public, faute de lieux de soins adaptés. L'expérimentation de cette équipe pluridisciplinaire de travail social de rue a été identifiée comme action phare de la Stratégie nantaise des nouvelles solidarités¹,

résultat d'une grande concertation citoyenne au lendemain de la crise sanitaire. Ce projet a vocation à s'inscrire dans une dynamique d'« aller-vers » et de lutte contre le non-recours aux droits.

Du local au national : la nécessité de la mise en place d'un plan d'urgence

Ces exemples le montrent, les villes peuvent et doivent s'investir. Cependant, une mobilisation nationale est aussi indispensable pour apporter des réponses à l'échelle des besoins. Afin de démultiplier les actions mises en œuvre à Nantes et dans d'autres villes, les gouvernements doivent entendre l'urgence à travailler sur le manque d'attractivité des métiers, la faible démocratisation de l'accès aux études en santé, les choix d'installation ou encore l'évolution des pratiques professionnelles. Ils doivent également entendre les priorités posées par les maires telles que la formation, la lutte contre la stigmatisation, l'accès au logement, l'urbanisme favorable à la santé, l'accès aux soins et l'aller-vers.

Enfin, ils doivent consacrer des moyens importants à la santé mentale. L'Appel de Nantes s'est conclu par le rappel solennel qu'« à l'échelle mondiale, la part des budgets nationaux dédiés à la santé mentale ne représente que 2 % des budgets de soins de santé. Et ces faibles sommes sont à 70 % consacrées à la psychiatrie dans les pays à revenus intermédiaires. C'est tout un pan absolument essentiel de l'action nécessaire qui est négligé : la promotion de la santé et la prévention, ainsi que l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques² ».

Il y a, aujourd'hui, une prise de conscience des enjeux. Ainsi, en France, la santé mentale est reconnue « grande cause nationale » en 2025. Pour autant, cette reconnaissance doit s'accompagner de moyens dédiés, notamment pour les enfants et les jeunes,

1. « Conseil municipal : la Stratégie nantaise des nouvelles solidarités issue du dialogue citoyen adoptée », Nantes Métropole, 6 juillet 2023.

2. « Appel de Nantes : "La santé mentale, c'est aussi l'affaire des villes" », *Le Monde*, 5 décembre 2022.

mais aussi pour l'ensemble des personnes les plus vulnérables. Un groupe transpartisan de députés a fait des propositions qui doivent être entendues : création d'un « passe premiers secours en santé mentale », développement des équipes mobiles d'aller-vers, nécessaire participation des établissements privés aux urgences psychiatriques, entre autres. Ces mesures contribuent au plan d'urgence dont nous avons besoin.

À Nantes, je suis pleinement engagée à tout mettre en œuvre pour la santé mentale. Nous sommes prêts à devenir un territoire pilote, aux côtés de l'État, pour faire de cette grande cause une réalité en approfondissant nos actions et en aidant à leur duplication sur le reste du territoire. Ce serait là une réponse attendue par nos concitoyennes et concitoyens, dont certains souffrent depuis trop longtemps, pour éviter des drames dont les causes sont à chercher dans un profond mal-être qui touche notre société.

RENNES

Favoriser la mixité sociale par l'égalité grâce à un loyer unique dans le logement social

– Nathalie Appéré

Maire de Rennes (Ille-et-Vilaine), présidente de Rennes Métropole

Prendre à bras-le-corps les mécanismes structurels qui produisent les inégalités sociales en matière de logement

Depuis des années, les politiques nationales, comme les débats, oscillent entre deux impératifs : droit au logement ou mixité sociale. Priorité à l'accueil de toutes celles et tous ceux qui en ont besoin ou priorité au mélange des familles ? Et ce, en postulant souvent que ces deux finalités sont antagonistes et peuvent se rejoindre uniquement par une action mécanique sur les attributions de logements sociaux. Or, les territoires engagés de longue date, comme Rennes, voient bien que cela ne fonctionne pas.

En matière de politique locale de l'habitat, la métropole rennaise est effectivement souvent citée en référence pour son innovation et ses résultats : niveau élevé de développement de l'offre de logements, gestion intégrée de la demande de logement social ou encore partenariat avec l'ensemble des acteurs de la chaîne du logement – bailleurs sociaux, mais aussi promoteurs immobiliers et maires des communes.

Pour autant, le système n'a jamais été parfait – si tant est qu'il puisse l'être – et la mise en œuvre effective

du droit au logement était même, il y a dix ans encore, particulièrement hétérogène sur le territoire. Pire, les ambitions en matière d'accueil des ménages prioritaires avaient eu pour effet d'accentuer les concentrations des situations les plus fragiles dans les quartiers qui l'étaient eux-mêmes déjà, tant les patrimoines d'habitations à loyer modéré (HLM) avaient des conditions d'accès discriminantes, notamment en raison des loyers pratiqués.

Il s'agissait alors pour le territoire et la collectivité d'ouvrir un nouveau chapitre de la politique locale de l'habitat : celui du confortement des acquis (droit au logement) et du dépassement de leurs limites (mixité sociale). Non pas en colmatant les brèches d'un système discriminant avec de petits ajustements successifs, comme des quotas d'accueil ou de la discrimination positive, mais en empruntant une méthode résolument jaurésienne¹, qui consiste à décortiquer les causes structurelles des mécanismes de production et de reproduction des inégalités sociales en matière de logement afin d'inventer un système nouveau, plus juste et plus équitable.

Les enjeux sont immenses et les attentes, considérables : briser les carcans et les déterminismes, permettre la dignité, donner la possibilité à chacune et chacun de choisir et de construire son parcours résidentiel, garantir ainsi la promesse républicaine pour vivre ensemble, vivre libre, vivre bien.

1. Jean Jaurès écrit dans un article intitulé « Socialisme et liberté » publié dans *La Revue de Paris* le 1^{er} décembre 1898 : « Ce n'est pas par l'action mécanique des lois de contrainte mais par l'action organique d'un système nouveau que l'on peut réaliser la justice. »

La mise en œuvre d'un loyer unique par typologie de logement social

Le constat : une concentration des ménages les plus modestes là où les loyers étaient les plus bas

Les réglementations nationales successives en matière de financement du logement social avaient

induit des loyers extrêmement disparates et des ségrégations territoriales.

Ainsi, dans la métropole rennaise, pouvaient être distinguées trois grandes catégories de logements sociaux, chacune avec des niveaux de loyers homogènes, ce qui conduisait à des concentrations de profils de population similaires aux mêmes endroits.

Période de construction	Loyer moyen d'un T3	Territoires dans la métropole	Part d'occupants aux ressources inférieures à 20 % des plafonds	Part de demandeurs nouveaux ayant obtenu une attribution, aux ressources inférieures à 20 % des plafonds
Années 1960-1970	273 euros	Le Blosne Maurepas Villejean Cleunay	30 %	53 %
Années 1980-1990	392 euros	Centre-ville Patton Longs Champs La Poterie	21 %	39 %
Années 2000	378 euros	Beauregard La Courrouze Quartiers diffus Communes hors de Rennes	24 %	28 %

Source : données Archipel habitat, 31 décembre 2014.

En 2016, le constat a donc été flagrant que les ménages les plus modestes se voyaient presque systématiquement attribuer un logement là où les loyers étaient les plus bas, c'est-à-dire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui concentrent déjà le pourcentage le plus important de ménages fragiles.

Ce mécanisme d'exclusion des ménages modestes des logements sociaux autres que ceux situés dans

les QPV n'était imputable ni à la politique locale de l'habitat du territoire ni à la volonté de ses acteurs (bailleurs, maires...), puisque la Métropole rennaise avait de longue date :

- rééquilibré la construction de logements sociaux sur l'ensemble des communes de la métropole grâce à un programme local de l'habitat (PLH) contractualisé avec chaque maire et à un niveau de subventionnement des opérations permettant de contenir les loyers ;

- et défini une politique d'attribution des logements garantissant le relogement effectif des ménages les plus en difficulté grâce à une filière de relogement social prioritaire s'appuyant, notamment, sur une agence immobilière à vocation sociale.

Mais ces actions volontaristes n'avaient pas suffi à rétablir un équilibre d'accueil des populations sur le territoire. Les logements les plus récents, malgré les efforts de la collectivité pour en contenir les loyers de sortie et l'effort des communes pour en construire, demeureraient difficilement accessibles aux demandeurs les moins solvables, en raison de loyers trop élevés. De fait, les logements les plus anciens, concentrés dans les QPV, étaient les seuls accessibles aux familles les plus précaires, ce qui perpétuait un phénomène de discrimination et de concentration des mêmes profils aux mêmes endroits.

L'impasse : un État qui appelle de ses vœux la mixité sociale sans s'en donner les moyens

Cette corrélation évidente entre le niveau des loyers et la concentration des mêmes profils de ménages aux mêmes endroits est décortiquée à Rennes au moment de l'élaboration de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, en 2017. Cette nouvelle loi a reproduit la logique des précédentes (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain – SRU – en 2000 ; loi instituant le droit au logement opposable – DALO – en 2007) en fixant de nouveaux objectifs d'accueil des ménages à bas revenus en dehors des quartiers prioritaires.

Or, cette action mécanique de quotas ou d'injonctions ne peut produire – et n'a d'ailleurs pas produit depuis huit ans – les résultats escomptés en matière de mixité sociale. Car il ne suffit pas de dire « là où nous avons trop de familles monoparentales, ou trop de personnes pauvres, accueillons-en un peu moins », sans regarder pour quelles raisons ces familles sont concentrées à un endroit et n'ont pas accès à un autre.

Pire, cette injonction mécanique contient les germes de l'exclusion ou, dans une moindre mesure, d'inégalités

accrues. En effet, en agissant ainsi, on limite l'accès au logement social dans les QPV à des familles qui, de toute façon, n'ont aucune chance d'être acceptées ailleurs, faute de reste à vivre suffisant. Et, dans l'hypothèse même où certains ménages pourraient bénéficier d'un logement hors QPV grâce à un loyer artificiellement abaissé, pourquoi choisir ces ménages plutôt que d'autres ? De plus, qui supporterait l'augmentation de loyer nécessaire pour compenser ces baisses ?

De ce fait, c'est par « l'action organique d'un système nouveau », pour reprendre l'appel de Jean Jaurès¹, par une action à la racine des causes structurelles des ségrégations spatiales que tout effet de discrimination peut être effacé et que la mixité sociale réelle peut être bâtie, pour une universalité du droit au logement.

L'expérimentation : un système nouveau qui s'attaque à la cause structurelle des discriminations en matière de logement, à savoir le loyer

Dans ce contexte d'analyse poussée des mécanismes discriminants à l'œuvre en matière de logement, la Métropole a travaillé avec son Office public de l'habitat en premier lieu, puis en inter-bailleurs, à la définition d'une nouvelle politique des loyers.

Bien que la fixation des loyers relève des organismes HLM, il est important de réaffirmer ici que l'équilibre du peuplement, à l'échelle d'un territoire, relève quant à lui de la collectivité. Lorsque le climat social se tend, ce qui a particulièrement été le cas ces dernières années en raison de la montée des trafics de stupéfiants et de l'insécurité, c'est bien aux élus locaux, aux maires en premier lieu, qu'on vient demander des comptes sur leur action en matière non seulement de tranquillité publique et de rénovation urbaine, mais aussi de mixité sociale. Les élus locaux sont donc légitimes à se saisir de ce sujet, qui plus est lorsque les Métropoles, comme c'est le cas à Rennes, soutiennent financièrement la construction

1. *Ibid.*

et la réhabilitation de logements sociaux des organismes HLM avec une subvention à l'équilibre des opérations, précisément pour que les loyers restent accessibles.

Un loyer unique par typologie de logement (T1, T2, T3, etc.) est alors apparu à Rennes comme le système nouveau lui permettant de neutraliser la question du prix des logements. Avec un principe simple : une même typologie de logement, un même loyer, une même qualité de logement comme de cadre de vie.

Ce loyer unique s'applique à chaque changement de locataire dans le logement, sur les opérations de réhabilitation comme sur les logements neufs, dans toutes les communes et dans tous les quartiers, en lien avec une rénovation urbaine ambitieuse des trois quartiers prioritaires de Rennes. Il est mis en œuvre depuis 2018, de fait, de façon très progressive, dans un contexte par ailleurs ralenti de rotation des logements sociaux (6 % à 7 %¹).

Il produit des effets très encourageants en matière de mixité sociale : moins de familles monoparentales dans les QPV, moins de personnes sans emploi et des attributions de logement aux ménages les plus modestes qui ont augmenté dans les quartiers de Rennes hors QPV et dans les autres communes.

Cela, non plus en considérant les locataires de HLM comme des numéros, dont certains seraient « choisis » pour aller dans tel endroit plutôt que dans tel autre, mais en leur redonnant du choix résidentiel, de sorte qu'ils ne soient plus contraints d'aller aux seuls endroits où leurs revenus leur permettaient d'aller. En d'autres termes, leur destinée n'est plus conditionnée à leurs ressources financières ou à leur condition sociale.

Une nouvelle politique de loyers dans une politique globale de l'habitat, en innovation permanente pour redonner aux citoyens perspectives et espoir

Un loyer unique avec des actions complémentaires sur toute la chaîne du logement, à commencer par la rénovation urbaine

Il est évident qu'une politique de loyers ne peut suffire à elle seule à faire la mixité sociale par l'égalité. Elle doit s'inscrire dans une politique globale de l'habitat à 360 degrés.

Elle nécessite de soutenir en même temps la construction et l'entretien de logements sociaux, d'avoir des critères d'attribution organisés, transparents et opposables. Elle implique ainsi de mettre en œuvre le corollaire indispensable : une politique de rénovation urbaine des quartiers prioritaires ambitieuse, ainsi que de rénovation du parc, pour redonner à ces morceaux de ville une nouvelle attractivité et une égale qualité du cadre de vie.

Mais cela est aussi le cas en matière de réhabilitation, en faisant le choix de ne pas démolir les tours mais en les rénovant pour diversifier les typologies de logements et pour qu'elles atteignent une qualité durable et un confort thermique élevé (niveau Bâtiment basse consommation énergétique – BBC, connexion au réseau de chauffage urbain), tout en répondant à la fois aux besoins et aux enjeux climatiques, que nous savons cruciaux.

Une réhabilitation économiquement et écologiquement moins onéreuse permet beaucoup plus de participation citoyenne et d'appropriation du projet par les habitants, puisqu'ils vivent là où elle a lieu et veulent y rester. Cette rénovation urbaine se fait avec eux et pour eux. Le tout s'inscrit dans une transformation profonde du quotidien avec les services publics, les équipements de proximité, les commerces, les parcs

1. Données Imhoweb pour Rennes Métropole, 2024.

et l'accès aux transports, aux activités culturelles, sportives ou ludiques.

Il apparaît indispensable aussi d'agir au-delà du seul logement locatif social et de continuer à penser les parcours résidentiels des ménages dans leur globalité. Et ce, non seulement pour permettre au parc social de tourner, mais aussi pour redonner des perspectives et de l'espoir aux familles.

C'est primordial, enfin, tant le nombre de demandeurs de logements sociaux ne cesse de croître, en raison principalement d'une dégradation économique de la situation des occupants comme des demandeurs¹. Dans ce contexte, la Métropole de Rennes n'autorise logiquement pas la vente de HLM mais développe une politique très volontariste d'accession sociale à la propriété en bail réel solidaire (BRS).

Une accession sociale à la propriété aux prix encadrés à la racine : la massification du bail réel solidaire

Du fait du relèvement des plafonds des ménages éligibles au BRS, la Métropole rennaise a travaillé à la mise en œuvre d'une accession sociale à la propriété et l'a également élargie aux classes moyennes, ce qui a permis à neuf locataires sur dix du territoire de devenir propriétaires d'un logement à un prix encadré par rapport au marché (selon quatre niveaux de prix²). Cela a été possible grâce à la dissociation du foncier et du bâti, d'une part, et par un encadrement des prix de vente, d'autre part, qui s'appliquera durablement à chaque revente pour empêcher la spéculation.

Cette nouvelle action de la collectivité sur l'accession emprunte la même logique que celle du loyer unique sur le locatif : créer un système nouveau qui s'attaque à la cause structurelle des inégalités sociales – le prix, lui-même généré par la spéculation foncière. Au moins 1 700 logements seront produits en BRS sur le territoire de Rennes Métropole chaque année.

Des politiques locales de l'habitat et de loyers

Le loyer unique est actuellement déployé dans un écosystème rennais très ancien et particulier, avec seulement cinq organismes HLM engagés dans la production de logements locatifs sociaux et dans une politique de loyer unique.

Il peut sembler évident de dire que chaque territoire a son histoire et son propre système d'acteurs. Néanmoins, il est important de le souligner à nouveau, afin que chacune des collectivités et chaque élu local qui souhaiteraient s'intéresser aux causes structurelles des ségrégations sociales et spatiales en matière de logement social retiennent davantage les principes et les objectifs fondamentaux de la nouvelle politique rennaise de loyers que les modalités précises de mise en œuvre du loyer unique.

De fait, toute nouvelle politique locale de loyers qui viserait la mixité sociale par l'égalité du choix résidentiel, dans une logique de service public du logement social et non plus de marché, doit répondre à trois objectifs primordiaux d'égalité :

- ne plus conditionner la destinée des familles à leurs revenus ou à leur condition sociale ;
- ne plus entretenir ni accentuer les discriminations géographiques et le déséquilibre des territoires ;
- et coupler cette politique de loyers à une ambitieuse rénovation urbaine des quartiers et à une réhabilitation des logements.

Cela signifie très concrètement qu'il faut pouvoir trouver tous les niveaux de loyers et de qualité de logement dans tous les endroits d'un territoire. Chacun définit ensuite son niveau de loyer dans la typologie, sa façon de le calculer, le meilleur moyen pour qu'il solvabilise les ménages au regard de l'Aide personnalisée au logement (APL), le meilleur équilibre pour qu'il permette aux organismes HLM engagés de conserver leur autonomie financière, etc.

1. Pour rappel, on compte 30 000 demandeurs de HLM à Rennes Métropole (voir les données Imhoweb pour Rennes Métropole en 2024).

2. *Ibid.*

Conclusion

La mixité sociale, on l'invoque, on la convoque, parfois à tort, souvent de travers. Toujours pour dire qu'elle n'est plus et appeler à la restaurer par des actions discutables du point de vue des principes comme de leur efficacité supposée. À Rennes, nous avons posé les choses un peu différemment en nous demandant si le problème, plutôt que d'être la non-mixité sociale, n'était pas les inégalités sociales, et en regardant ce qui produit structurellement ces inégalités en matière de logement.

Ce n'était pas un manque d'offre de logements. Ce n'était pas non plus un manque de critères opposables d'attribution, ni un manque de financement public local. Mais c'était une géographie ségrégative des loyers, liée à l'année de financement du logement social et au fait qu'il ait ou non, à l'origine, bénéficié d'aides à la pierre de l'État.

Redistribuer tous les loyers, en même temps qu'améliorer la qualité des logements et celle du cadre de vie, permet de transformer le logement social en véritable service public. Un service auquel chacune et chacun ont un égal accès. Les locataires de HLM

retrouvent une capacité de choix résidentiel, autrement dit une prise sur leur destin. Les territoires, petit à petit, ne sont plus ségrégués.

Évidemment, le loyer unique se mettant en œuvre à la relocation, il produit des effets sur le temps long, surtout quand cela fait cinquante ans que les loyers produisent des inégalités... Il faut accepter que s'attaquer à la racine des discriminations puisse prendre un peu de temps.

Ce volontarisme local, commun à nos collectivités et aux organismes HLM de nos territoires, devra aussi accepter d'entrer en résistance pour s'opposer sans relâche aux vents contraires nationaux. L'annonce d'une disparition totale du Fonds national des aides à la pierre confirme le détricotage du logement social qui est à l'œuvre. Le projet national actuel est bien celui du désengagement et de la privatisation contre l'investissement dans les services publics, la régulation, le principe des régies, la redistribution, la solidarité. Innover peut relever du parcours du combattant tant les équilibres économiques sont difficiles à trouver, mais cette innovation est la seule façon de protéger les citoyennes et les citoyens et de se battre pour que perdure le logement social sur nos territoires.

ROUEN

Faire face à l'urgence sanitaire et sociale grâce aux zones à faibles émissions

– Nicolas Mayer-Rossignol

Maire de Rouen (Seine-Maritime), président de la Métropole Rouen-Normandie

On l'a apparemment oublié : si les zones à faibles émissions (ZFE) ont été imposées aux grandes agglomérations, c'est d'abord parce que la France a été condamnée par la justice européenne pour non-respect des seuils de pollution de l'air¹. Alors que les ZFE ont été supprimées par l'Assemblée nationale², avec à la clé une réduction du débat aussi cynique que binaire qui verrait s'affronter « écologie punitive » et défense des classes populaires, l'exemple de la Métropole de Rouen rappelle que d'autres voies sont possibles.

Lutter contre la pollution de l'air

Pour les grandes métropoles de France, le débat sur les ZFE ainsi que sa conclusion paraissent hors-sol. Et, quelle que soit la démagogie du législateur, celle-ci se heurtera au mur du droit européen qui, lui, ne pliera pas. Personne ne fait des ZFE par gaieté de cœur et personne ne peut se soustraire à ses

obligations réglementaires. C'est bien parce que la France a été condamnée en 2017 pour ne pas avoir respecté la directive européenne sur la qualité de l'air³ qu'elle a, en urgence, établi un plan pour réduire les concentrations de dioxyde d'azote et de particules fines⁴. En 2021, constatant que les mesures prises étaient insuffisantes, le Conseil d'État a condamné le gouvernement à agir sous astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard⁵. Lorsque j'ai été élu à la présidence de la Métropole Rouen-Normandie, le sujet était brûlant, le premier sur la pile, et il n'y avait pas d'alternative au cadre calendaire fixé par la loi, si ce n'est la capacité que nous avons localement de définir la stratégie et de déterminer le volume des aides. Nous nous y sommes astreints, par respect de la loi bien sûr mais aussi parce que nous avons conscience, quelques mois après l'accident industriel de Lubrizol⁶, que la pollution de l'air était aussi une question de volonté politique. Six ans après, nous nous félicitons d'avoir obtenu des résultats qui placent notre territoire – et ses habitants – dans une bien meilleure position.

1. Représentation en France, « Qualité de l'air : la Commission européenne demande à la France de se mettre en conformité à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne », Commission européenne, 18 mars 2024.
2. « ZFE : les députés approuvent le projet de loi de "simplification", dans lequel figure l'article supprimant ces zones », *Le Monde* avec AFP, 17 juin 2025.
3. Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.
4. Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, « Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prépa) », mai 2017.
5. Conseil d'État, « Pollution de l'air : le Conseil d'État condamne l'État à payer 10 millions d'euros », 4 août 2021.
6. Le 26 septembre 2019, un incendie s'est déclaré à Rouen, au sein de l'usine Lubrizol et des bâtiments du transporteur routier Normandie Logistique, site classé Seveso seuil haut. En tout, 9 000 tonnes de produits chimiques et lubrifiants ont été brûlées.

Chaque année, 40 000 décès peuvent être imputés aux seules particules fines¹, et, selon le polluant étudié, de 12 % à 20 % des maladies respiratoires chez l'enfant sont liées à cette exposition². Dans la seule Métropole Rouen-Normandie, on parle ici de centaines de décès et de milliers d'infections respiratoires annuelles pour un territoire qui, jusqu'en 2019, comptait l'une des plus fortes concentrations en oxydes d'azote (NOx) de France, avec Paris et Lyon. Au-delà des statistiques, qui subissent parfois l'abstraction des grands nombres, c'est bien là la réalité dont il est question : celle de l'air nocif dans nos poumons grignotant, chaque jour et à petit feu, l'espérance de vie de nos concitoyens. Ne pas agir aurait été – et est, en vérité –, si l'on se fie aussi bien à la Charte de l'environnement, à valeur constitutionnelle, qu'aux décisions du Conseil d'État ou à celles de la Cour de justice de l'Union européenne, criminel.

Si cette réalité est universelle, elle ne s'applique pas à tous de la même façon. Ce ne sont pas les plus aisés qui sont d'abord victimes de ce fléau. Les plus démunis, dont la situation sanitaire est parfois très dégradée, sont ceux qui meurent le plus de la pollution de l'air³. Vouloir voler à leur secours en abattant les ZFE n'est pas un signe seulement d'ignorance mais aussi de malhonnêteté ; c'est le signe du choix de sa propre cote de popularité plutôt que de la protection de la vie de ceux qu'on clame défendre, alors même que la réalité d'une possible exclusion sociale liée aux ZFE est mal documentée et quasi impossible à confronter aux faits. Sur notre territoire, il ne convenait pas, cependant, d'ignorer le risque que, incapables de changer de véhicules, les moins favorisés d'entre nous se verraient barrer d'office l'accès aux ZFE. Au contraire, il fallait le prendre à bras-le-corps, comme nous l'avons fait.

Inscrire les ZFE dans le cadre d'un projet global

Les ZFE ne sortent pas de nulle part, et nos voisins européens à Londres, Berlin ou Milan, ayant bien compris les enjeux sanitaires et sociaux, nous offrent des pistes concrètes. La clé du succès réside dans l'inscription de cette mesure dans un projet global s'attachant à respecter santé publique, écologie et dimension sociale : cela passe par le développement des transports publics, du vélo et, plus généralement, de tous types de services de mobilité, d'une part, et par un soutien fort et efficace à l'achat de véhicules moins ou non polluants, d'autre part. En France, une telle vision globale doublée de l'ambition pour la réaliser a souvent manqué. Nous avons, par exemple, été particulièrement frappés à Rouen de ce que la loi n'ait pas prévu d'articulation du dispositif à l'échelle des bassins de vie, quelques années à peine après le mouvement des « gilets jaunes », ce qui a privé les habitants des intercommunalités limitrophes de la métropole, des territoires ruraux et périurbains composés de nombreux habitants qui travaillent dans le cœur urbain, d'un accompagnement dont ils ont eu aussi besoin.

La Métropole Rouen-Normandie n'a pas voulu, quant à elle, réduire le dispositif à une mesure isolée ou, pire, à une simple logique de sanction ou d'interdiction : nous l'avons pensé comme un levier solidaire, conscients de la nécessité d'accompagnement qu'il présentait. Nous avons alors mis en place l'un des mécanismes d'aide au changement de véhicule les plus ambitieux de France : plus de 10 millions d'euros distribués depuis 2020, plus de 3 400 foyers aidés, avec un montant moyen de 3 300 euros par dossier qui s'ajoute aux aides nationales. Un choix politique fort, qui permet à la ZFE d'être un facteur de justice sociale plutôt que d'inégalité. Derrière ces

1. Santé publique France, « Impact de pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France métropolitaine. Réduction en lien avec le confinement du printemps 2020 et nouvelles données sur le poids total pour la période 2016-2019 », 14 avril 2021.
2. Santé publique France, « Asthme, accident vasculaire cérébral, diabète... quels impacts de la pollution de l'air ambiant sur la santé ? Et quel impact économique ? », 29 janvier 2025.
3. Thierry Pech et Mélanie Heard, « Zones à faibles émissions : un risque d'exclusion sociale dans les villes ? », La Grande Conversation, 5 décembre 2022.

chiffres, ce sont des ménages modestes qui sont soutenus, des travailleurs, accompagnés, et des familles qui respirent mieux.

À ce choix décisif s'est ajouté, dans la même temporalité, un arsenal complet de mesures complémentaires :

- augmentation de 10 % de l'offre de transports en commun dès 2022 ;
- gratuité des transports les samedis, lors des pics de pollution et pour les grands événements ; à partir de septembre 2025, gratuité pour les moins de 18 ans ;
- développement massif du vélo avec des offres de location longue durée (pour vélos électriques, pliants, cargos), des offres en libre-service étendues (service Lovélo) et un réseau de pistes cyclables sécurisées densifié à l'échelle métropolitaine. Les résultats sont impressionnants : 60 000 utilisateurs du service location courte durée en deux ans et 60 kilomètres d'aménagements dédiés réalisés sur un objectif, à terme, de 200 kilomètres ;
- renforcement du covoiturage, ce qui a transformé Rouen en la première intercommunalité de France en nombre de trajets réalisés, le tout avec un maillage dense de parkings relais et une dynamique incitative continue ;
- amélioration du transport à la demande, notamment dans les territoires peu denses ;
- et création du pass ZFE mobilité 24 heures / 24 gratuit et accessible à tous (entreprises, associations, particuliers) pour vingt-quatre jours. Une souplesse indispensable, mise en œuvre à l'été 2024 à la faveur des bons résultats obtenus pour faire face aux urgences du quotidien.

La réalisation de ce projet paye, avec un passage sous le seuil de pollution réglementaire en 2022 ($37 \mu\text{g}/\text{m}^3$ observés pour un seuil fixé à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Une amélioration qui s'est solidifiée en 2023 ($33 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et 2024 ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ¹). En cinq ans, nous sommes passés de la troisième « pire » qualité de l'air (mesurée par rapport aux émissions d'oxydes d'azote)

à la quatorzième, soit la meilleure progression de France. Notons que Reims, en seconde position sur cette trajectoire, a anticipé comme nous un certain nombre d'obligations liées à la mise en place des ZFE. Ce projet est donc un succès écologique et de santé publique, mais, surtout, il dessine des orientations pour construire un progrès gagnant-gagnant sur la décarbonation des mobilités et la qualité de l'air. Le message est clair : on ne peut pas interdire sans proposer. On ne peut pas contraindre sans compenser. L'action locale peut être décisive.

Les trois piliers pour réussir les ZFE

Tout cela nous prouve une chose : avec de la volonté, on peut agir sur la qualité de l'air, et cette simple évidence invite à repenser les termes du problème tel qu'il a été posé dans le débat public. Plutôt que de tenter d'acter un nébuleux et total « échec » des ZFE, par ailleurs démenti par les chiffres, la question qui devrait se poser est celle de la cohérence de l'action publique pour donner aux ZFE les moyens de pleinement fonctionner. Poser le sujet en ces termes révèle le caractère vicié du débat politique qui s'est joué. Ce dernier est infiltré par un paradoxe bien connu et toujours entièrement efficace, celui de se plaindre que quelque chose ne fonctionne pas alors même qu'on lui retire toute capacité d'exister – une remise en cause rampante, des arbitrages budgétaires à la baisse... Sait-on, par exemple, que les crédits d'État qui étaient censés accompagner les Métropoles à la mise en place des ZFE pour le développement, notamment, de pistes cyclables viennent tout simplement d'être réduits à presque rien en 2025² ?

Ce que montre, au fond, l'expérience rouennaise, c'est qu'une ZFE peut réussir si elle repose sur trois piliers :

1. Voir sur le site d'Atmo Normandie les indices de la qualité de l'air dans la région.

2. Le Fonds vert ZFE alimenté par l'État est passé en Normandie de 10 millions d'euros en 2024 à 42 000 euros en 2025.

1. une stratégie globale de mobilité, cohérente et coordonnée ;
2. un accompagnement social fort, simple et rapide ;
3. et une capacité d'adaptation locale, avec des marges de manœuvre, pour les collectivités, dans la mise en œuvre.

Les efforts doivent être poursuivis coûte que coûte, en prenant en compte à chaque étape les intérêts de tous pour avancer ensemble. Il s'agit d'un impératif pratique, bien sûr, alors que la réglementation

européenne évolue et que les seuils acceptables de polluants dans l'air sont réduits, pour certains de moitié¹. Mais surtout, il s'agit d'une nécessité morale, écologique et sociale, d'un défi de santé publique. La transition juste ne doit pas être un slogan mais un cap, celui d'une écologie de la responsabilité, de l'accompagnement et de la justice sociale. Une écologie qui améliore la vie, concrètement, car le choix de la lâcheté et des reculades sans fondement ne peut plus définir la réponse à l'urgence.

1. La directive (UE) 2024/2881 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe définit de nouvelles valeurs limites admissibles pour certains polluants. Ainsi, les concentrations annuelles maximales de dioxyde d'azote passeront de 40 µg/m³ actuellement à 20 µg/m³ au 1^{er} janvier 2030.

Accéder à la santé en zone rurale : vers une innovation territoriale ultramarine

– Michel-Ange Jérémie

Maire de Sinnamary (Guyane), président de l'association des maires de Guyane

En Guyane, les communes couvrent des territoires immenses – parfois comparables à des départements entiers de l'Hexagone –, mais leurs centres-bourgs restent éloignés les uns des autres, séparés par des dizaines de kilomètres. Cette réalité géographique, doublée d'une faible densité de population, rend à la fois indispensable et difficile la construction d'une véritable stratégie d'intérêt communautaire. Elle met en lumière l'inadaptation de normes pensées pour l'Hexagone, incapables de répondre aux défis spécifiques des territoires d'outre-mer où l'éloignement, le coût des infrastructures et la dépendance logistique imposent des réponses sur mesure. Dans ce contexte, chaque commune est appelée, en fonction de ses moyens, à bâtir sa propre politique d'attractivité territoriale pour répondre aux besoins de ses habitants, renforcer son rôle au sein de l'intercommunalité et garantir un cadre de vie digne du bien-vivre guyanais.

Sinnamary, une commune fière et résiliente

Sinnamary, 2 800 habitants¹, une des plus anciennes communes de Guyane au cœur des Savanes², concentre les grands défis et promesses de la Guyane. Sa position stratégique entre Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni, son patrimoine culturel unique et ses ressources naturelles en font un territoire clé de la Communauté de communes des Savanes (CCDS³). Avec sa biodiversité et ses zones humides remarquables classées Ramsar⁴, son rôle énergétique majeur – du barrage de Petit-Saut au pôle biomasse énergie –, son ancrage spatial et son patrimoine immémorial, historique et traditionnel, Sinnamary dispose d'atouts exceptionnels pour incarner un modèle de développement amazonien durable.

1. Insee, septembre 2025.

2. Au cœur du littoral central, autour de Sinnamary, les Savanes constituent un paysage singulier en Guyane. Ces vastes étendues ouvertes alternant prairies herbeuses, marais, mangroves et forêts-galeries contrastent avec l'immensité amazonienne et abritent une biodiversité exceptionnelle. Territoires de mémoire et de vie, les Savanes portent l'empreinte des peuples amérindiens, créoles et marrons. Elles ont aussi été profondément transformées par l'installation du Centre spatial guyanais, qui entraîna l'expropriation d'une partie de leurs habitants. À la fois patrimoine naturel, culturel et lieu d'innovation, les Savanes incarnent un espace unique où se conjuguent authenticité et modernité.

3. Composée des communes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Saint-Élie, la CCDS couvre une population de 30 000 personnes et s'étend sur près de 12 000 km². Voir le dossier de l'Insee, « La Communauté de communes des Savanes : un territoire hétérogène, un développement toujours lié au spatial », décembre 2020.

4. La convention de Ramsar (1971) est un traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Elle reconnaît leur rôle essentiel pour la biodiversité, l'équilibre écologique et les activités humaines, et permet de classer certains sites comme zones humides d'importance internationale.

Mais derrière ces richesses, la commune fait face à des fragilités bien réelles : isolement, difficultés d'accès aux services de base et à un emploi digne, précarité sociale. Ce contraste souligne l'urgence d'un projet collectif ambitieux. L'enjeu est clair : transformer Sinnamary en un exemple de l'innovation territoriale ultramarine, capable de conjuguer attractivité, solidarité et qualité de vie, au service du bien-vivre de ses habitants et du rayonnement de toute la Guyane.

La crise liée à la pandémie de Covid-19 l'a crûment révélé et a permis une prise de conscience collective : l'isolement des habitants et la fragilité des services essentiels peuvent transformer une vulnérabilité en catastrophe sociale majeure, s'agissant de la santé notamment.

En Guyane, l'offre de soins reste notoirement insuffisante. Le territoire comptait, au 1^{er} janvier 2025, 261 médecins pour 100 000 habitants, tandis que la moyenne hexagonale s'établissait à 347¹. La CCDS, qui dépend largement du centre hospitalier de Kourou (CHK), est particulièrement touchée par la désertification médicale. Le départ du dernier médecin généraliste de Sinnamary à la fin 2023 a illustré la fragilité extrême de l'offre de proximité.

À Sinnamary, comme dans toutes les communes isolées de Guyane, l'accès à la santé n'est pas seulement une question médicale mais aussi de dignité, d'égalité et de justice sociale. Garantir ce droit partout sur le territoire, c'est refuser une France à deux vitesses et tenir la promesse républicaine selon laquelle chaque citoyen et chaque citoyenne, qu'il ou elle vive à Sinnamary ou ailleurs, mérite la même protection et les mêmes chances de vivre en bonne santé. Assurer la santé pour toutes et tous est une exigence politique et une priorité stratégique pour le développement et l'attractivité du territoire.

Une coopération sanitaire envisagée à l'initiative communale

Le départ à la retraite, en décembre 2023, du seul médecin généraliste installé à Sinnamary après quarante années de service a créé une situation d'urgence sanitaire locale et confirmé la nécessité d'une réponse publique ambitieuse.

Cette situation a révélé avec force la fragilité d'un territoire isolé : l'accès à la santé y est vital, non seulement pour la survie des habitants, mais aussi pour l'attractivité et le développement de tout le bassin de vie, de Sinnamary à Iracoubo.

Face à cette urgence, le conseil municipal et moi avons pris la mesure de l'enjeu et décidé de faire de la santé une priorité stratégique pour la fin de la mandature. Conscients que, sans offre médicale pérenne, les habitants perdraient en qualité de vie et que les forces vives risqueraient de quitter le territoire, nous avons, avec l'équipe du conseil municipal, d'abord engagé une coopération associant la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), le CHK et l'Agence régionale de santé (ARS).

Lorsque ces démarches se sont révélées insuffisantes pour un projet de prise en charge médicale viable, et face à l'absence de médecins candidats à l'installation, un choix audacieux et inédit a été fait par la municipalité : construire un centre de santé communal. Cette décision, rare pour une petite commune, incarne la conviction que les élus des territoires ruraux doivent inventer des solutions innovantes pour garantir les services publics essentiels et sécuriser l'avenir de leurs habitants. Ce constat est encore plus marqué dans les territoires ultramarins.

Ainsi est née l'initiative qui place la santé au cœur du développement stratégique de cette partie du littoral guyanais. Elle est bien plus qu'un projet d'infrastructure : elle incarne la volonté politique de défendre le droit à la santé et la dignité des habitants.

1. Insee, « Professionnels de santé au 1^{er} janvier 2025 », 25 septembre 2025.

Elle montre que, même en dehors de leurs compétences traditionnelles, les élus locaux doivent parfois pallier les manques institutionnels pour garantir à leur population l'accès à des services vitaux, qui conditionnent à la fois la survie et l'attractivité du territoire.

Sinnamary, moteur d'un modèle innovant de santé de proximité

En février 2024, à la suite des discussions engagées sur la situation sanitaire dégradée de la commune avec le CHK, trois urgentistes ont commencé à assurer quotidiennement des consultations à Sinnamary, du lundi au vendredi. Cette réaction immédiate a permis de répondre à une situation urgente et anxiogène pour les citoyens, tout en révélant l'ampleur des besoins au-delà du territoire de la CCDS et en ouvrant la voie à un projet plus structurant.

L'ambition que nous portons pour la commune est claire et nette : il s'agit de pérenniser une offre complète de soins de proximité et de démontrer qu'un modèle communal innovant et reproductible peut émerger en zone rurale d'outre-mer. D'autant plus que les besoins en santé en Guyane se distinguent par leur intensité et leur diversité, qu'il s'agisse de la prévalence élevée des maladies infectieuses, de la forte incidence des maladies chroniques telles que le diabète et l'hypertension, mais aussi des enjeux liés à la santé maternelle et infantile. Les professionnels soulignent également, au-delà de l'éloignement des soins de santé, le manque de spécialistes (pédiatres, gynécologues, psychiatres), ce qui fragilise d'autant plus la prise en charge des populations vulnérables. Ces réalités territoriales obligent les pouvoirs publics à adapter en permanence leurs stratégies, dans un contexte de démographie médicale défavorable.

Pour concrétiser son projet de santé de proximité, la municipalité a mené une démarche stratégique et fédératrice impliquant l'ensemble des acteurs clés du territoire autour de la thématique de la santé comme vecteur socio-économique. Nous avons présenté la

problématique et la vision politique du projet aux partenaires : le CHK, l'ARS, la CCDS, la mission CNES (Centre national d'études spatiales) et les services de l'État. La mobilisation a été immédiate et sans faille : ces partenaires ont apporté leur soutien technique et financier, contribuant directement au montage du plan de financement de la construction du centre de santé. Cette dynamique constitue une véritable nouveauté dans le partenariat entre communes et institutions sanitaires, en étant fondée sur l'accompagnement actif et la coresponsabilité.

Grâce à cette concertation étroite et à cette coopération renforcée, une réponse cohérente et durable aux besoins de santé a pu être élaborée. La gestion du centre, confiée au CHK pour des consultations avancées et des services hospitaliers hors les murs, permet de proposer une offre complète : médecine générale, consultations spécialisées (cardiologie, endocrinologie, dermatologie, urologie, surveillance et suivi médical de grossesse ainsi que suivi gynécologique par les sages-femmes), appui d'un réseau de professionnels paramédicaux et actions de prévention adaptées aux réalités locales.

Ce projet illustre la capacité d'une petite commune à anticiper, planifier et mettre en œuvre une politique sanitaire ambitieuse, fondée sur la coopération, l'innovation, l'ingénierie et l'intérêt commun tout en rompant l'isolement et en renforçant l'attractivité et la qualité de vie du territoire.

Le futur centre de santé ne sera pas seulement un lieu de soins. Il sera le symbole d'une stratégie territoriale de santé ancrée dans la proximité, ouverte à la coopération et fondée sur une gouvernance partagée. À travers ce projet, Sinnamary démontre qu'une petite commune peut être le moteur d'un modèle innovant, au service du droit à la santé et de la dignité des habitants. Cette initiative incarnera également une nouvelle manière d'opérer : associer les institutions, les professionnels de santé, les collectivités et l'État dans une responsabilité commune, afin d'apporter une réponse durable aux besoins locaux.

Plus qu'une infrastructure, ce centre sera un outil de transformation du territoire, capable de renforcer son attractivité, de lutter contre les inégalités et de faire émerger un véritable laboratoire de l'innovation sanitaire en milieu rural et ultramarin. Sinnamary assume

ainsi une ambition claire : ouvrir la voie à une politique de santé territoriale, reproductible et exemplaire pour toute la Guyane.

Un centre de santé moderne pour garantir l'accès aux soins

La commune de Sinnamary affirme son engagement en investissant dans un centre de santé moderne, accessible et pleinement intégré au système hospitalier régional, en partenariat avec le CHK, dans une logique de concertation avec l'ARS, les professionnels de santé et les représentants d'usagers. Ce centre de santé s'appuie sur un plan de financement solide et validé, gage de sa pérennité, dont les participations se déclinent comme suit :

- ARS Guyane : 300 000 euros ;
- Commune de Sinnamary : 115 000 euros ;
- Communauté de communes des Savanes : 115 000 euros ;
- Centre national d'études spatiales : 100 000 euros ;
- préfecture de Guyane : 50 000 euros ;

soit un total de 680 000 euros investis pour garantir le droit à la santé et renforcer l'attractivité du territoire. Le centre de santé sera livré d'ici la fin septembre 2025.

Un projet pour l'équité et l'innovation

À court terme, ce projet répond à des évidences : garantir un accès équitable aux soins pour tous, réduire les délais de prise en charge, améliorer le suivi des maladies chroniques, rapprocher l'hôpital du

cœur des territoires et renforcer la prévention, qu'il s'agisse de dépistage, de santé maternelle ou d'éducation à la santé.

Depuis février 2024, les données recueillies montrent que le projet du centre de santé de Sinnamary dépasse largement le cadre communal. La patientèle provient en effet non seulement de Sinnamary et d'Iracoubo mais aussi des villes de Matoury, Macouria, Kourou, Mana ainsi que des lieux-dits Javouhey et Charvein, situés à 55 et 120 kilomètres de Sinnamary.

À l'échelle de la Guyane, ces distances sont la règle plus que l'exception, et pèsent sur chaque consultation, chaque urgence. Dans les zones littorales, le temps d'accès théorique moyen à un médecin généraliste est relativement court (une dizaine de minutes, selon un rapport de l'ARS¹) mais, dans certaines parties du territoire guyanais, notamment les communes isolées, les habitants peuvent parfois se trouver à plus d'une heure de route du praticien le plus proche². Ces écarts deviennent dramatiques dans les situations aiguës où, faute de plateau technique local, de nombreux patients doivent recourir à des évacuations sanitaires (Évasan) vers l'Hexagone ou les Antilles. En 2019, on comptait 3 631 Évasan dont 186 en urgence³, ce qui a engendré des délais qui peuvent être synonymes de perte de chance. La géographie contraignante, combinée au manque d'infrastructures, explique en grande partie les retards de diagnostic et les inégalités d'accès aux soins.

Cette situation illustre une réalité bien connue en Guyane : la pénurie de professionnels de santé et l'allongement des délais de rendez-vous obligent les habitants à parcourir de longues distances pour accéder aux soins.

Le centre de santé de Sinnamary se veut une réponse innovante à ces défis. Il a vocation à devenir, à la fois, un lieu de soins et d'innovation adapté aux réalités locales, un espace intégrant la santé environnementale (lutte contre les maladies à transmission vectorielle, valorisation des savoirs traditionnels), un pôle

1. Xavier Baert, Rémi Charrier et Nicolas Kempf, « L'accès aux soins à l'épreuve des grands espaces guyanais : l'absence d'offre de soins s'accompagne de précarité », Insee, 13 novembre 2017.
 2. *Ibid.*
 3. Christine Gardel, Joël Blondel, Philippe Yvin et Patrice Blémont, « Renforcement de l'offre de soins en Guyane », Inspection générale des affaires sociales, février 2021.

consacré à la santé mentale, en articulation avec les professions médico-sociales, et un lieu de formation et de séminaires destiné à renforcer l'attractivité médicale dans les communes éloignées.

Ce projet incarne ainsi une approche intégrée de la santé à la rencontre des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux, en faveur de la population des Savanes. Il constitue un véritable levier de développement territorial, économique et social, au service de l'égalité républicaine et du bien-vivre des habitants de Sinnamary et bien au-delà.

Conclusion

Malgré les handicaps liés à l'éloignement, à la désertification de sa population et aux contraintes financières, Sinnamary démontre qu'une petite commune rurale peut relever des défis essentiels pour le bien-être de ses habitants. Nous avons porté cet engagement : dans les communes rurales, et particulièrement

en Guyane, il est parfois nécessaire de dépasser le cadre strict des compétences municipales pour garantir à chaque citoyen l'accès aux services publics fondamentaux.

La santé n'est pas un luxe : c'est une urgence quotidienne et un droit inaliénable.

En investissant dans son propre centre de santé, la municipalité de Sinnamary envoie un message clair : l'égalité d'accès aux soins ne peut attendre les décisions nationales ni les réformes institutionnelles visant à ajuster les compétences des intercommunalités aux réalités de la Guyane. Cette initiative repose sur la volonté politique de ne pas subir, de vouloir innover et de s'appuyer sur les ressources et les expertises locales.

Ce choix politique audacieux, porté par l'esprit du bien-vivre sinnamarien, érige notre commune en modèle d'action publique locale et en source d'inspiration pour l'ensemble des territoires ultramarins confrontés aux défis du désert médical et de l'égalité d'accès aux soins.

Table

des matières

- 01 Introduction
_Amandine Clavaud, Timothée Duverger, Achille Warnant
- 06 **Baillif** - Rénover le bâti pour mettre en œuvre des politiques sociales et culturelles
_Marie-Yveline Théobald Ponchateau
- 09 **Bassens** - Maintenir et renforcer le lien social et les solidarités entre habitantes et habitants
_Alexandre Rubio
- 13 **Bordeaux** - Porter une conception nouvelle de la sécurité à l'échelle de la ville
_Pierre Hurmic
- 17 **Bourges** - Construire une politique culturelle pour et par toutes et tous
_Yann Galut
- 22 **Brest** - Concevoir la rénovation urbaine comme un levier de la planification écologique
_François Cuillandre
- 27 **Châtillon** - S'appuyer sur la police municipale pour la sécurité et la tranquillité publiques
_Nadège Azzaz
- 30 **Clermont-Ferrand** - Lutter contre les violences sexistes et sexuelles grâce à un lieu unique d'accueil, de suivi en santé et de ressources pour toutes les femmes
_Olivier Bianchi

- 35 **Laval** - Donner la priorité à nos enfants : pour une nouvelle politique familiale de solidarité émancipatrice
_**Florian Bercault**
- 39 **Lormes** - Penser les « villages du futur » pour amorcer les transitions dans les ruralités
_**Christian Paul**
- 43 **Lyon** - Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport au niveau local
_**Grégory Doucet, Julie Nublat-Faure**
- 48 **Nancy** - Concilier agriculture, écologie et alimentation pour toutes et tous
_**Mathieu Klein**
- 52 **Nantes** - Faire de la santé mentale une priorité transversale dans nos communes
_**Johanna Rolland**
- 57 **Rennes** - Favoriser la mixité sociale par l'égalité grâce à un loyer unique dans le logement social
_**Nathalie Appéré**
- 63 **Rouen** - Faire face à l'urgence sanitaire et sociale grâce aux zones à faibles émissions
_**Nicolas Mayer-Rossignol**
- 67 **Sinnamary** - Accéder à la santé en zone rurale : vers une innovation territoriale ultramarine
_**Michel-Ange Jérémie**

POUR FAIRE VIVRE LE DÉBAT, **SOUTENEZ-NOUS !**

Pour poursuivre ses missions d'intérêt général, la Fondation Jean-Jaurès a besoin de votre soutien.

Reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1992, elle peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Les dons des particuliers bénéficient d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ou de 75 % de vos dons versés au titre de l'IFI dans la limite de 50 000 euros (les dépassements de ces seuils sont reportables sur cinq ans).

Par exemple, un don de 100 € revient à 34 € pour un particulier imposable.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Les dons des personnes morales de droit privé assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % pris dans la limite de 0,5 ‰ du chiffre d'affaires (les dépassements de ces seuils sont reportables sur cinq ans).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre participation aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

COMMENT FAIRE UN LEGS ?

Avec la disposition testamentaire du legs, vous pouvez transmettre tout ou partie de votre patrimoine à la Fondation Jean-Jaurès.

Il faut rédiger un testament et le faire authentifier par un notaire. Tout ou partie des biens peuvent être légués, quels qu'ils soient (somme d'argent, titres, œuvres d'art, immeubles...). Il faut respecter la règle de la quotité disponible s'il y a des héritiers, ou, à défaut d'enfants, le conjoint a une réserve d'un quart du patrimoine ; si ce n'est pas le cas, les biens peuvent être légués en totalité.

BULLETIN DE SOUTIEN



Mon soutien à la Fondation Jean-Jaurès

- 20 euros 50 euros 100 euros 200 euros
 500 euros 1 000 euros Autre montant _____ euros

Je choisis de faire un don :

- à titre personnel
 au titre de la société suivante :

Destinataire du reçu fiscal : _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

- Par chèque, à l'ordre de la **Fondation Jean-Jaurès**
À renvoyer à : Fondation Jean-Jaurès, 12 Cité Malesherbes, 75009 Paris

- Par virement bancaire, daté du : _____
au profit du compte Fondation Jean-Jaurès
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0154 2120
862 BIC : CCOPFRPPXXX

- Sur HelloAsso



Reconnue d'utilité publique dès sa création, **la Fondation Jean-Jaurès** est la première des fondations politiques françaises. Elle est présidée par **Jean-Marc Ayrault**.

Indépendante, européenne et sociale-démocrate, elle se veut depuis plus de trente ans un lieu de réflexion, de dialogue et d'anticipation.

La collection des « Rapports », dirigée par **Laurent Cohen** et **Jérémie Peltier**, répond à l'ambition de faire naître analyses pertinentes et propositions audacieuses, mais aussi de mettre cette production intellectuelle et politique au service de tous.

© Éditions Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org

Derniers rapports et études :

01_2026 : Pour une nouvelle réflexion transpartisane sur la décentralisation
Camille Chaussinand, Jacques Dubay, Didier Locatelli, André Vallini

01_2026 : Soigner l'expérience sensible. Trente propositions pour les élections municipales de 2026
Paul Klotz

12_2025
Que vive la laïcité ! 50 contributions pour les 120 ans de la loi de 1905
Hadrien Brachet, Iannis Roder, Laurence Rossignol, Milan Sen (coord.)

11_2025
Vers des déserts médiatiques en France. La démocratie peut-elle survivre sans médias ?
Émilie Agnoux, Jean-Laurent Cassely, Loïg Chesnais-Girard, Dorian Dreuil, Fabrice Février,
Élise Lalanne-Larrieu, Franck Leroy, David Medioni, Anne Muxel, Jérémie Peltier

11_2025
L'eau, un bien commun sous tension. Repenser son financement pour assurer son avenir
Arnaud Bazire, Benoît Calatayud, Esther Crauser-Delbourg

11_2025 : L'écologie du quotidien, ou comment les personnes vulnérables sont écolos sans le dire
Benoît Calatayud, Bruno Morel, Lucile Schmid

10_2025 : Vivre le risque. Les Français et les décideurs locaux face au dérèglement climatique
Émilie Agnoux, Antoine Bristielle, Benoît Calatayud, Jean-Philippe Dogneton,
Jean-Louis Grosse-Delasalle, Isabelle Gulphe-Lachaud, Paul Klotz, Maëlle Lapointe,
Lennie Stern, Adélaïde Zulfikarpasic

10_2025 : Avec l'Afrique, un nouveau modèle de coopération au développement
Pierre Jacquemot

10_2025 : Voyage à travers le sens : anatomie du sens au travail
Romain Bendavid

-  [fondationjeanjaures](#)
-  [@j_jaures](#)
-  [fondation-jean-jaures](#)
-  www.youtube.com/c/FondationJeanJaures
-  [fondationjeanjaures](#)
-  [fondationjeanjaures](#)
-  [fondationjjaures.bsky.social](#)
-  bit.ly/4g6UANC

Abonnez-vous !



www.jean-jaures.org

Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS